



📖 ÉTUDE

LES ABORDS DE NOTRE-DAME DE PARIS

ANALYSE URBAINE

AVRIL 2020

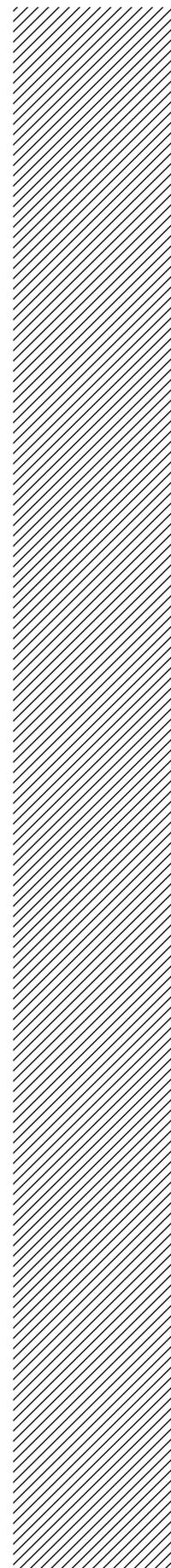
«Tous les yeux s'étaient levés vers le haut de l'église. Ce qu'ils voyaient était extraordinaire. Sur le sommet de la galerie la plus élevée, plus haut que la rosace centrale, il y avait une grande flamme qui montait entre les deux clochers avec des tourbillons d'étincelles...»

Le 15 avril 2019, ces mots de Victor Hugo se sont matérialisés de façon dévastatrice sur la « Forêt » - charpente datée du Moyen-Âge -, la réduisant en poussière et détruisant du même coup la flèche repensée par Viollet-le-Duc. Au-delà de la reconstruction de cet édifice, réalisé sous l'égide de l'établissement public de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EPRND), c'est tout l'environnement urbain de la cathédrale qui peut être repensé à cette occasion.

Dans ce contexte, la ville de Paris a engagé une réflexion sur le réaménagement des abords de la cathédrale, incluant la création de nouveaux espaces d'accueil propres à valoriser ce site exceptionnel et à participer à sa « renaissance ». Il s'agit d'offrir aux Parisiens et aux visiteurs un nouveau lieu de culture et de flânerie aux pieds de la cathédrale, en travaillant sur son inscription paysagère dans un espace ouvert et accessible

à tous. Il offrira une nouvelle fluidité entre l'avant et l'arrière de la cathédrale, entre le parvis et les squares, les sous-sols et la Seine afin d'articuler les espaces minéraux et végétaux, les espaces fonctionnels et de promenades, et de prolonger la visite du site au-delà du parvis.

L'étude urbaine suivante constitue une première phase de connaissance du site et de réflexion ; elle a vocation à identifier les caractéristiques urbaines, les capacités et les besoins du site afin de mieux appréhender le programme à y inscrire et la place à lui donner dans un parcours touristique plus large. Cette étude participera à faire émerger les pistes d'évolution du site et de son usage vers une pratique diversifiée proposant une nouvelle expérience culturelle et paysagère autour du monument. Elle permettra aussi de structurer la réflexion sur l'identité du lieu, qui constitue un des symboles de Paris.



Directrices de la publication : Dominique ALBA, Patricia PELLOUX

Étude réalisée par : Clémence ESTRADA, Borha CHAUVET, François MOHRT, Sandra ROGER, Marie-Thérèse BESSE, Christine DELAHAYE, Émilie MOREAU, Christiane BLANCOT

Sous la direction de : Paul BAROIN

Photos et illustrations : Apur sauf mention contraire

Mise en page : Apur

www.apur.org

20P040103

Sommaire

PREAMBULE	4
L'incendie de Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019	4
1. L'Île de la Cité	7
L'Île de la Cité, berceau de Paris	8
Un paysage marqué par les travaux du 19ème siècle	10
Les grandes composantes du paysage	14
2. La Seine	25
La voie d'eau et les berges basses	26
Se baigner dans la Seine à l'horizon 2024	28
Un parvis protégé du risque d'inondation	30
3. L'Île de la Cité	33
La population de l'Île de la Cité	34
Une fréquentation touristique élevée	42
La vie nocturne	46
Sur l'Île de la Cité, trois polarités commerciales	50
Les commerces de l'Île de la Cité	52
La rue d'Arcole	54
Le Marché aux Fleurs Reine-Elizabeth-II	55
Les commerces de l'Île Saint-Louis	56
Protection du commerce et de l'artisanat	57
4. Les mobilités	59
Un centre historique traversé par un important trafic routier	60
Les espaces accessibles à 5 minutes à pied et à vélo depuis Notre-Dame	62
Un espace public très fréquenté	64
Le réseau de transports en commun lourds	66
Le réseau de bus	67
Les aménagements cyclables	70
5. Le devenir de l'Île de la Cité	73
Le renouveau du centre de Paris est déjà engagé	74
Les projets sur l'Île de la Cité	78
Le plan local d'urbanisme	80
Quelle évolution des espaces publics sur l'Île de la Cité?	82
L'engagement environnemental au service de la ville zéro carbone	88
La gestion de la période de chantier	96
6. La Place Jean-Paul II - Parvis de Notre-Dame	99
La place Jean-Paul II - Parvis de Notre-Dame	100
Le sous-sol de la place Jean-Paul II	102
Le parking souterrain Notre-Dame	106
La crypte archéologique	108
Plan de synthèse	112
SYNTHÈSE	115



L'incendie de Notre-Dame de Paris, vue depuis le Ministère de la recherche, 15 avril 2019

CC by : Marind - SA





1. L'ÎLE DE LA CITÉ

ÉCRIN DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME



L'île de la Cité, berceau de Paris

Paris s'est construit autour de la Seine. En son cœur, l'île de la Cité en est le berceau historique.

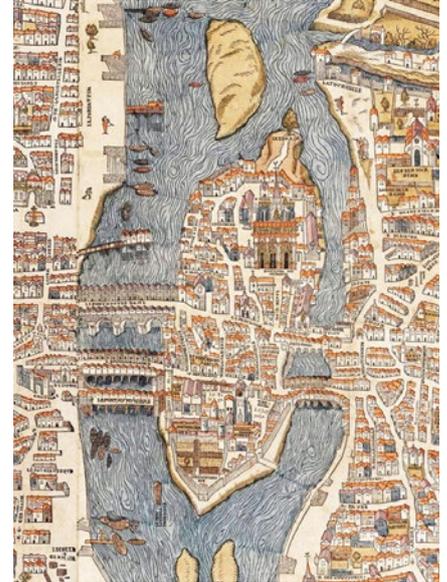
Lutèce, située au sud de la Seine sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève est abandonnée au III^e siècle. La ville se replie alors dans le castrum qui ceinture l'île de la Cité.

Siège du pouvoir royal jusqu'à la création du Louvre par Charles V, c'est dans une île densément peuplée qu'au XII^e siècle l'évêque de Paris entreprend la construction de la Cathédrale qui s'étendit sur plus de deux siècles. Le tissu médiéval insalubre s'est progressivement transformé lors des XVII^e et XVIII^e siècles mais c'est surtout au XIX^e siècle qu'a pris forme l'île actuelle.

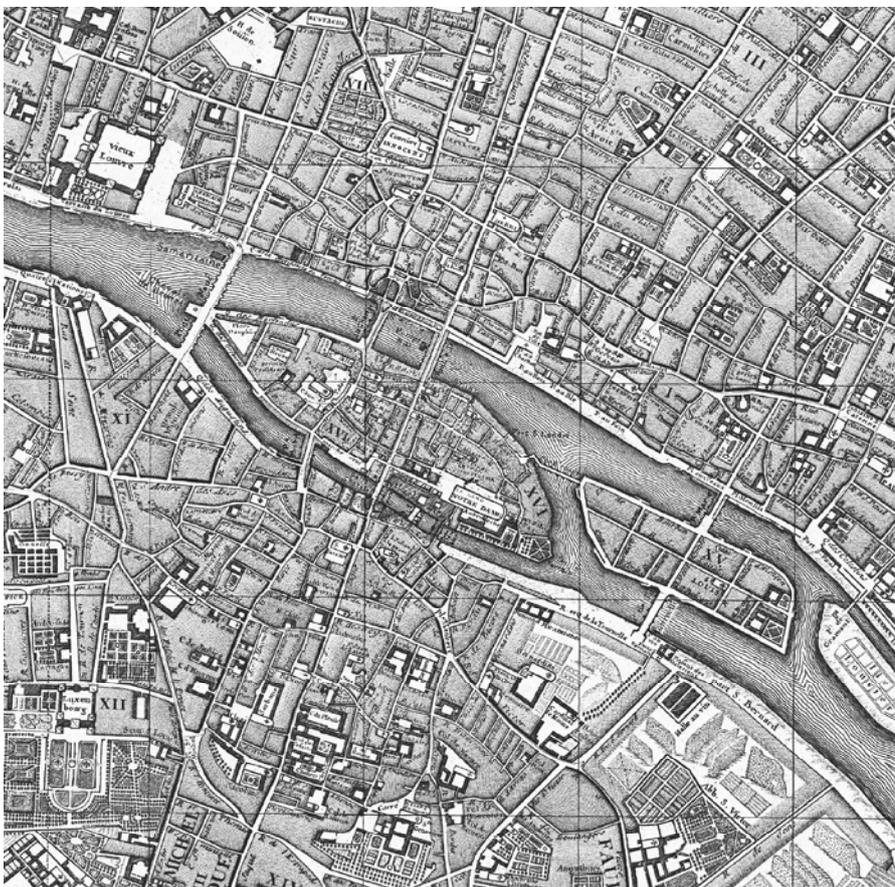
Les travaux planifiés par le Baron Haussmann ont transformé l'île en une vaste Cité administrative et touristique. La démolition de toute la partie comprise entre

le Palais de Justice et Notre-Dame, ainsi que l'ancien Hôtel-Dieu a laissé place à la Préfecture de Police et au Tribunal de Commerce, ainsi qu'au nouvel Hôtel-Dieu. Celle de la pointe Est de l'île a permis la création d'un vaste espace vert qui a inscrit la Cathédrale dans l'espace du fleuve. Les rues étroites et sinueuses sont rectifiées pour devenir de larges voies qui raccordent les grands tracés des deux rives. Les places de la rue de Lutèce et du parvis de Notre-Dame sont créées pour mettre en valeur le Palais de Justice et la Cathédrale qui, complètement dégagée sur trois côtés est mise en scène dans un espace largement ouvert.

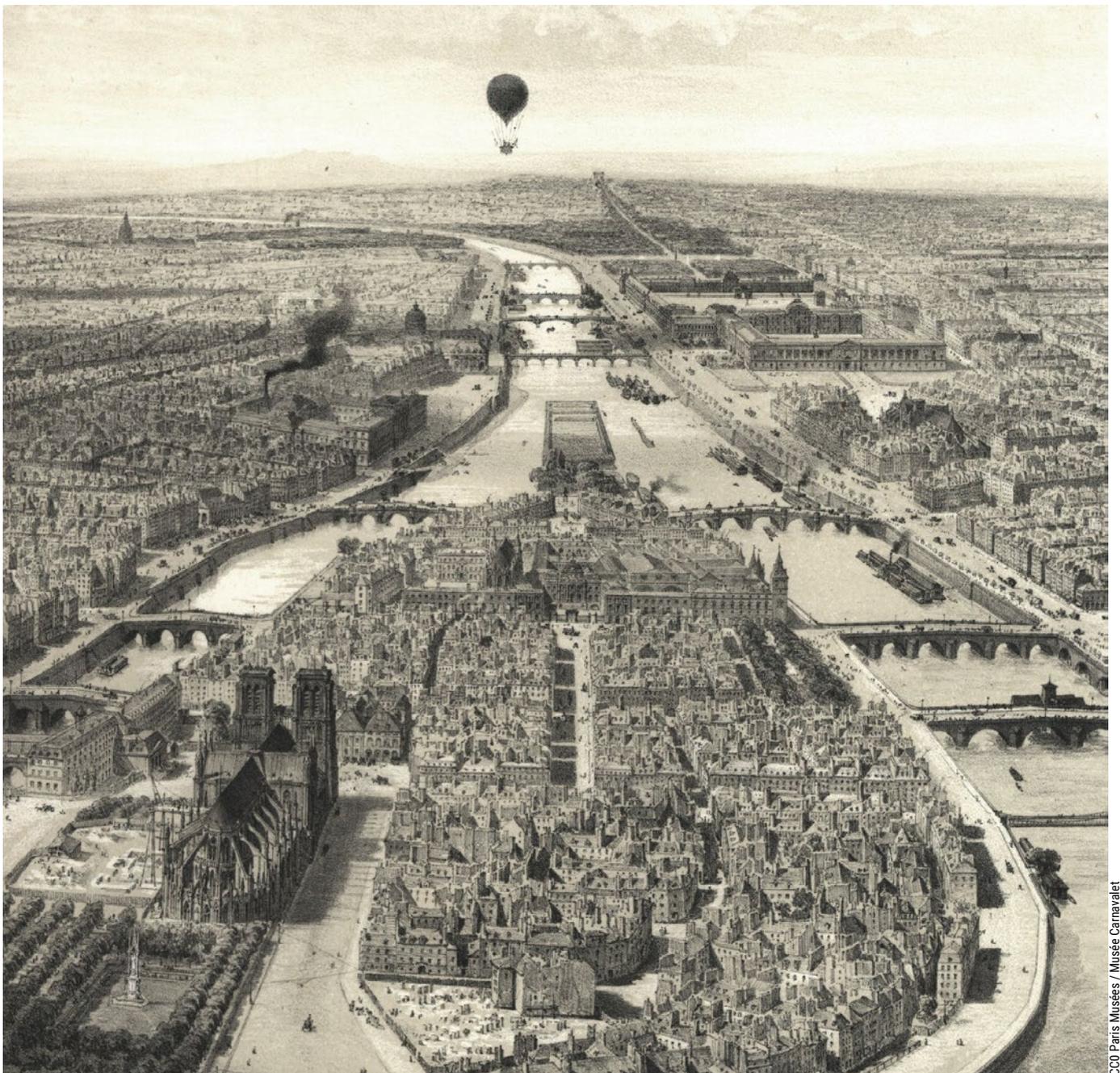
(Une étude documentaire et historique détaillant l'histoire des abords de la Cathédrale à été réalisée par le Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris (DHAAP)).



L'île de la Cité au XVI^e siècle, Plan de Truschet et Hoyau, 1552



L'île de la Cité au XVIII^e siècle, Plan de l'Abbé Delagrive, 1760



Vue prise au-dessus de l'île Saint-Louis, lithographie de Jules Arnout, vers 1850, pendant la restauration de la Cathédrale par Viollet-le-Duc

CCO Paris Musées / Musée Carnavalet

Un paysage marqué par les travaux du 19ème siècle

Datation des voies

Le centre parisien a conservé de nombreuses voies créées avant 1803, dont le cardo Romain qui traversait l'île par la rue de la Cité. Ce maillage ancien comporte essentiellement des voies étroites, mais également les berges de Seine de la Rive gauche et des espaces publics structurants comme la Place Dauphine, la Place du Panthéon et la Place de l'Hôtel de Ville.

La démolition des constructions sur les ponts à la fin du XVIIIe siècle ouvre les vues vers la cathédrale et l'inscrit dans le paysage de Paris et le grand paysage de la vallée de la Seine. Avant seul le pont neuf n'avait pas de construction sur ses côtés.

Ce réseau dense est structuré par les grandes voies créées plus tardivement, caractéristiques de la période haussmannienne : la rue de Rivoli, les boulevards Saint-Michel et Sébastopol ou le boulevard Saint-Germain. L'actuel parvis de Notre-Dame a été créé durant cette période.

Plus tardivement, sont créées les voies sur berges de la rive droite et l'esplanade du Centre Georges Pompidou. Si la voie Georges Pompidou a été réalisée sur l'ensemble de la rive droite, le projet des voies sur berge en rive gauche s'est par contre arrêté suite à la mobilisation des citoyens et associations de sauvegarde des abords de Notre-Dame.

PÉRIODE DE CRÉATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS

- Rues créées avant 1803
- Rues créées entre 1803 et 1852
- Rues créées entre 1852 et 1919
- Rues créées entre 1919 et 1954
- Rues créées entre 1954 et 2000

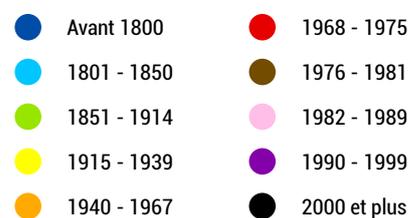


Datation du bâti

A l'instar de la rive droite, l'Île de la Cité est marquée par la construction des grands équipements de l'époque haussmannienne.

Outre la Cathédrale et la Conciergerie, seuls la place Dauphine et le cœur de l'îlot situé entre les rues d'Arcole et du Cloître Notre-Dame ont résisté aux démolitions massives du XIXe siècle. A proximité, l'Île Saint-Louis a peu évolué depuis l'opération urbaine du XVIIe initiée par Louis XIII qui l'a couverte de maisons et d'hôtels particuliers.

PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS



Un patrimoine et des paysages protégés

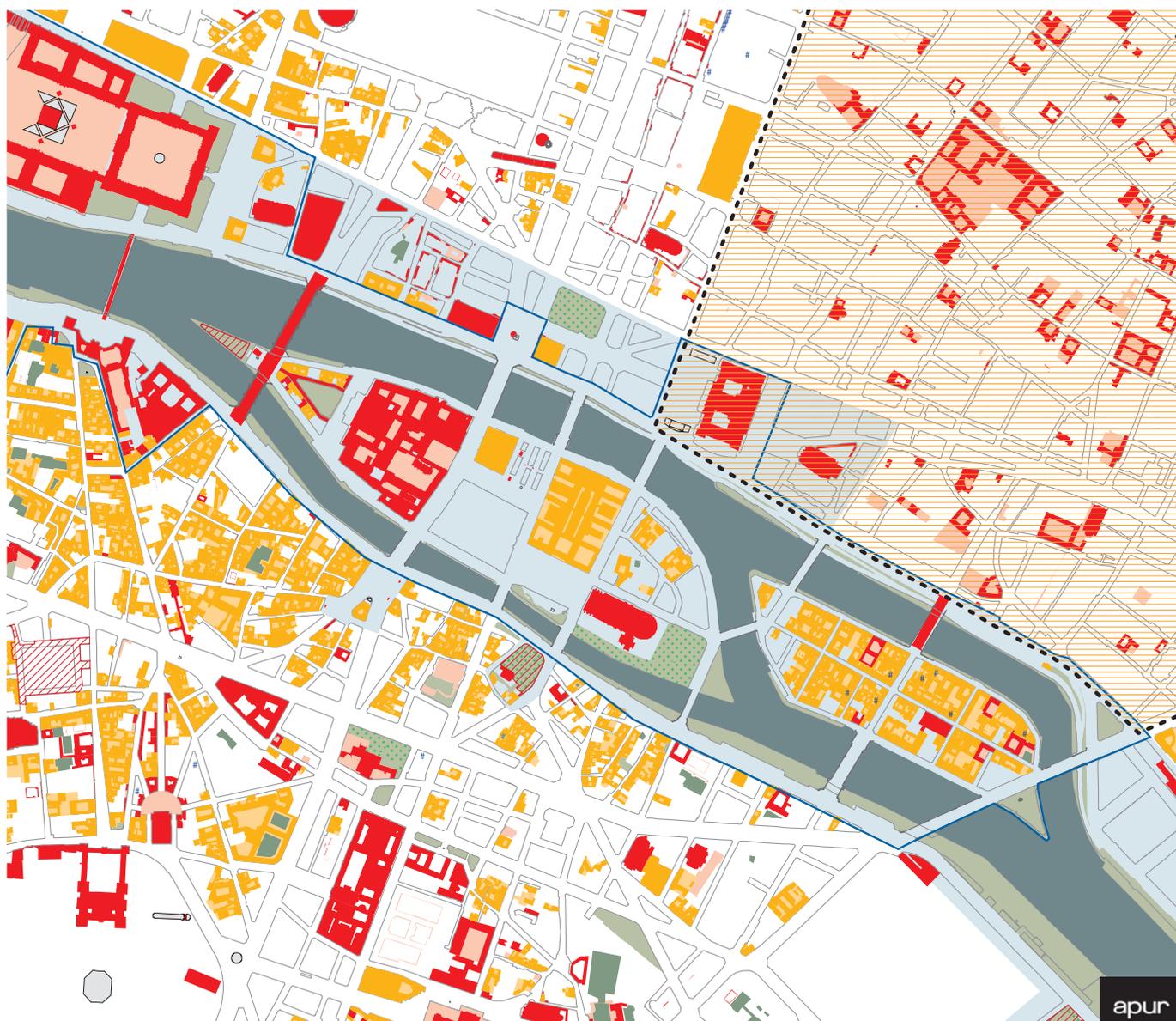
Reconnu pour sa valeur universelle exceptionnelle, le site de la Seine à Paris est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. La richesse de l'histoire du centre de Paris se traduit par une pléiade de protections patrimoniales. Elles concernent de nombreux monuments historiques, classés ou inscrits, et bâtiments protégés par le règlement de la ville de Paris. A la protection des constructions, s'ajoute celle des paysages et des espaces non bâtis, tous inclus dans le site inscrit de Paris,

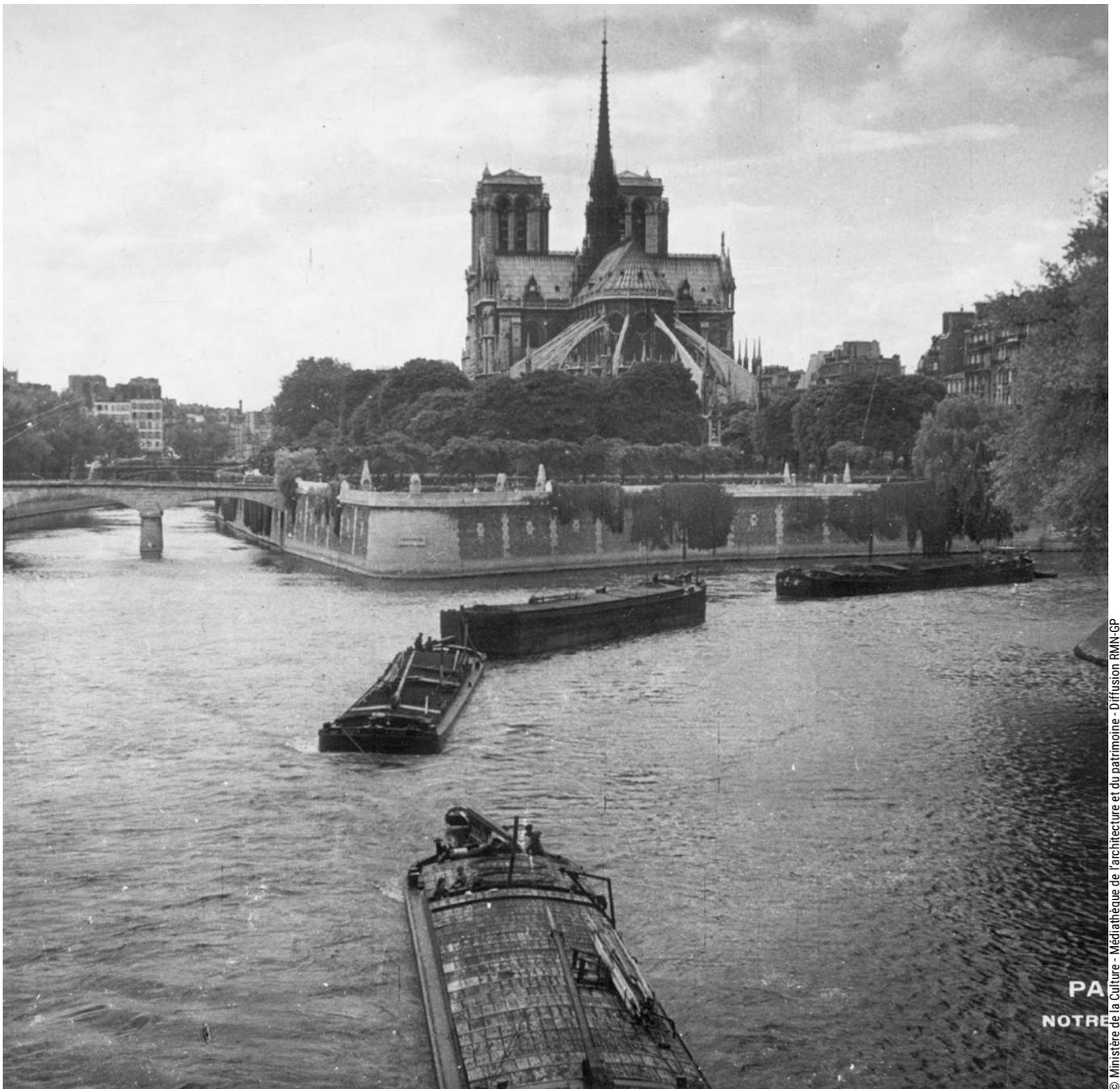
ou dans le plan local d'urbanisme (PLU) pour les espaces verts.

Les évolutions à venir devront évidemment respecter l'ensemble de ces mesures de protection et contribuer à la mise en valeur de ce patrimoine commun exceptionnel.

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

-  Périmètre UNESCO actuel
-  Périmètre UNESCO étendu (en réflexion)
-  Protection Monuments Historiques
-  Site classé
-  Protections patrimoniales Ville de Paris
-  Plan de Sauvergarde et de Mise en Valeur (PSMV)
-  Eléments particuliers protégés Ville de Paris
-  Zone UV
-  Espace boisé classé
-  Espace vert protégé





Vue de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, depuis le pont de la Tournelle, 1940

Les grandes composantes du paysage

Un maillage de places publiques, des espaces libres ouverts sur la Seine

La carte des pleins et des vides fait apparaître clairement la hiérarchie du maillage des voies avec les tissus anciens et leur réseau de rues étroites et les percées haussmanniennes qui dessinent une structure à grande échelle. C'est le long de ces axes majeurs que l'on trouve les grandes places et squares qui se succèdent.

LES VIDES : ESPACES PUBLICS ET CŒURS D'ÎLOT

- La Seine
- Les vides : espaces publics et cœurs d'îlot
- Les pleins : espaces bâtis
- Les places publiques



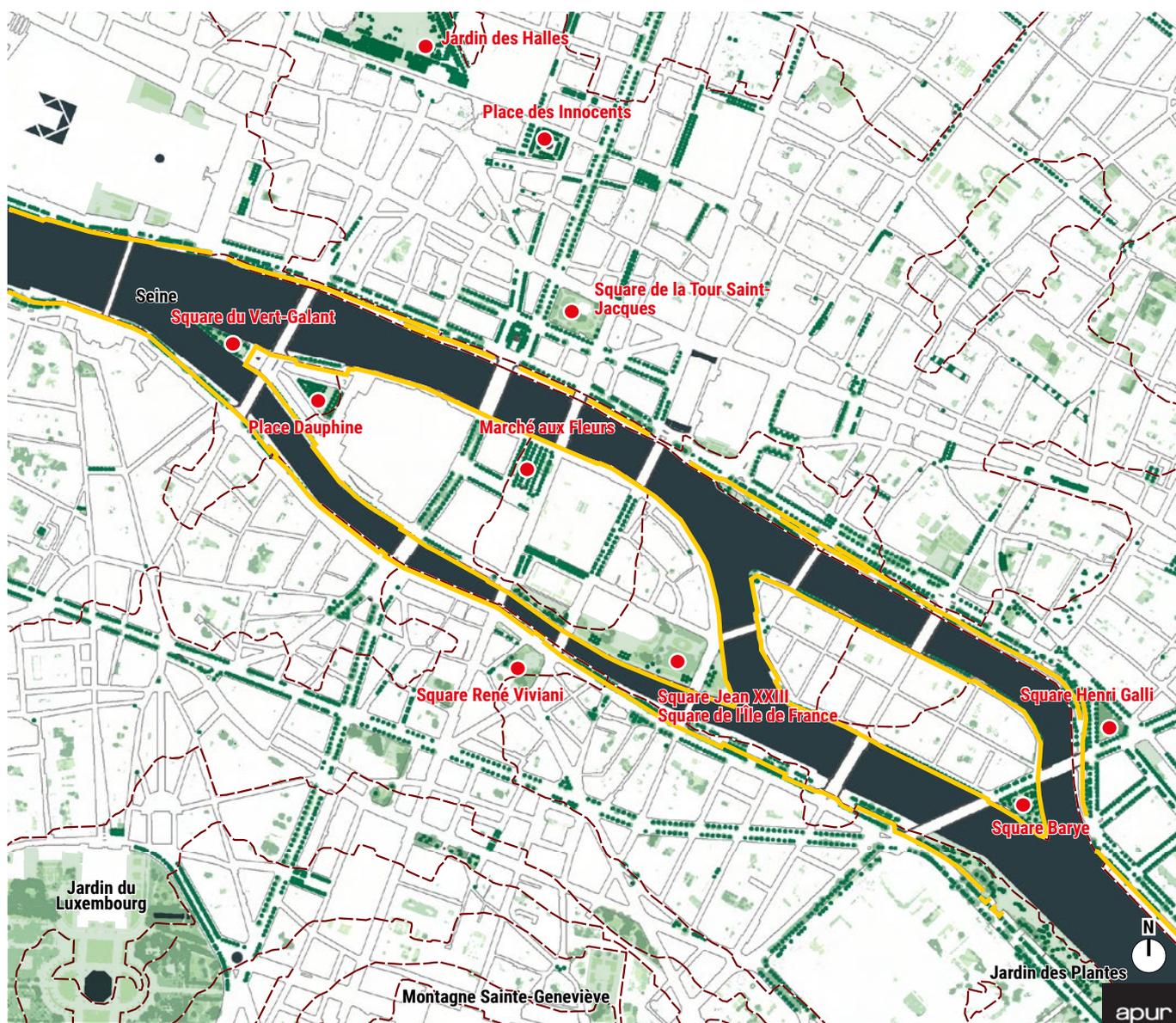
Un paysage composé par la Seine et la trame végétale

La présence de la végétation dans le centre de Paris est assurée essentiellement par les espaces publics et les squares, le bâti dense des espaces privés et les voies étroites ne laissant que peu de place aux plantations. Ce sont donc les rives de la Seine, avec leurs plantations d'alignement sur les quais hauts et berges basses le long du mur de quai et les voies plantées et squares hérités des transformations initiées par Haussmann qui portent le patrimoine végétal et constituent la trame verte qui relie les grands parcs publics (le Jardin du Luxembourg, le Jardin des Plantes, le Jardin des Halles). Les grandes places

sont principalement minérales ; Saint Michel, Hôtel de Ville, Jean-Paul II, esplanade de Beaubourg- et les espaces plantés peu nombreux sont précieux. Sur l'Île de la Cité, les deux squares des pointes de l'île sont agrandis par l'ouverture des vues sur la Seine, comme dans une moindre mesure le marché aux fleurs, alors que la place Dauphine en est coupée.

ÉLÉMENTS PAYSAGERS

- //////
- Eau
- Topographie (courbes de niveaux tous les 5 m)
- Mur des quais hauts et parapet
- Hauteur de la végétation (en m)
- Moins de 1 mètre
- De 1 à 10 mètres
- Plus de 10 mètres





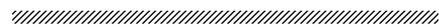
Point de vue depuis la Tour Saint-Jacques

Un horizon bâti homogène, des émergences

La strate des toits parisiens se caractérise par une hauteur homogène, située entre 19 et 25 mètres.

Les monuments ou bâtiments emblématiques caractérisés par des hauteurs plus importantes émergent de cet horizon.

HAUTEUR DU BÂTI ET DE LA VÉGÉTATION



Bâti

- Entre 0 et 8 mètres
- Entre 8 et 13,9 mètres
- Entre 13,9 et 19,4 mètres
- Entre 19,4 et 25,1 mètres
- Entre 25,1 et 87,8 mètres

Végétation

- Moins de 1 mètre
- De 1 à 10 mètres
- Plus de 10 mètres

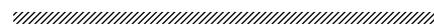


Le bassin visuel de la flèche de Notre-Dame depuis le tissu parisien

À l'échelle du tissu urbain parisien, la flèche de Notre-Dame représentait un objet finalement peu visible. Elle apparaissait depuis certains grands axes, mais surtout depuis les espaces libres non bâtis liés à la Seine : les quais hauts, les berges, les ponts et la Place de l'Hôtel de Ville.

Les deux tours de Notre-Dame, bien que leur bassin visuel soit semblable à celui de la flèche, restent plus visibles de par leur taille.

BASSIN VISUEL



- Lieux depuis lesquels la flèche de Notre-Dame était visible (avant l'incendie du 15 avril 2019)





© Apur - François Mohrt

1. Vue depuis la Passerelle Léopold-Sédar-Senghor, le 28 février 2010



© Apur - François Mohrt

2. Vue depuis le Pont de Sully, le 8 janvier 2016



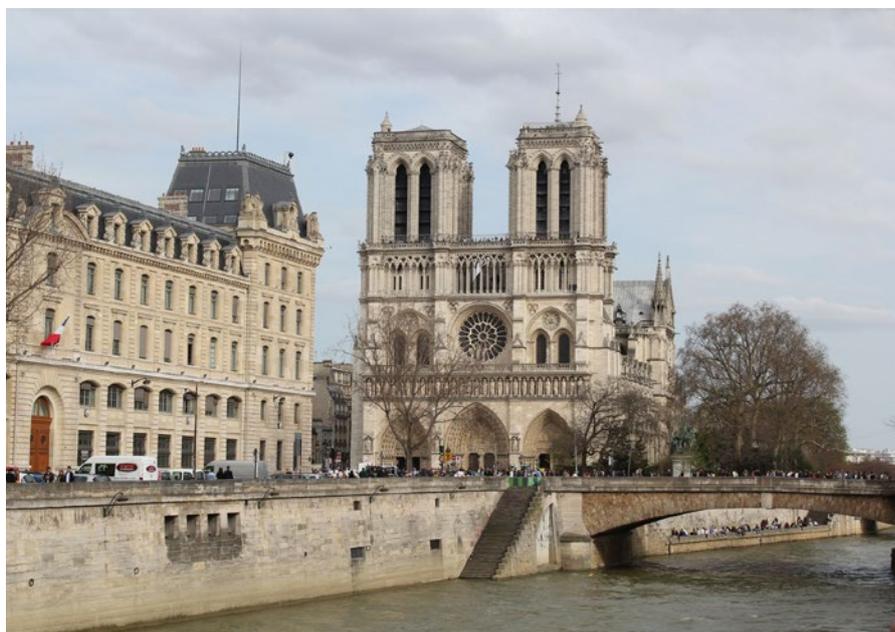
© Juan Rueda

3. Vue depuis le Pont d'Austerlitz, le 17 février 2020

Le bassin visuel de la flèche depuis les abords de Notre-Dame

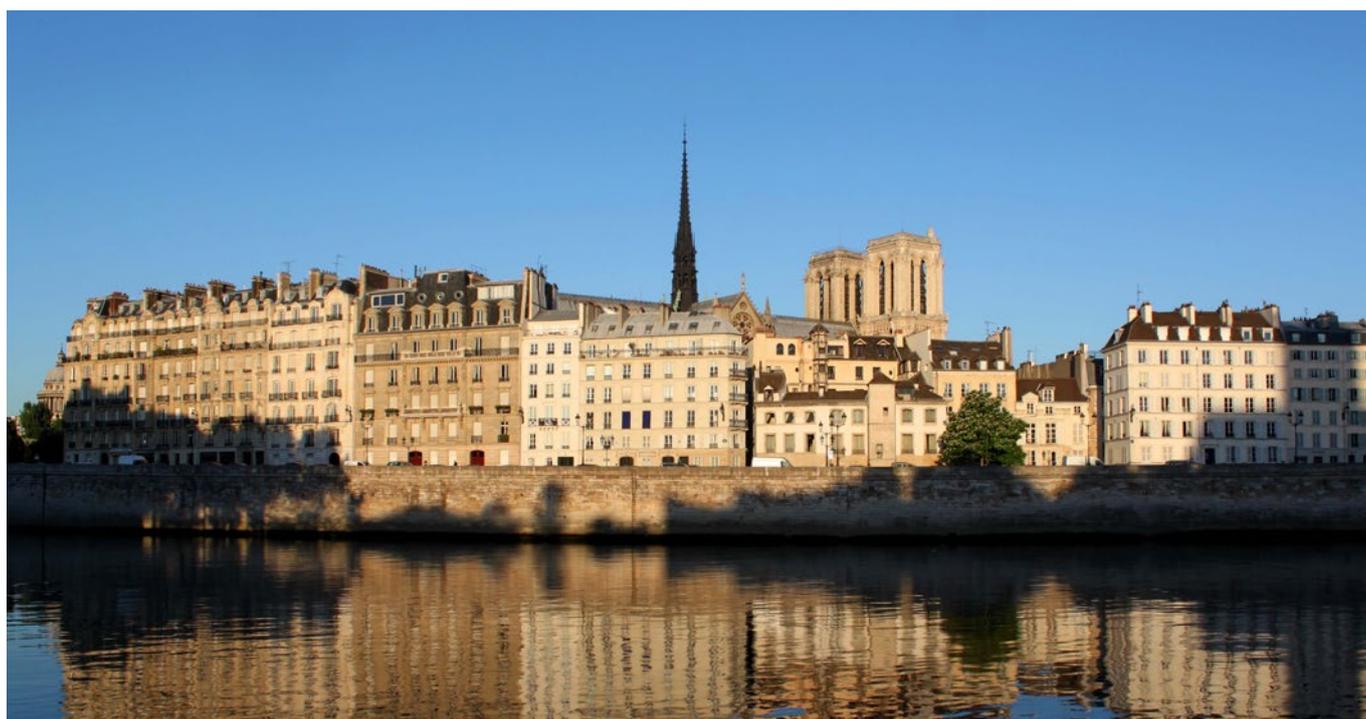
Aux abords immédiats de Notre-Dame, le jardin situé à l'arrière de la Cathédrale et les quais hauts et bas de la rive gauche offraient les meilleurs points de vue pour apprécier la flèche dans son ensemble.

Depuis le parvis, elle était peu visible et ne pouvait être perçue que depuis la partie ouest du parvis. Cette partie est aujourd'hui peu mise en valeur. A l'écart du parvis piéton, elle accueille les trémies d'entrée et sortie du parking souterrain.



Notre-Dame depuis le Quai Saint-Michel

© Apur - Clément Patrot

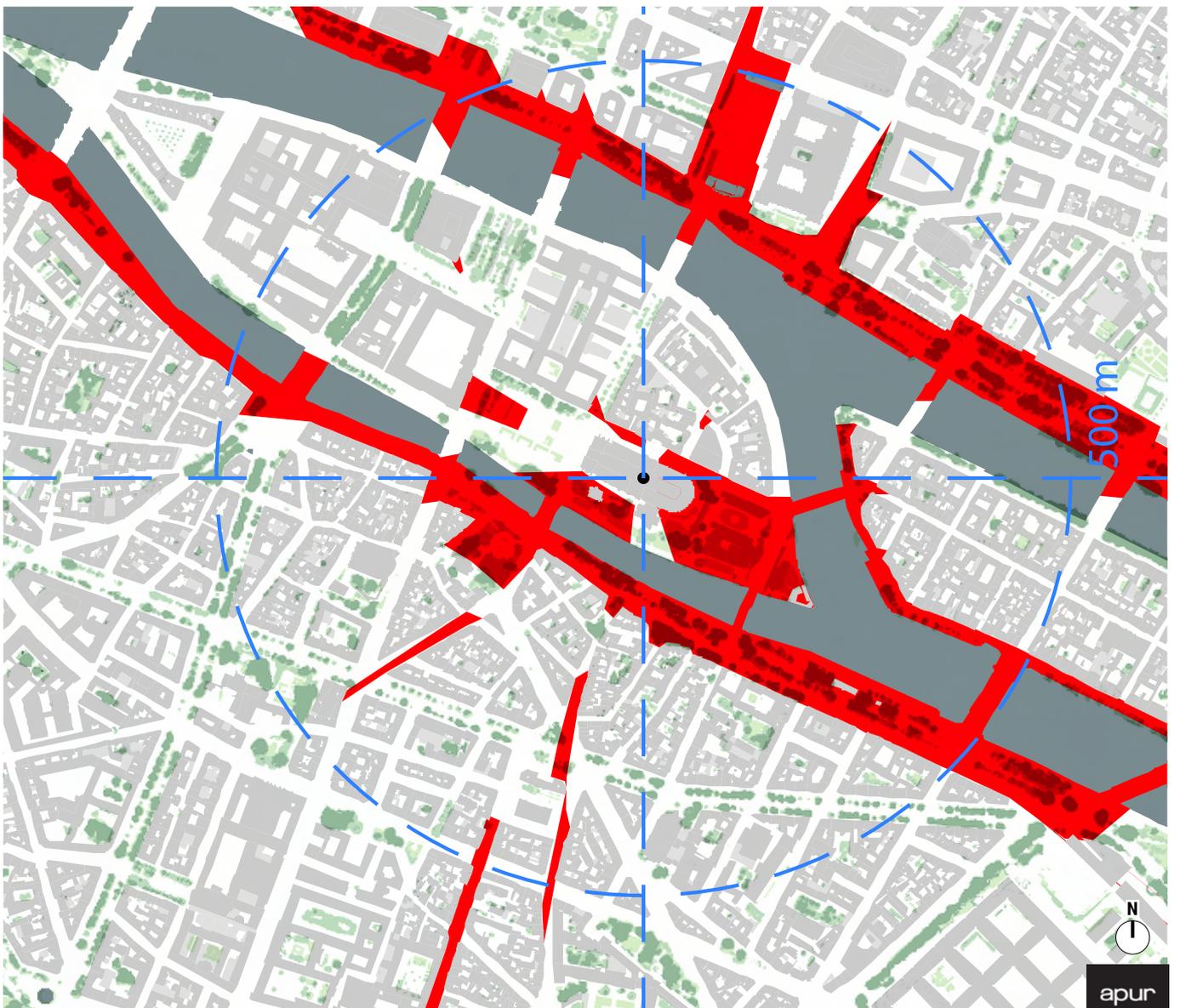


Notre-Dame depuis le parc des Rives de Seine

© Apur - François Mohrt

BASSIN VISUEL

- Lieux depuis lesquels la flèche de Notre-Dame était visible (avant l'incendie du 15 avril 2019)



Le paysage vu depuis les abords immédiats de Notre-Dame

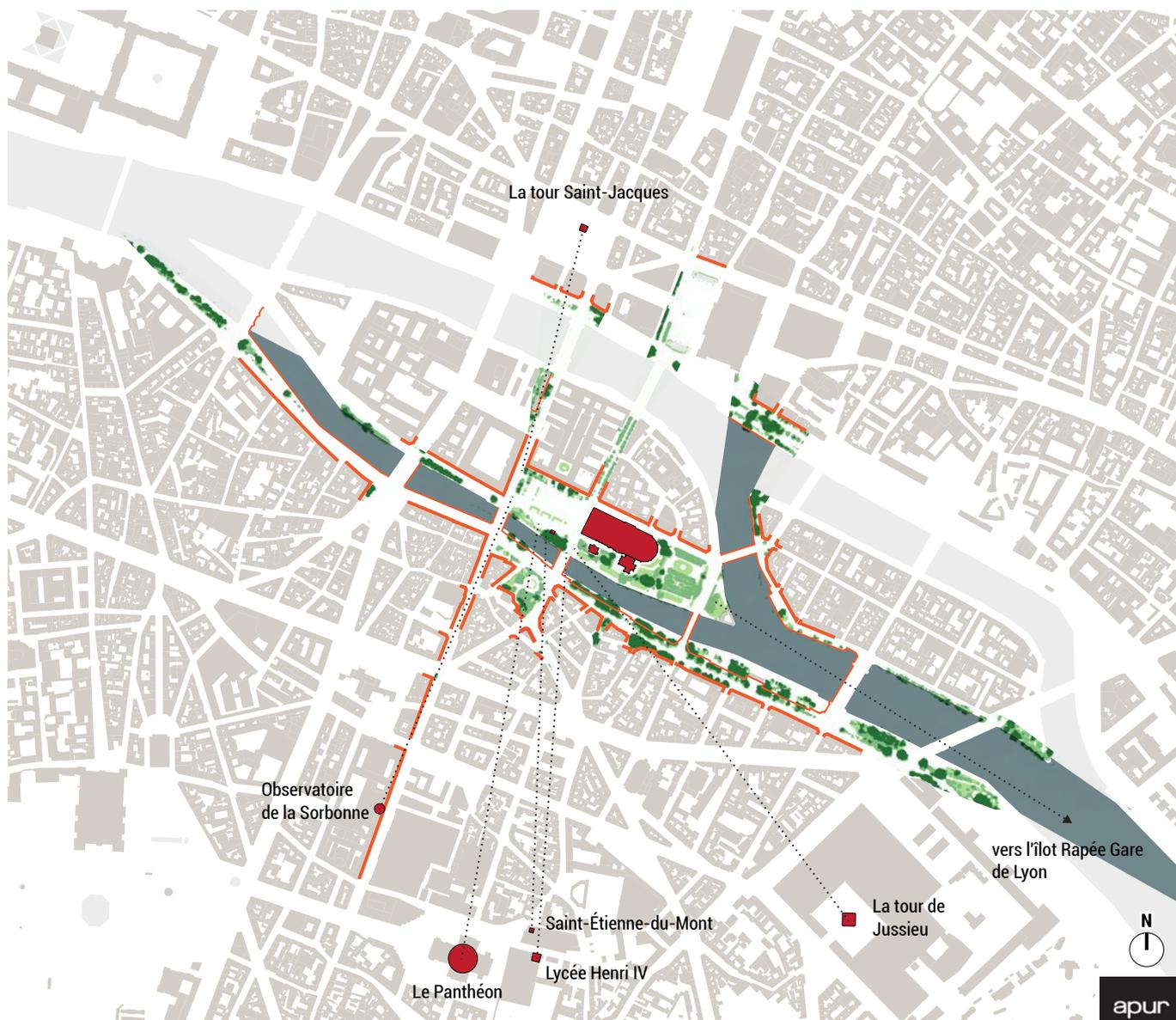
La Cathédrale se situe dans un espace non bâti cerné de façades de hauteurs relativement homogènes situées entre 20 et 25 mètres. L'horizon perçu depuis les abords immédiats de la Cathédrale est constitué d'abord des façades qui cernent l'espace libre occupé par la Cathédrale comprenant la place Jean-Paul II, le jardin de l'Archevêché, le petit bras de la Seine et le quai de la rive gauche. La rive droite n'apparaît qu'aux extrémités des rues d'Arcole et de la Cité. Au-dessus de ce premier plan apparaissent quelques monuments hauts du centre historique : la tour Saint

Jacques, le Panthéon, l'Observatoire de la Sorbonne. Vers l'est, l'ouverture de la Seine permet de percevoir la tour de Jussieu ou plus loin, les tours du secteur de la gare de Lyon. La Seine peu visible, hormis depuis les ponts, se manifeste par les murs des quais rythmés par les alignements d'arbres du quai bas.

Une mise en scène par le végétal et le mur de quai

Depuis la rive gauche, le mur de quai, partie prenante de la monumentalité, joue le rôle de piédestal.

Concernant les dispositifs de plantations, deux systèmes se distinguent. Du côté de la place Jean-Paul II, le pourtour arboré concentre l'attention sur la façade principale de la Cathédrale, alors qu'à l'arrière, les plantations concentrées au centre du square Jean XXIII et sur les flancs de l'édifice, ne laissent apparaître la Cathédrale que derrière un premier plan végétal. Les rives dégagées ouvrent quant à elles de nombreuses vues vers la Seine et ses berges.





CC by : Bruno Barral - SA - 4.0



CC by : JProche - SA - 4.0



© Juan Rueda

L'Observatoire de la Sorbonne vu depuis la partie sud-ouest du parvis



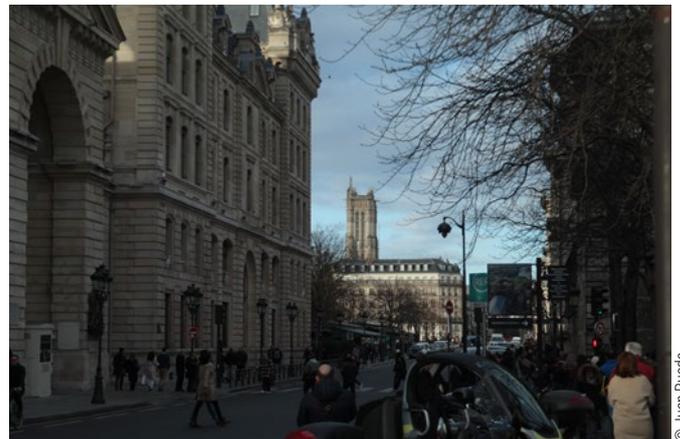
© Juan Rueda

La Tour de Jussieu vue depuis la partie ouest du parvis



© Juan Rueda

Le Panthéon vu depuis la partie nord du parvis



© Juan Rueda

La Tour Saint-Jacques vue depuis la partie nord-ouest du parvis



© Apur - François Mohrt



2. LA SEINE

La voie d'eau et les berges basses

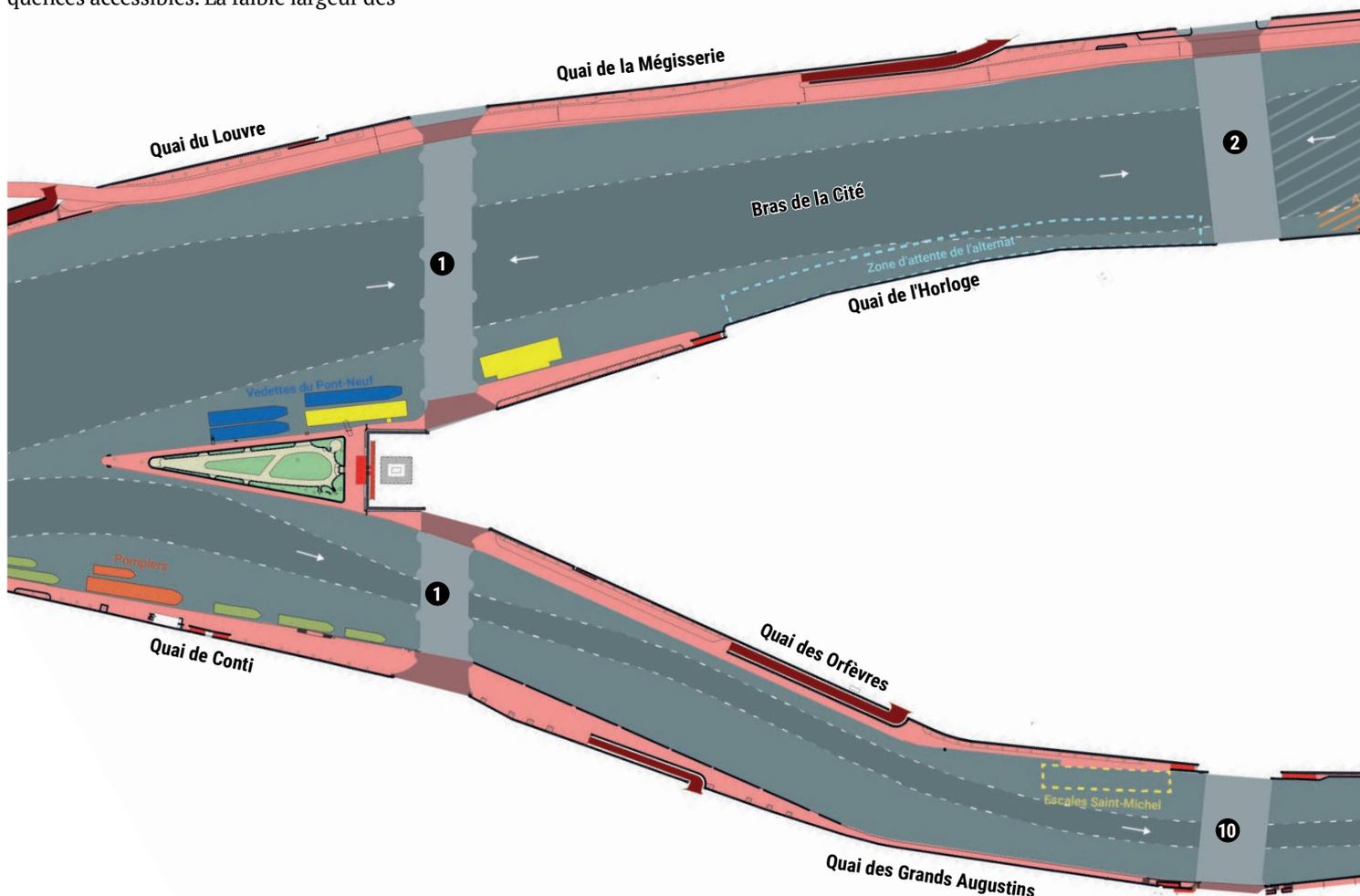
L'Île de la Cité est bordée par la Seine avec des séquences où le mur de quai plonge directement dans le fleuve. Les promeneurs ne peuvent ainsi pas faire le tour de l'île par les berges basses rares sur l'île; des séquences de promenade, interrompues par les ponts Saint-Michel et Petit Pont-Cardinal Lustiger, s'alternent entre les quais bas et les quais hauts. Ainsi, 1100m sont accessibles aux promeneurs sur les 2500m du tour de l'île de la Cité. Les quais sont essentiellement minéraux. Lorsque leur largeur le permet, ils accueillent des alignements d'arbres ou des squares comme sur la pointe du Vert Galant. Les bateaux, escales et établissements flottants sont positionnés sur les séquences accessibles. La faible largeur des

berges basses ne permet pas d'accueillir de grands flux piétonniers. La liaison entre le niveau courant de l'espace public et le niveau bas des quais se fait soit par des escaliers, soit par la rampe du quai des Orfèvres.

Les escales Saint-Michel et Notre-Dame permettent aux touristes de venir à Notre-Dame par voie fluviale. Si dans les années 90, les autocars nombreux stationnaient sur l'Île de la Cité, ils sont aujourd'hui interdits. Les dessertes fluviales et par transport en commun ont été privilégiées et une aire de dépose et reprise a été aménagée sur les quais rive gauche.

La Seine telle qu'on la connaît est artificielle, c'est un fleuve canalisé de très longue date pour la navigation. Le trafic fluvial est important au niveau des îles de la Cité et Saint-Louis avec le passage de près de 500 bateaux par jour qui peut monter à près de 600 le samedi. Le trafic est composé pour l'essentiel de bateaux de passagers qui font des rotations dans le bief de Paris, tandis que les bateaux de commerces ou de plaisance traversent Paris ou en repartent quand ils viennent dans les ports industriels.

Ce trafic intense, l'étroitesse du chenal et le nombre élevé de ponts rend complexe la navigation qui s'organise sur un principe d'alternat des sens de circulation.



LE NIVEAU DE LA SEINE ET DES BERGES BASSES

Par exemple, le Bras de la Monnaie ne peut être emprunté qu'en passage montant, par des bateaux limités à 60 mètres de longueur et 10 mètres de largeur.

Les espaces hors du chenal de navigation sont rares et étroits. Sur les plus larges de la rive droite, des installations de baignade sont d'ores et déjà envisagées.

Les contraintes liées à la navigation rendent complexe l'installation de nouvelles occupations qui doivent faire l'objet d'études de trajectographie permettant d'analyser la compatibilité des aménagements, en fonction des règles d'exploitation et des conditions de navigation des bateaux.

La voie d'eau

-  Chenal navigable
-  Secteur de l'alternat

Bateaux

-  Bateau - logement
-  Établissement flottant
-  Bateau à passagers
-  Bateau de service - ponton flottant

Zones d'accostage

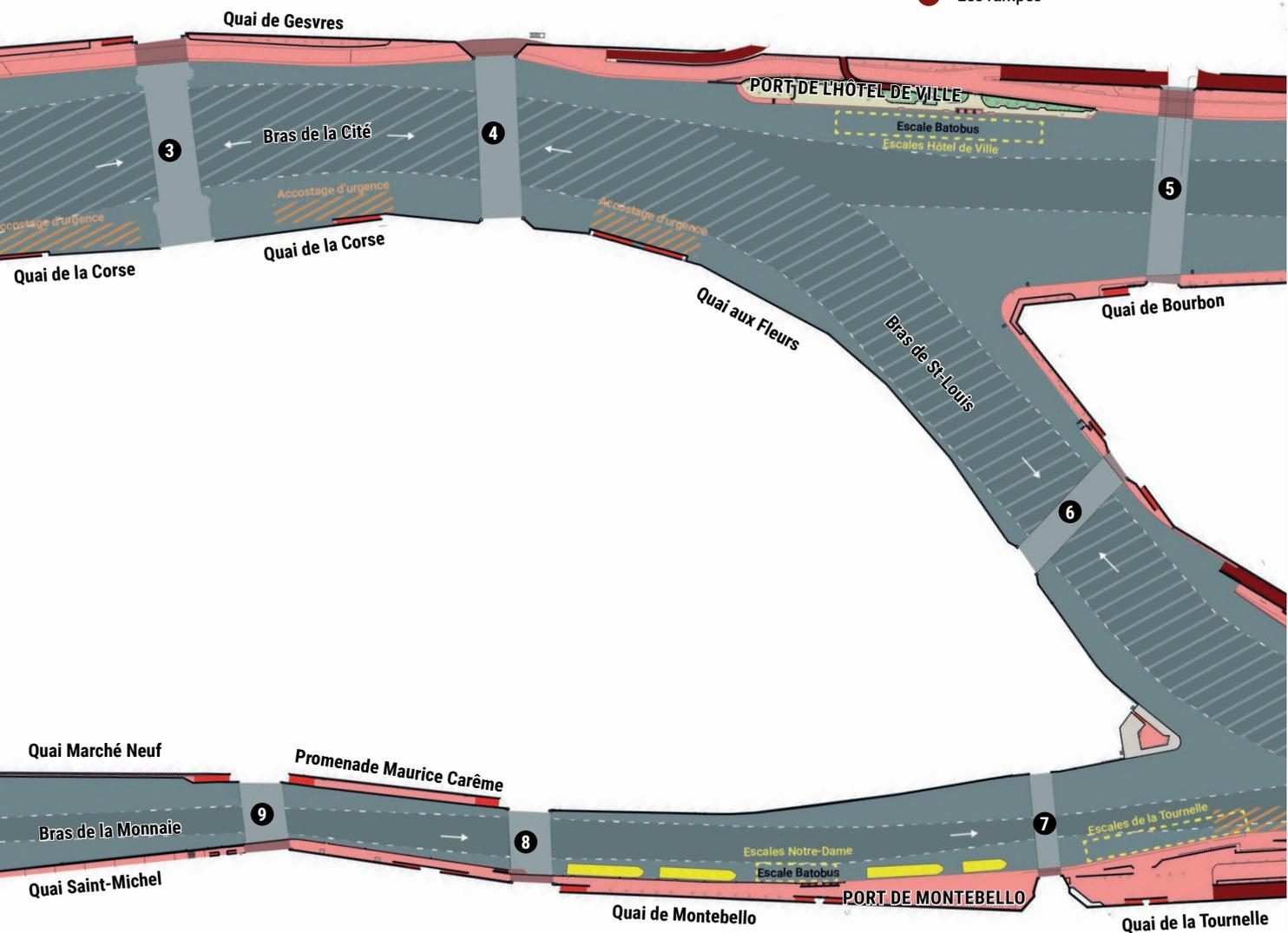
-  Escale de courte durée
-  Zone d'attente de l'alternat
-  Zone d'accostage d'urgence

Les ponts

- 1 Pont-Neuf
- 2 Pont au Change
- 3 Pont Notre-Dame
- 4 Pont d'Arcole
- 5 Pont Louis-Philippe
- 6 Pont Saint-Louis
- 7 Pont de l'Archevêché
- 8 Pont au Double
- 9 Petit Pont - Cardinal Lustiger
- 10 Pont Saint-Michel

Les berges basses

-  Les espaces publics piétons
-  Les escaliers
-  Les rampes

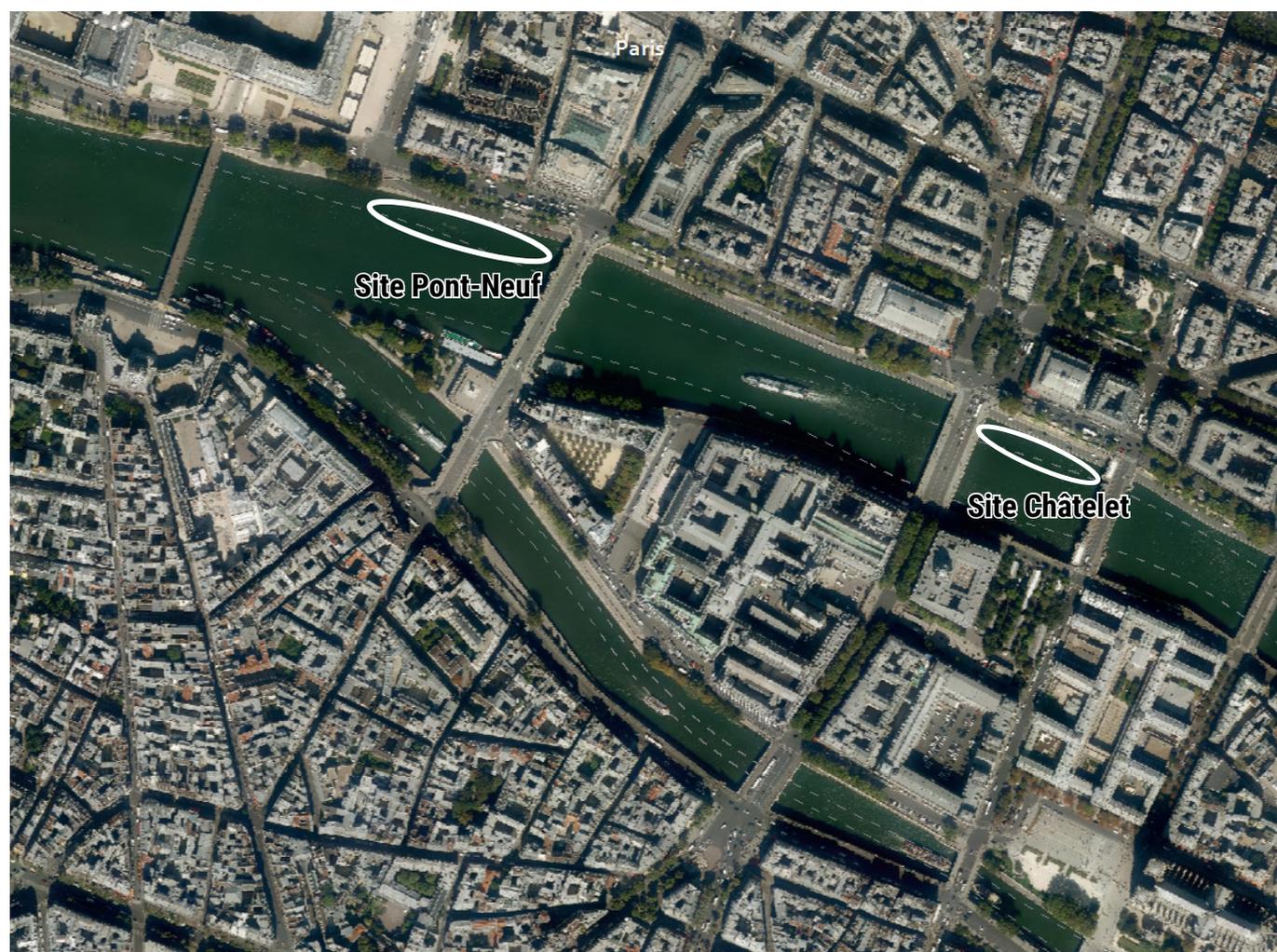


Se baigner dans la Seine à l'horizon 2024

Deux sites à l'étude aux abords de l'Île de la Cité

La création d'un site de baignade est étudiée sur la Seine aux abords de l'Île de la Cité. Deux emplacements pour des pontons flottants arrimés à la rive hors du chenal navigable sont, à ce stade, envisagés sur la rive droite dans le parc des Rives de Seine, l'un en aval du Pont-Neuf dans le parc de la Seine, l'autre entre le pont au Change et le pont Notre-Dame.

La baignade nécessite une amélioration de la qualité de l'eau qui devrait être effective suite à la mise en œuvre du plan d'action baignade en Marne et Seine afin que les épreuves de triathlon et de nage libre puissent se dérouler dans la Seine au niveau de la Tour Eiffel pour les Jeux de Paris 2024.



Les Sites prévus pour la baignade en Seine - Pont-Neuf et Châtelet

LES SITES DE BAINADE DANS LA SEINE



Site Parc des Rives de Seine - Châtelet

© Apur - Luxigon



Site Parc des Rives de Seine - Pont-Neuf

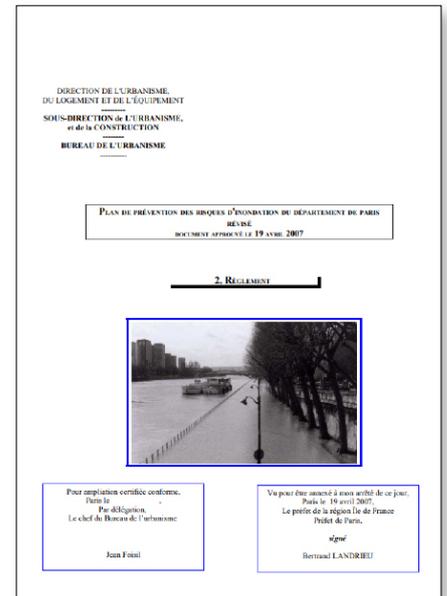
© Apur - Luxigon

Un parvis protégé du risque d'inondation

Le sol de l'Île de la Cité a été entièrement artificialisé en prenant en compte le risque de crue. Le niveau des berges est ainsi au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues de la crue de 1910, pendant laquelle l'île a d'ailleurs servi de refuge ([cf.coupe transversale p102](#)). En conséquence, la grande majorité de l'île est hors du secteur de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), mis à part l'îlot Chanoinesse dont la rue des Ursins notamment est située en dessous du niveau du Quai aux Fleurs attenant.

Néanmoins, lors des épisodes de crues, la Crypte est exposée à des remontées de nappes. Les sous-sols de la place, protégés aujourd'hui par la berge, se-

raient concernés par le risque d'inondation dans l'hypothèse de la création d'une ouverture vers la Seine. Le cas échéant, les aménagements devront prendre en compte ce risque en respectant les prescriptions nécessaires afin qu'ils ne soient pas vulnérables, ne mettent pas les vestiges historiques en péril, et n'aggravent pas la gestion des épisodes de crues.



Consulter le règlement du PPRI:
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/12316/84318/file/PPRI2007-r%C3%A9glement.pdf>



Le parvis de Notre-Dame pendant l'inondation de la Seine de janvier 1910



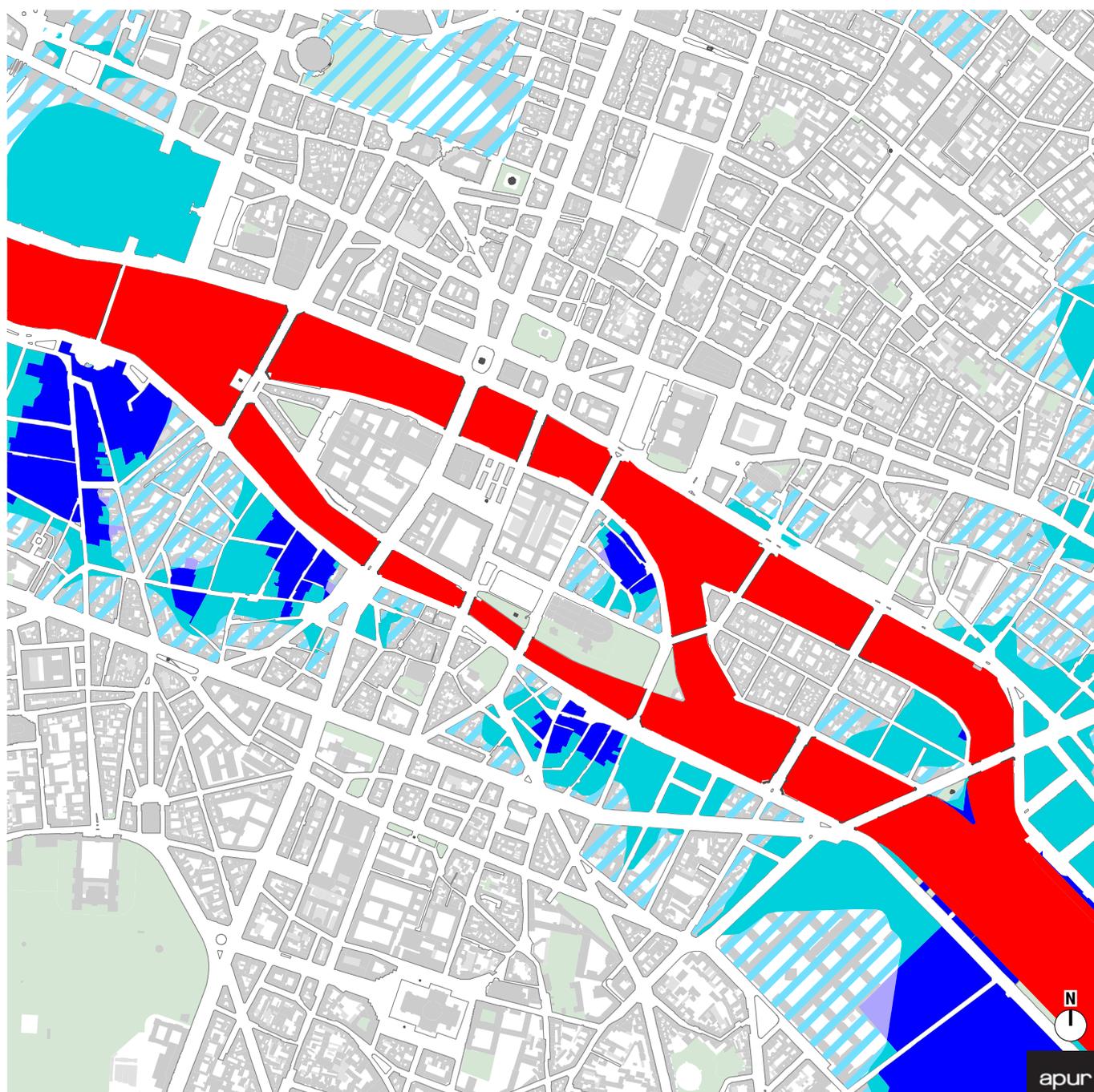
© Apur - Paul Baroin

La rue des Ursins située en dessous du niveau du Quai aux Fleurs

ZONAGE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE PARIS (PPRI)



-  Zone rouge
-  Zone bleu sombre (incluse dans l'aléa)
-  Zone bleu sombre hachurée
-  Zone bleu clair (incluse dans l'aléa)
-  Zone bleu clair hachurée







3. L'ÎLE DE LA CITÉ

ENTRE MONUMENTALITÉ ET QUOTIDIENNETÉ

La population de l'Île de la Cité

De moins en moins d'habitants sur l'Île de la Cité

L'île comptait 15 601 habitants en 1800. La population de l'Île de la Cité a subi une chute brutale dans les années 1860 du fait des travaux haussmanniens qui ont rasé la plus grande partie des quartiers d'habitation de l'île pour les remplacer par les bâtiments administratifs

et hospitaliers, ainsi que par des places et esplanade.

Aujourd'hui, le nombre d'habitants est de 891 personnes et l'analyse des données démographiques fait apparaître :

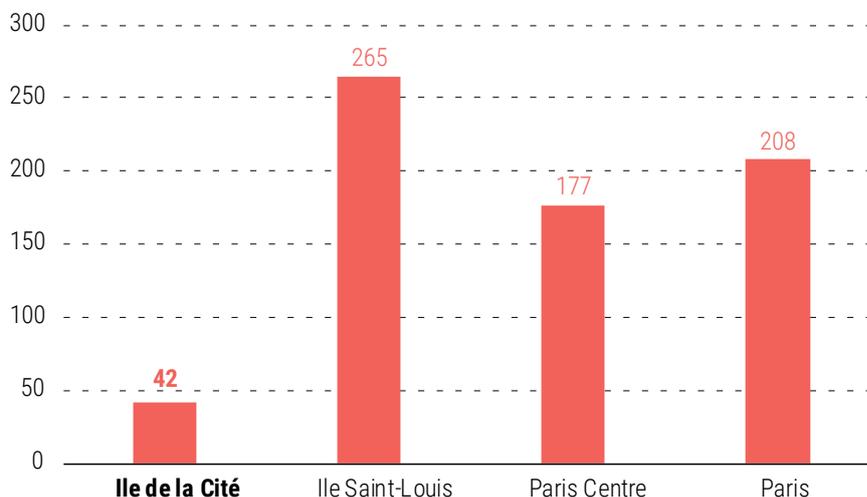
- Une population en forte diminution, près de la moitié des logements de l'île est inoccupée ;
- Une majorité de petits et de grands

logements, très peu de logements sociaux ;

- Une présence relativement importante de personnes âgées et d'artisans commerçants.

DENSITÉ DE POPULATION (NOMBRE D'HABITANTS / HECTARE)

Avec 42 habitants à l'hectare, l'Île de la Cité est l'un des quartiers les moins denses de Paris.

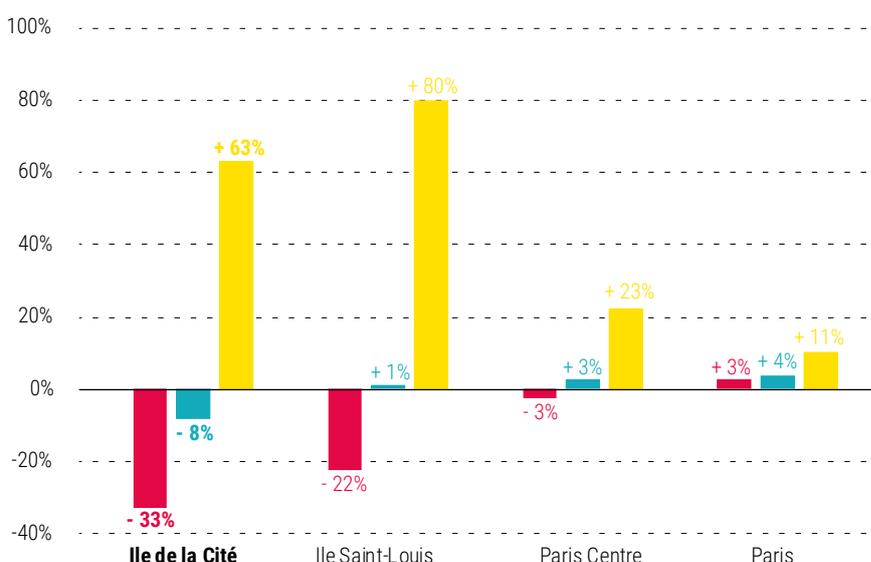


Source: Insee, recensement de la population 2016

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DU NOMBRE DE LOGEMENTS

En 2016, près de 900 personnes résident sur l'Île de la Cité. Leur nombre était de 1330 en 1999.

Le nombre d'habitants a fortement baissé depuis 1999 (-33%) alors qu'il a légèrement augmenté à l'échelle parisienne sur la même période (+3%). Cette baisse de population s'explique essentiellement par la hausse du nombre de logements inoccupés qui regroupent les résidences secondaires, les logements occasionnels et les logements vacants (+63% entre 1999 et 2016). Cette tendance peut se relier notamment au développement des plateformes de location comme Airbnb qui touche particulièrement le cœur de Paris mais plus certainement à une forte proportion de résidences secondaires.

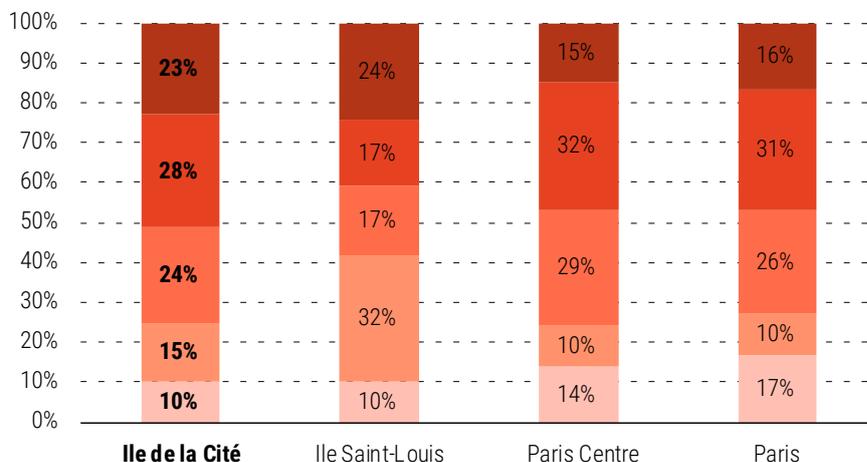


Source: Insee, recensement de la population 2016

- Évolution de la population
- Évolution du nombre de logements
- Évolution du nombre de logements inoccupés

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE

Proportionnellement, les jeunes adultes de moins de 25 ans et les personnes âgées de 65 ans ou plus sont plus présents sur l'Île de la Cité qu'en moyenne parisienne.

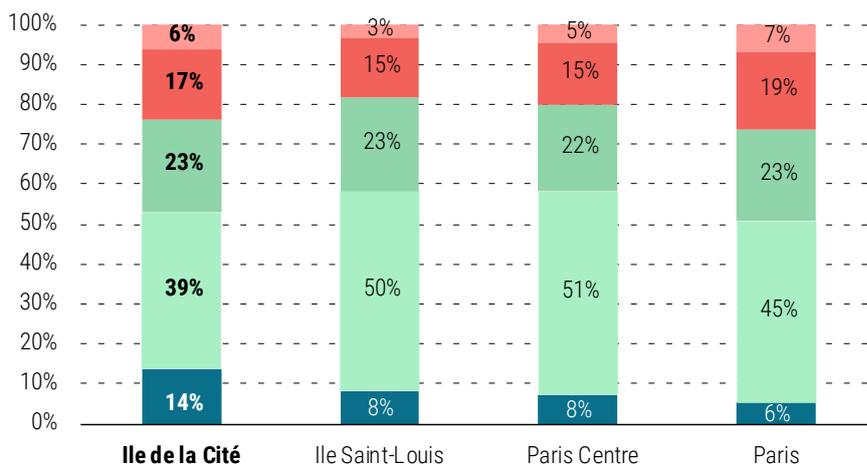


Source: Insee, recensement de la population 2016

- 65 ans ou plus
- 40 - 64 ans
- 25 - 39 ans
- 18 - 24 ans
- Moins de 18 ans

RÉPARTITION DES ACTIFS SELON LEUR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

L'analyse des catégories socio professionnelles des actifs résidant sur l'Île de la Cité indique une présence relativement forte d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises sur l'Île de la Cité : 14% des actifs contre 6% à Paris en moyenne et 8% à Paris Centre. On constate que les catégories intermédiaires et employés ouvriers sont également présentes dans des proportions proches de celle observées en moyenne à Paris. Cette présence peut être liée à la présence de logements de fonction.

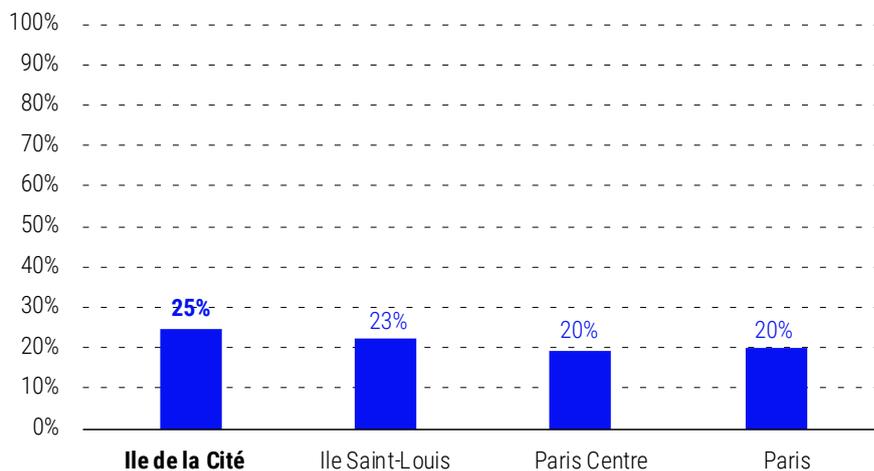


Source: Insee, recensement de la population 2016

- Ouvriers
- Employés
- Professions intermédiaires
- Cadres
- Artisans - commerçants - chefs d'entreprise

PART DES IMMIGRÉS DANS LA POPULATION

Un quart de la population (25%) est immigrée en 2016, soit un taux légèrement plus élevé que celui observé à Paris Centre ou encore à l'échelle de la capitale. (Les personnes immigrées sont les personnes de nationalité étrangère nées à l'étranger). La population étrangère est également en proportion plus nombreuse puisque 17% des habitants sont de nationalité étrangère contre 14% à Paris en moyenne.

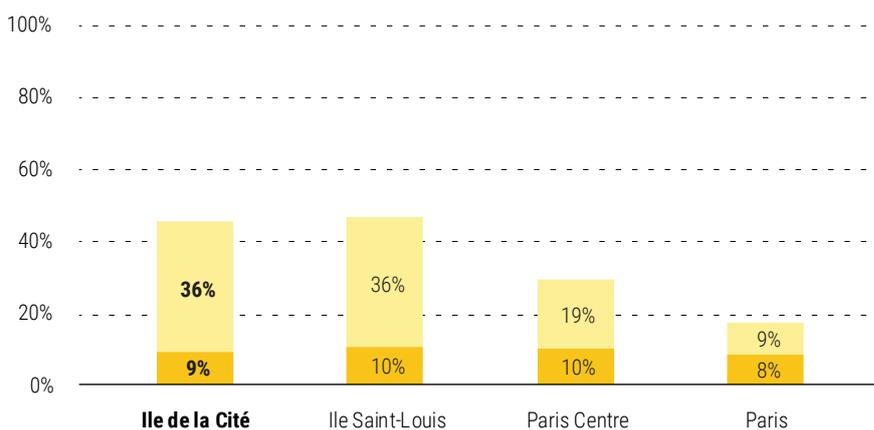


Source: Insee, recensement de la population 2016

PART DE LOGEMENTS INOCCUPÉS

Près de la moitié (45%) des logements de l'Île de la Cité sont inoccupés en 2016. Cela représente un total de 400 logements.

La proportion de logements inoccupés est deux fois et demie plus forte sur l'Île de la Cité que pour l'ensemble du parc parisien. Ces logements correspondent pour l'essentiel à des résidences secondaires et des logements occasionnels, la vacance n'est pas plus fréquente qu'à Paris en moyenne.

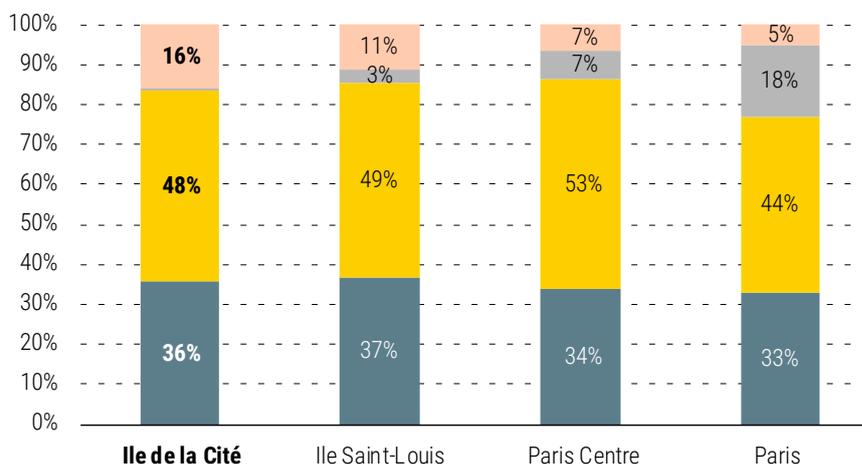


Source: Insee, recensement de la population 2016

- Part des résidences secondaires et logements occasionnels
- Part des logements vacants

RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

Très peu de logements sociaux et une part de personnes logées gratuitement plus importante qu'ailleurs.



Source: Insee, recensement de la population 2016

- Propriétaires
- Locataires parc privé
- Locataires HLM loué vide
- Logé gratuit

RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIÈCES

Comparé au territoire parisien dans son ensemble, l'Île de la Cité compte proportionnellement plus de petits et de grands logements. Cette caractéristique s'explique par les dates de construction des logements. La taille moyenne des ménages (nombre moyen de personnes par résidence principale) est faible en comparaison avec celle que l'on observe sur l'ensemble du territoire parisien (1,64 contre 1,88).



Source: Insee, recensement de la population 2016

- 1 pièce
- 2 pièces
- 3 pièces
- 4 pièces
- 5 pièces

Peu d'équipements d'enseignement

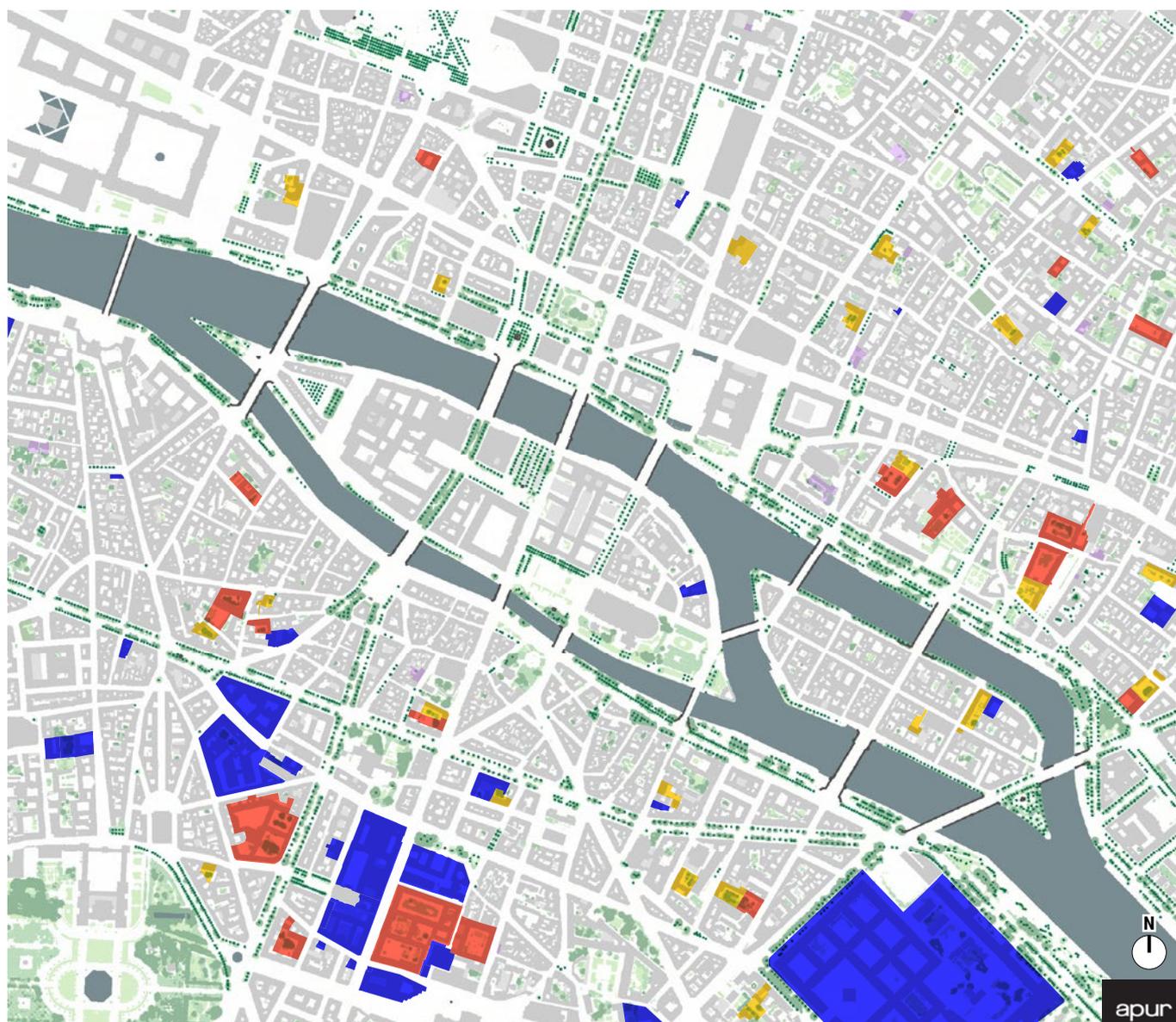
Les caractéristiques des habitants de l'île, à la fois peu nombreux et plutôt âgés, ont pour conséquences un très faible nombre d'équipements scolaires sur l'Île de la Cité. On y trouve néanmoins la crèche de la Préfecture de Police rue Massillon et l'école nationale de la Magistrature située sur le quai aux Fleurs.

En revanche, sur la rive gauche le Quartier latin accueille une vie étudiante importante, liée à la présence de nombreux équipements d'enseignement supérieur et de recherche: la Sorbonne, le Collège de France, le campus de Jus-

sieu, les centres universitaires d'Assas et du Panthéon, l'Université Paris III Sorbonne Nouvelle, l'École normale supérieure, les Beaux-Arts, AgroParis-Tech, la Faculté de médecine de Paris, l'Université Pierre et Marie Curie, etc. Se trouvent également des collèges et lycées historiques, comme Louis-le-Grand, Fénelon, Henri IV.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT

- Enseignement supérieur et recherche
- Enseignement spécialisé
- Enseignement du second degré
- Enseignement du premier degré
- Petite enfance



Une forte densité de grands équipements institutionnels

Le centre de Paris concentre une forte densité de monuments et d'équipements. En particulier, toute la partie centrale de l'Île de la Cité est occupée par de grands équipements et monuments : le Palais de Justice, le Tribunal de Commerce, la Préfecture de Police et l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame, la Sainte-Chapelle.

Ces équipements qui abritent de nombreux emplois et qui accueillent un public qui peut être nombreux comme à la Préfecture de Police ou à l'Hôtel-Dieu, contribuent fortement à l'animation de l'île en journée.

Mis à part la Cathédrale qui contribue fortement à l'attractivité de l'île, ces équipements sont peu ouverts sur la ville et participent peu ou pas à l'animation des rez-de-chaussée sur les voies et places qui les bordent.

LES MONUMENTS ET LIEUX DE CULTE

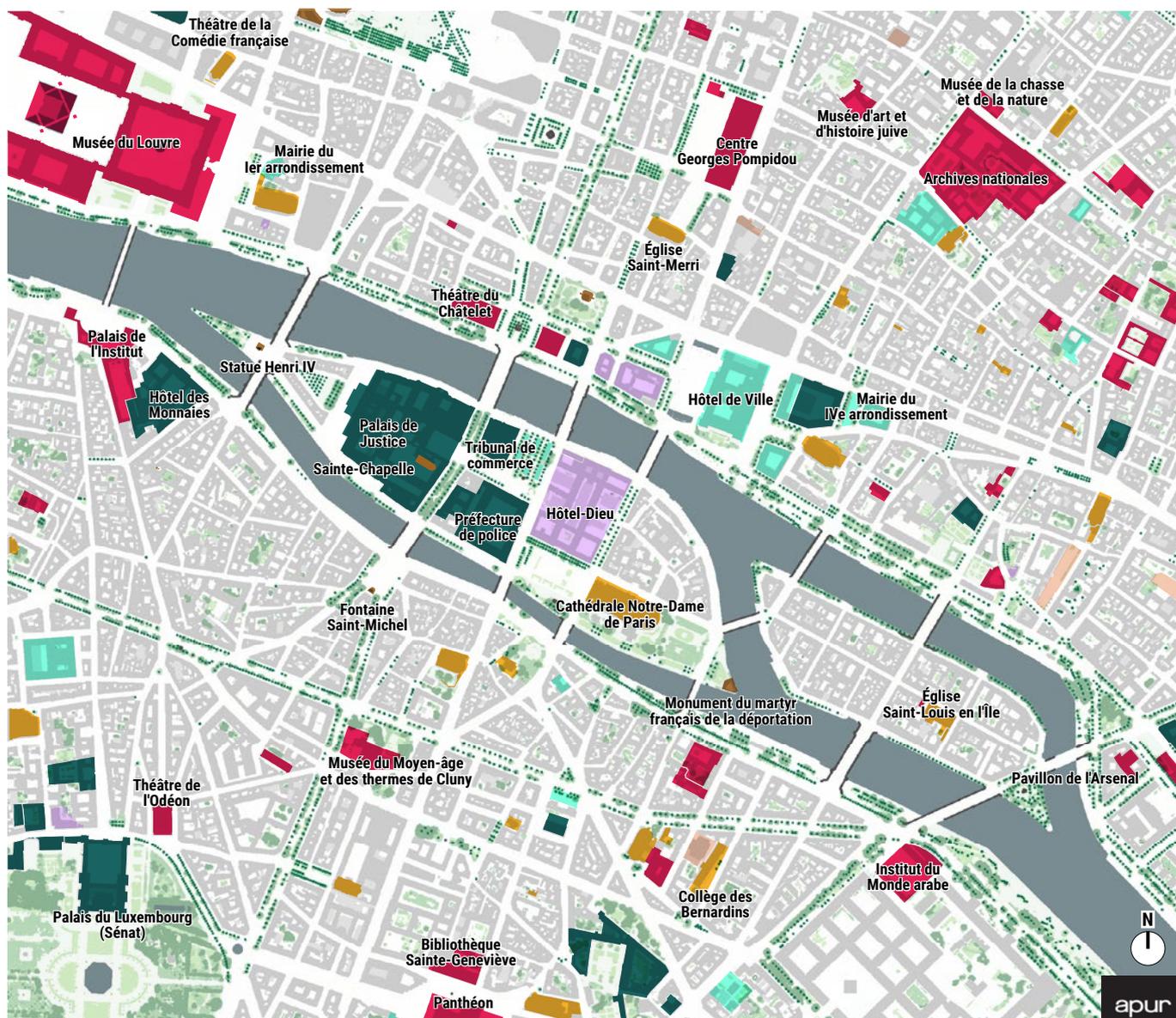
- Lieu de culte
- Monument

LES ÉQUIPEMENTS RÉGALIENS, MUNICIPAUX ET DE SANTÉ

- Service régalien national et international
- Mairie - Service municipal - Conseil régional
- Santé

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

- Culture et loisirs
- Sport



Une forte présence d'emplois salariés

D'après le fichier Sirene 2016, on dénombre environ 10 000 emplois salariés répartis dans 250 établissements sur l'Île de la Cité. Ces emplois salariés et établissements peuvent être décomposés selon les grands types d'activité suivants:

- **La Préfecture de Police de Paris** regroupe 5 600 emplois, principalement sur le site de la Préfecture, 9 boulevard du Palais, mais aussi dans d'autres localisations comme rue Chanoinesse et rue des Ursins (environ 100 emplois, bureau des naturalisations).
- **Le Palais de Justice**, 4 boulevard du Palais, regroupe 2 800 emplois à la Cour de Cassation et à la Cour d'Appel de Paris.
- **Cabinets d'avocats, d'huissiers, auxiliaires de justice** : 300 emplois et 20 cabinets. Le plus important établissement est la société Lemercier/Bobet/Moussouki, huissiers auprès du Tribunal de Commerce où travaillent 225 huissiers.
- **Services tertiaires** aux entreprises et aux particuliers, assurances, banques : environ 200 emplois pour 60 établissements.
- **Organismes culturels** (75 emplois) et notamment le Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire de la Sainte-Chapelle.
- **Associations, fondations, congréga-**

tions : 30 établissements regroupant presque 400 emplois salariés. Citons notamment l'Ordre des avocats à la Cour de Paris (150 emplois salariés) et l'Association Diocésaine de Paris (150 emplois également).

- **Les commerces** : 45 sociétés employant 275 emplois salariés.
- **La restauration** : 38 sociétés employant 330 emplois salariés.
- **Autres établissements de divers types** : 25 localisations pour 300 emplois salariés avec notamment un établissement de la RATP au 19 rue Chanoinesse (150 emplois salariés), les 2 parcs de stationnement « Indigo » (8 emplois)...

Il s'agit d'estimations d'emplois et les chiffres annoncés ne tiennent pas compte des effets de siège éventuels. Le cas le plus visible est celui de la Préfecture de Police qui regroupe, sans doute, de nombreux emplois d'autres établissements situés en dehors de l'Île de la Cité. Le nombre d'emplois indiqué est donc surestimé. A contrario, on ne recense pas d'emplois pour l'Hôtel-Dieu, ceux-ci étant comptabilisés ailleurs, en l'occurrence au 3 avenue Victoria, de l'autre côté de la Seine.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les évolutions récentes qui ont pu avoir un impact sur les emplois (le transfert de la Police Judiciaire et du Tribunal de Grande Instance dans la ZAC Clichy-Batignolles en 2018)



© Apur

Autour de la place de Lutèce, la Préfecture de Police, le Tribunal de Commerce, et le Palais de Justice

Relativement peu de sans-abris mais des équipements à leur destination

L'Île de la Cité est marquée, comme le centre de Paris dans son ensemble, par la présence de personnes sans-abri. Les décomptes menés dans le cadre de la Nuit de la Solidarité depuis trois ans permettent d'estimer le nombre de personnes sans solution d'hébergement une nuit donnée, en hiver.

En 2019, 320 personnes ont été décomptées dans les quatre arrondissements centraux, soit 9% du total parisien. Sur l'Île de la Cité, 6 personnes ont été décomptées en 2019, un chiffre plus faible que celui de la Nuit de la Solidarité 2018, au cours de laquelle 21 personnes avaient été rencontrées, dont 13 dans les salles d'attente de l'Hôtel-Dieu.

Le secteur offre quelques services à destination de ces publics, pouvant attirer d'autres personnes en journée.

L'Hôtel-Dieu en particulier dispose d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) généraliste, ophtalmologique et bucco-dentaire, une cellule d'écoute et de soutien psychologique et un centre de vaccination.

ACCUEIL DE JOUR ET HÉBERGEMENT D'URGENCE EN 2019

- Structure d'accueil de jour**
- ◆ Permanence Sociale d'Accueil
 - ▲ Espace Solidarité Insertion
 - bains-douches
 - autres structures
 - se soigner
 - s'occuper de soi
 - s'orienter
 - se nourrir
 - se réinsérer
 - bagagerie solidaire

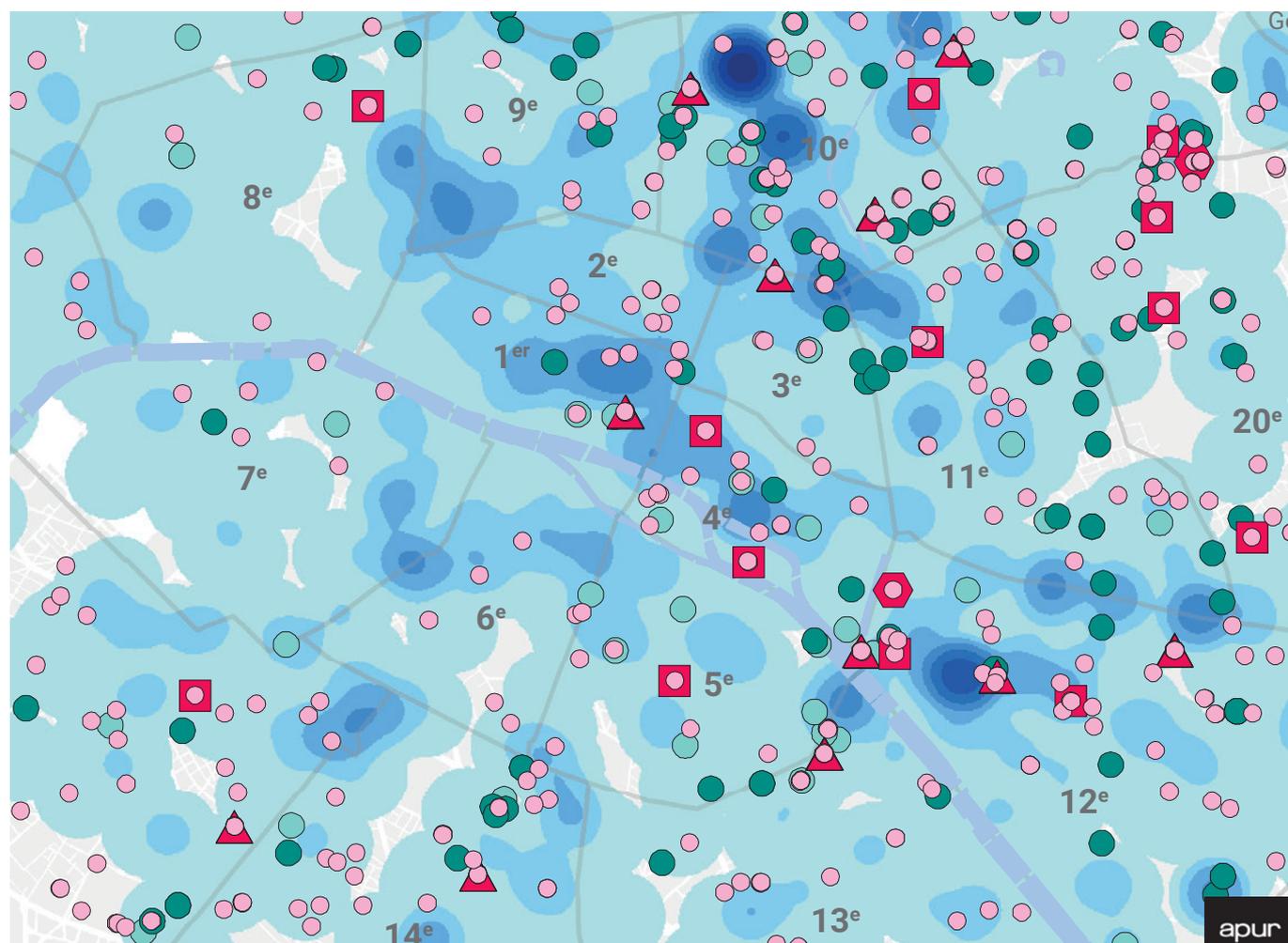
- Structure d'hébergement d'urgence**
- structure pérenne (CADA, CHRS, CHU, CPH, Intercalaire)
 - structure saisonnière (Plan Grand Froid, Plan Hiver)

Source : FINESS - 2016, DASES 2018, traitement Apur

Densité des personnes décomptées lors de la Nuit de la Solidarité



Source : Nuit de la Solidarité, Mairie de Paris (février 2018)



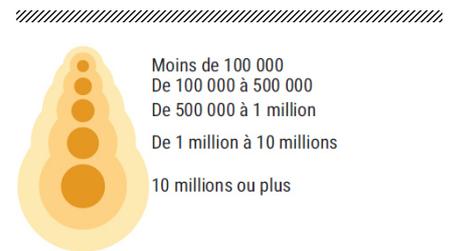
Une fréquentation touristique élevée

Des destinations concentrées dans le centre de Paris

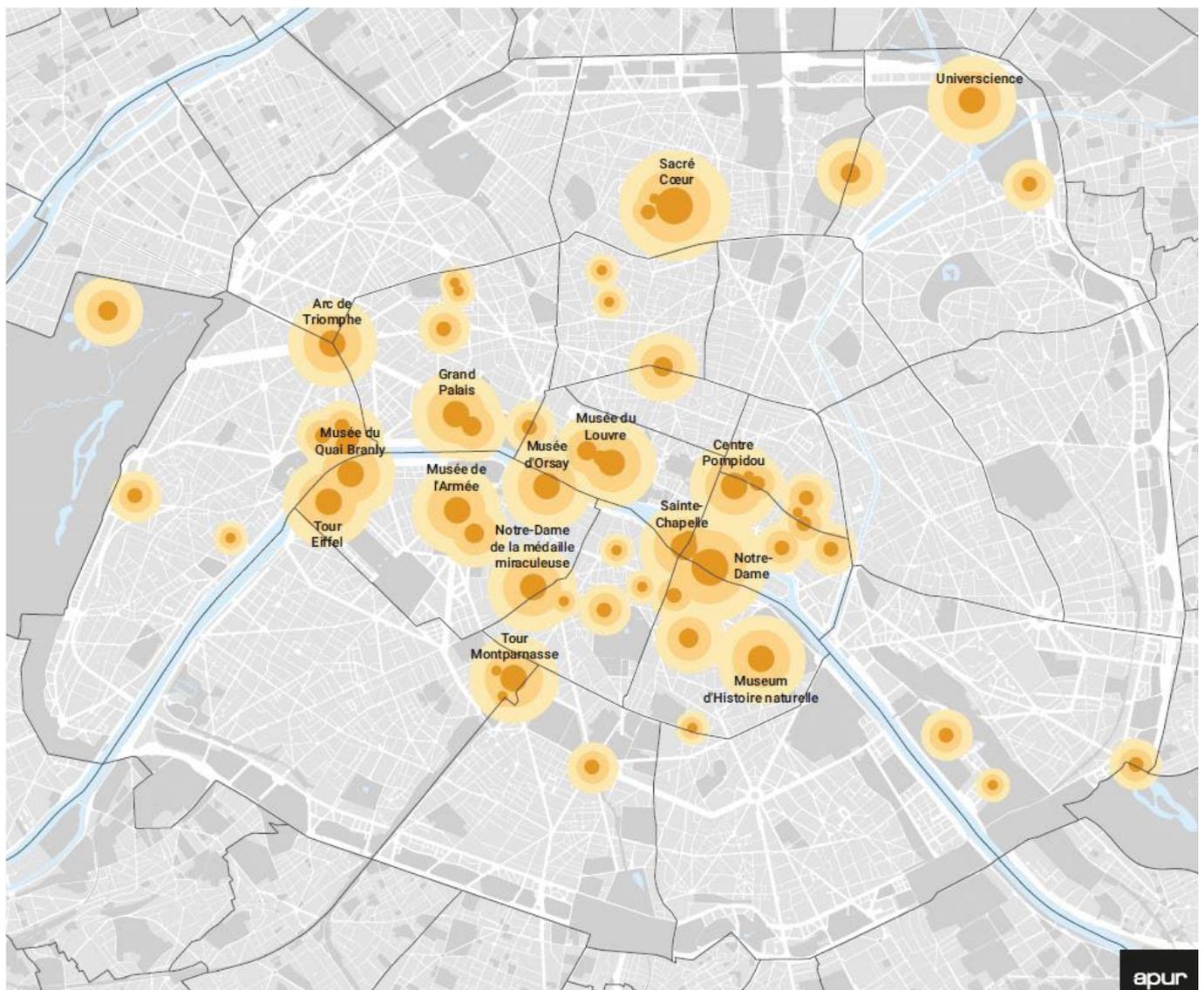
Paris est l'une des premières destinations touristiques du monde. La cartographie des sites les plus visités fait apparaître une sollicitation particulièrement forte du centre de Paris avec notamment le musée du Louvre et ses 10,2 millions de visiteurs en 2018 et le Centre Pompidou avec ses 3,4 millions de visiteurs.

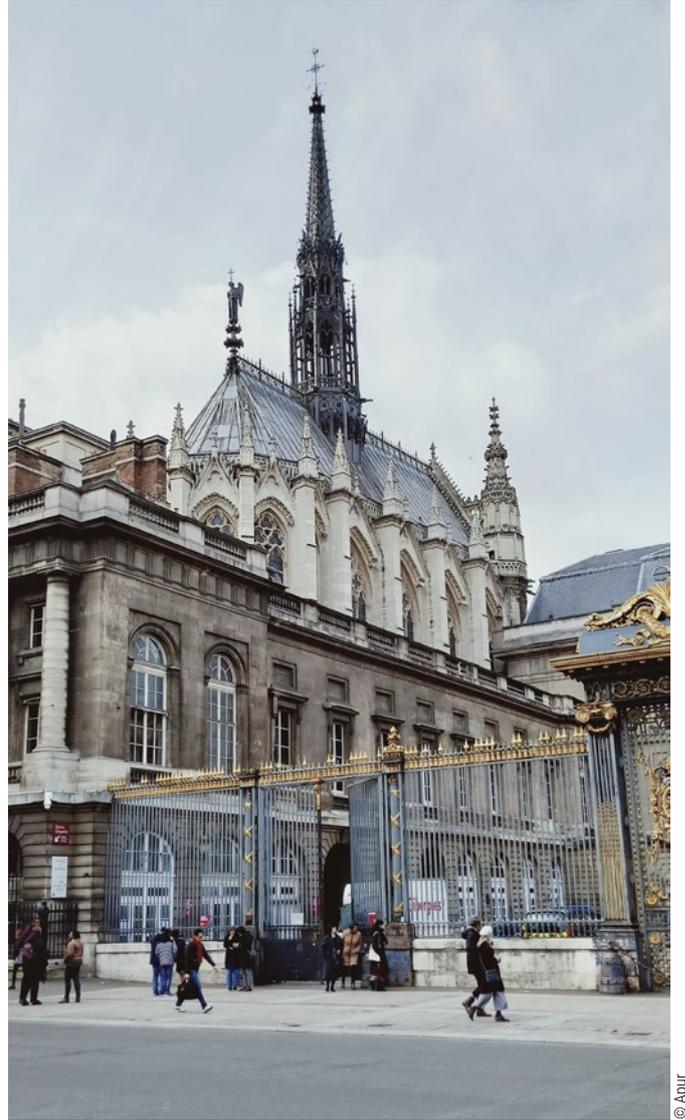
Sur l'Île de la Cité, Notre-Dame accueille 12 à 13 millions de visiteurs par an et la Sainte-Chapelle plus d'un million.

FRÉQUENTATION DES 60 PREMIERS LIEUX TOURISTIQUES (EN NOMBRE DE VISITEURS PAR AN)



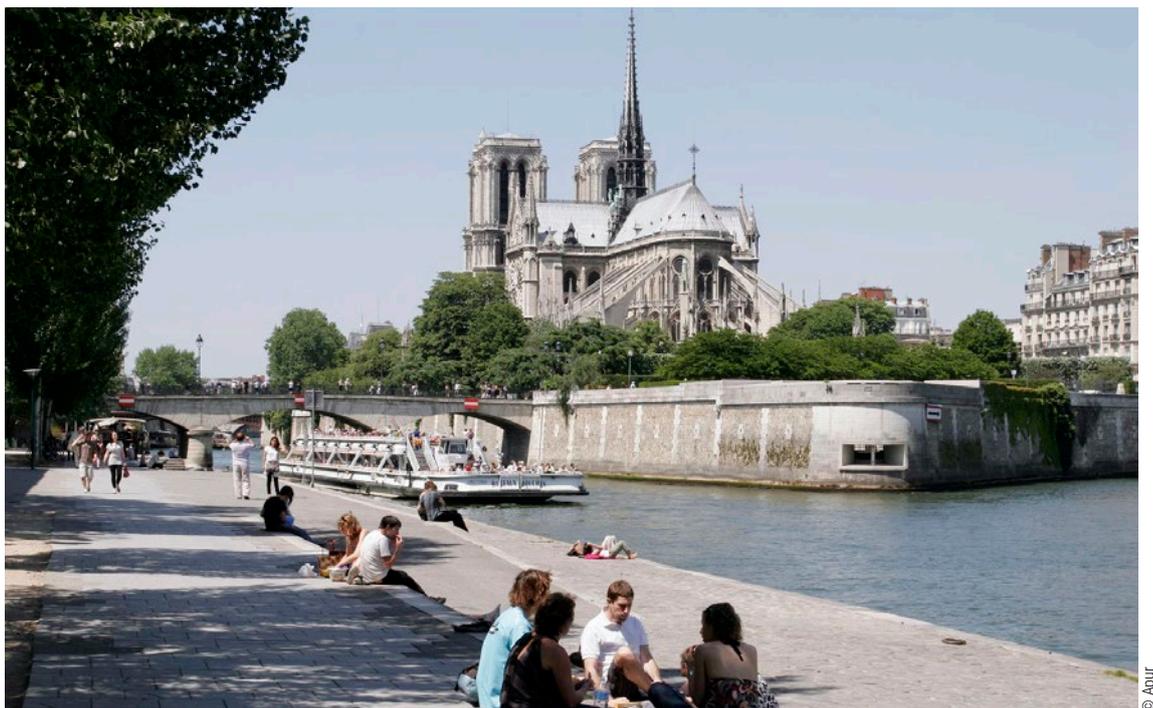
Source : OTCP, 2014





La Sainte-Chapelle au sein du Palais de Justice

© Apur



Bateau Mouche sur la Seine

© Apur

Des mobilités concentrées sur certains axes

Cette image des pôles touristiques est complétée par les travaux réalisés entre 2010 et 2013 par le chercheur Éric Fischer à partir des photos présentes sur le site Flickr, et par ceux de Michael Bauder, Tim Freytag et Maie Gérardot en 2014 à partir de données GPS collectées au cours d'une enquête. Ces cartes révèlent les principaux parcours des visiteurs entre ces principaux lieux de visite. L'Île de la Cité apparaît associée à Saint-Michel comme l'extrémité Est de parcours structurés autour de trois grands axes, l'axe majeur Louvre-Etoile, l'avenue de l'Opéra et la Seine et ses rives, de la tour Eiffel à Notre-Dame en passant par les Invalides et le musée d'Orsay. Le quartier des Halles et du Marais, ou le quartier latin, eux aussi extrêmement fréquentés, montrent des occupations plus diffuses et homogènes. A cette échelle, l'Île de la Cité apparaît, en plus d'une destination, comme un point de passage privilégié entre les deux rives.

Ces cartes font également apparaître l'importance du fleuve comme lieu de

perception du paysage de l'île. En effet la Seine est le quatrième site parisien le plus fréquenté après Notre-Dame, Montmartre et le Louvre, ce qui représentait en 2018, environ 8 millions de passagers, principalement en bateaux de croisières parisiennes.

Les autocars de tourisme

La circulation des cars de tourisme est réglementée par un arrêté (N°2016P0211) qui interdit leur circulation sur la quasi-totalité de l'Île de la Cité. Seules les traversées par le Pont-Neuf, le boulevard du Palais et la rue de la Cité peuvent être empruntées, et il est interdit de s'y arrêter ou d'y stationner. Les plus proches emplacements réservés à l'arrêt, dans le cadre de la dépose uniquement, sont situés avenue Victoria sur la rive droite.

Les bus touristiques exploités par quatre opérateurs (Opentour, BigBus, Foxity et CSP) ne sont pas soumis à cette réglementation. Ils empruntent le quai des Orfèvres pour accéder à Notre-Dame, avant de faire demi-tour pour repartir vers l'ouest en passant par Saint-Michel.



Itinéraires empruntés par les opérateurs de bus touristiques (Big bus, CSP, Opentour, Foxity)

LES POINTS D'ACCÈS DES VISITEURS

Itinéraires empruntés par les bus touristiques

- Open tour
- Big Bus
- CSP
- Foxity

○ ○ Stations de métro et RER

▭ Escales sur la Seine



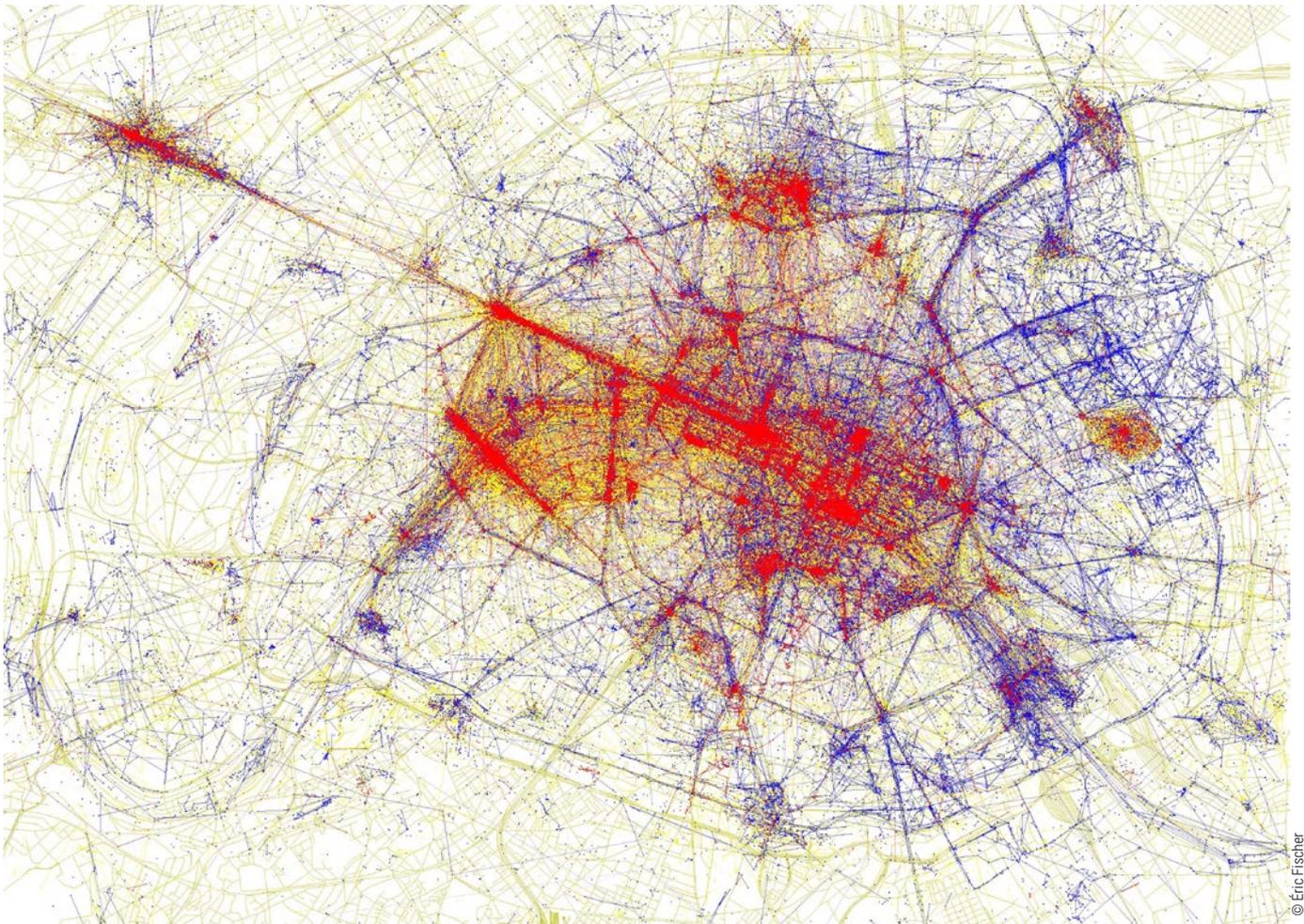
Un bus touristique

MOBILITÉ TOURISTIQUE À PARIS



Cartographie du tourisme issue de données GPS

© M. Bauder



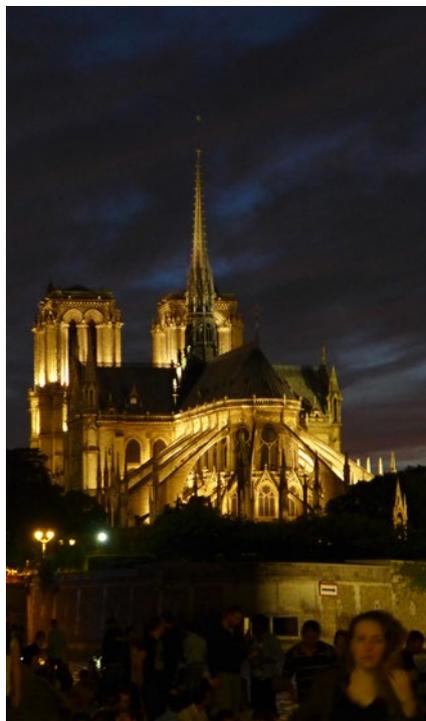
Mobilité touristique à Paris par l'interprétation des prises de vue des touristes

© Eric Fischer

La vie nocturne

Le centre de Paris est le lieu d'une vie nocturne intense. Les nombreux commerces ouverts la nuit sur les deux rives forment une centralité métropolitaine. L'éclairage homogène des espaces publics de la ville lumière cache en réalité des disparités importantes.

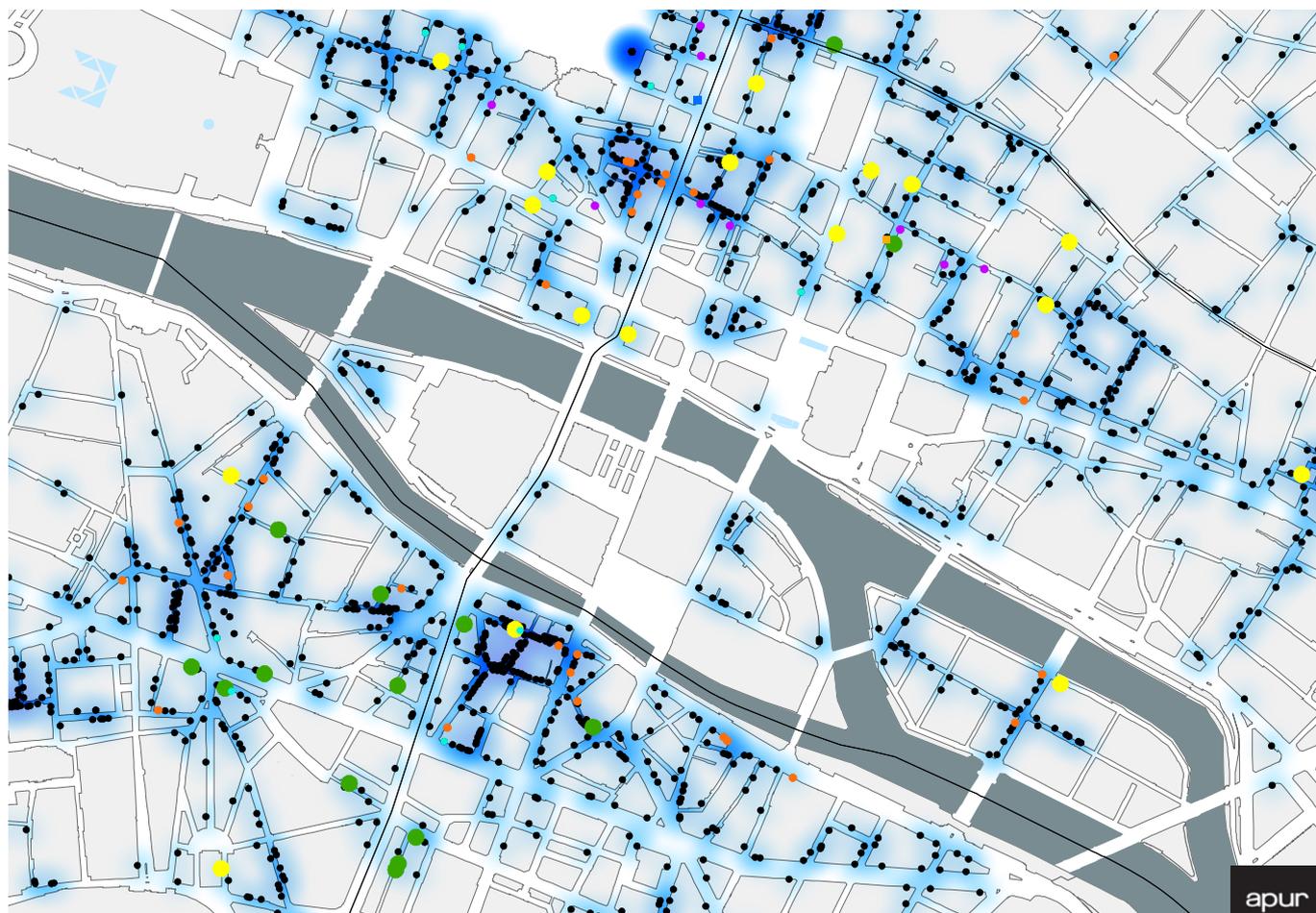
Le suivi au cours d'une journée des prises de Vélib' est un révélateur intéressant des rythmes de vie du secteur. Le centre de Paris est l'espace le plus sollicité par les usagers du service Vélib'. Néanmoins l'Île de la Cité apparaît peu fréquentée par rapport aux quartiers des deux rives, les Halles et Saint-Michel. En effet l'île ne comporte que peu de destinations nocturnes. Les grands équipements, ou les lieux touristiques sont fermés et seuls quelques cafés et restaurants restent ouverts.



LA VILLE FESTIVE



- Café-Bar-Restaurant
- Cyber-café
- Cabaret
- Café-Musique
- Cinéma
- Spectacle vivant
- Sex-Shop
- Salle de jeux
- densité à 50m





© Ville de Paris - DVD

Photo aérienne nocturne



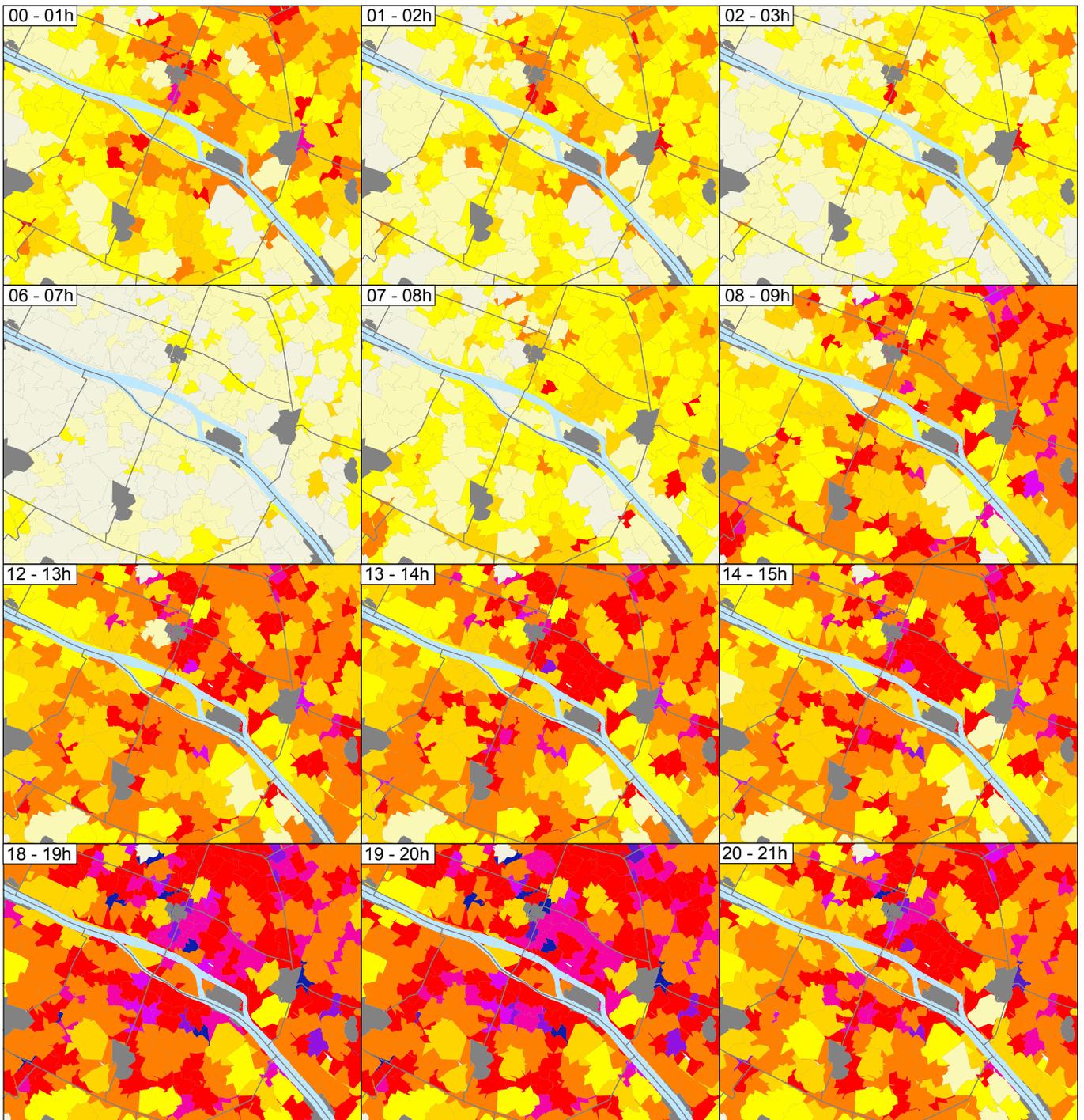
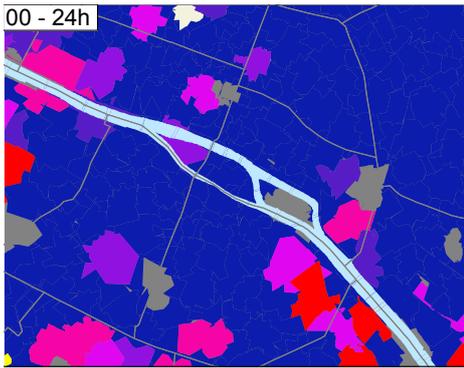
© Apur - François Mohrt

Mise en lumière de l'île de la Cité

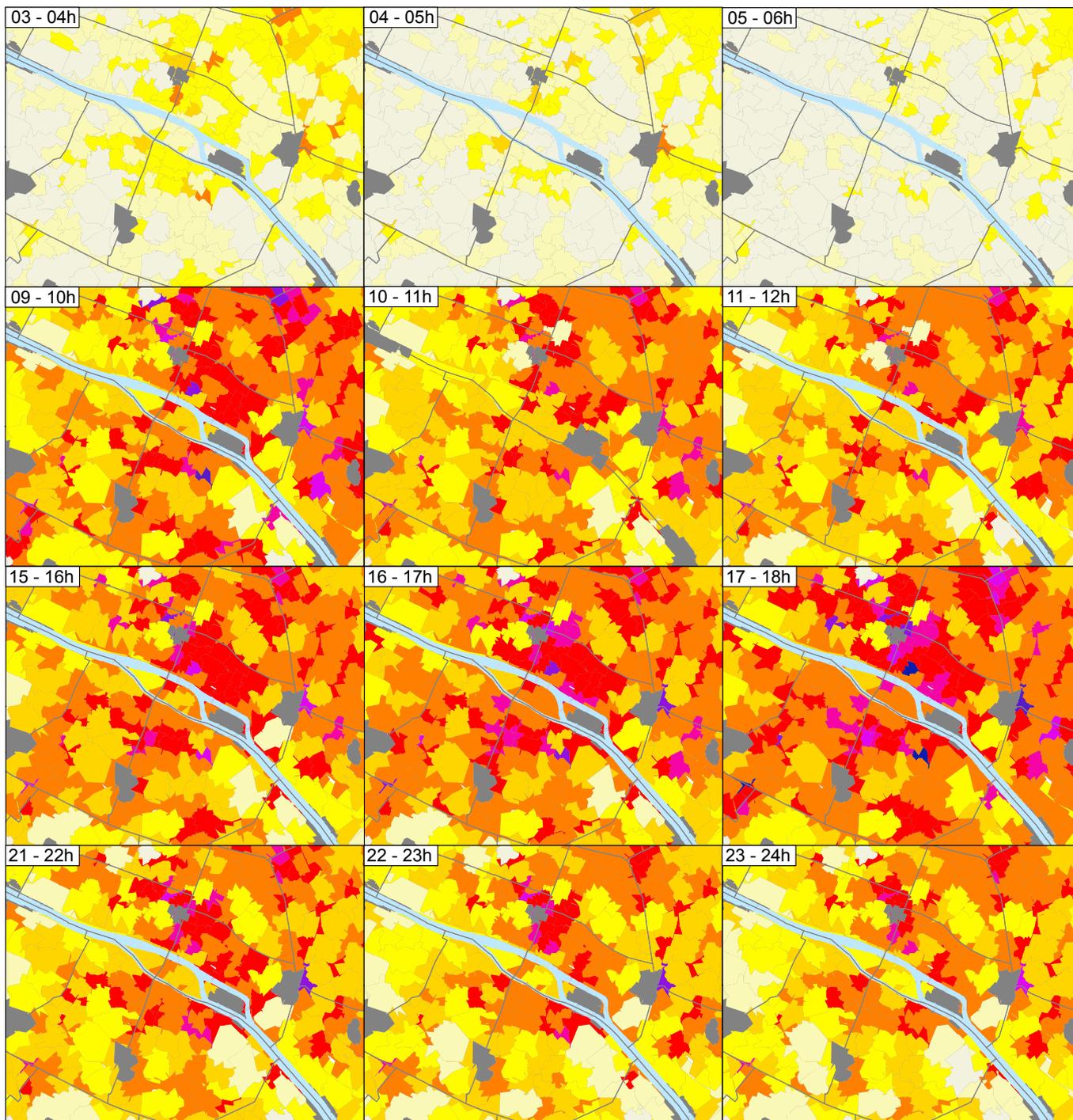


© Apur - François Mohrt

La Cathédrale depuis l'Immeuble Morland au crépuscule



**NOMBRE DE PRISES VELIB' / SURFACE DE LA ZONE D'ACCÈS DE LA STATION
MARS-JUIN 2019**



Sur l'Île de la Cité, trois polarités commerciales

L'Île de la Cité et l'Île Saint-Louis, séparées du reste de la ville par la Seine, constituent chacune des petits microcosmes commerciaux avec leurs caractéristiques propres.

L'attractivité commerciale du centre de Paris est considérable et les flux importants, notamment touristiques, alimentent les commerces des deux rives; Sur la rive gauche, autour de la rue Saint-Jacques, du quai et du quartier Saint-Severin, sur la rive droite autour des Halles et du Marais.

Regardées à cette échelle, les deux îles comportent relativement peu de commerces.

Les commerces de l'Île de la Cité se concentrent essentiellement sur deux rues, la rue d'Arcole et la rue du Cloître-Notre-Dame, toutes les deux caractérisées par une forte présence de magasins de souvenirs. Néanmoins l'observation des dynamiques commerciales aux abords de Notre-Dame nécessite d'analyser également l'Île Saint-Louis qui concentre un grand nombre de commerces sur la rue Saint-Louis en l'Île. Deux autres polarités se distinguent de manière plus indépendante, l'historique Marché aux fleurs de la Place Louis Léprieux et la Place Dauphine située sur la pointe Ouest de l'île.



Les galeries d'art et les cafés - restaurants de la Place Dauphine

© Apur - François Mohrt



Les fleuristes du Marché aux Fleurs

© Sophie Robichon - Ville de Paris

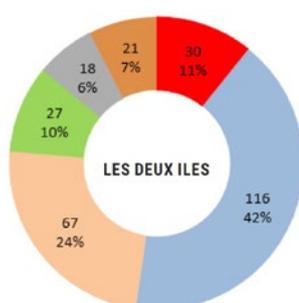
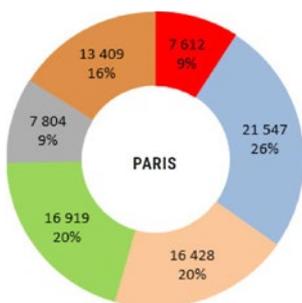


Les magasins de souvenirs et terrasses de café aux abords de Notre-Dame

© Apur

ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

- Alimentaire
- Non alimentaire
- Restauration, Hôtellerie
- services commerciaux
- Vacants
- Commerces de gros, autres locaux en boutiques



- Grand magasin de plus de 30 000m²
- Marché couvert
- Marché découvert
- Plus de 1000m²
- De 300 à 1000m²
- Moins de 300m²



Les commerces de l'Île de la Cité

Sur l'Île de la Cité, on dénombre 114 locaux en rez-de-chaussée dont 99 sont des commerces. Par rapport à la moyenne parisienne, un peu plus de la moitié des locaux sont des commerces non alimentaires (26% à Paris) et l'on dénombre 27 bars-brasseries et restaurants (soit un peu plus que la moyenne parisienne). Comme l'île est peu peuplée, les commerces du quotidien sont plus rares (3,5% de commerces alimentaires contre 9% en moyenne à Paris, 8% de services commerciaux contre 20% en

moyenne à Paris) et plutôt en diminution. Comme l'Île de la Cité est très fréquentée, ce qui implique de nombreux flux, le taux de vacance des locaux est très bas (4% contre 9% à Paris).

Les commerces de l'Île de la Cité se localisent exclusivement sur trois lieux d'est en ouest cloisonnés par les grandes emprises d'équipements : l'Hôtel-Dieu, la Préfecture de Police et le Palais de Justice.



Un restaurant rue Chanoinesse

© Apur

L'évolution des commerces entre 2000 et 2017

- **La rue d'Arcole, la rue du Cloître Notre-Dame et plus largement ce qu'on appelle « l'îlot Chanoinesse ».** On y dénombre 55 locaux en rez-de-chaussée dont 49 sont des commerces et services commerciaux. Presque la moitié des commerces sont des magasins de souvenirs (23) et 14 locaux sont des brasseries, restaurants ou cafés. On compte aussi 4 commerces alimentaires et 5 services commerciaux. On constate une augmentation du nombre de magasins de souvenirs entre 2000 et 2017 (+ 4 magasins) et de bars-café-restaurants (+2) au détriment d'autres commerces non alimentaires (- 4) et des services commerciaux (- 4).

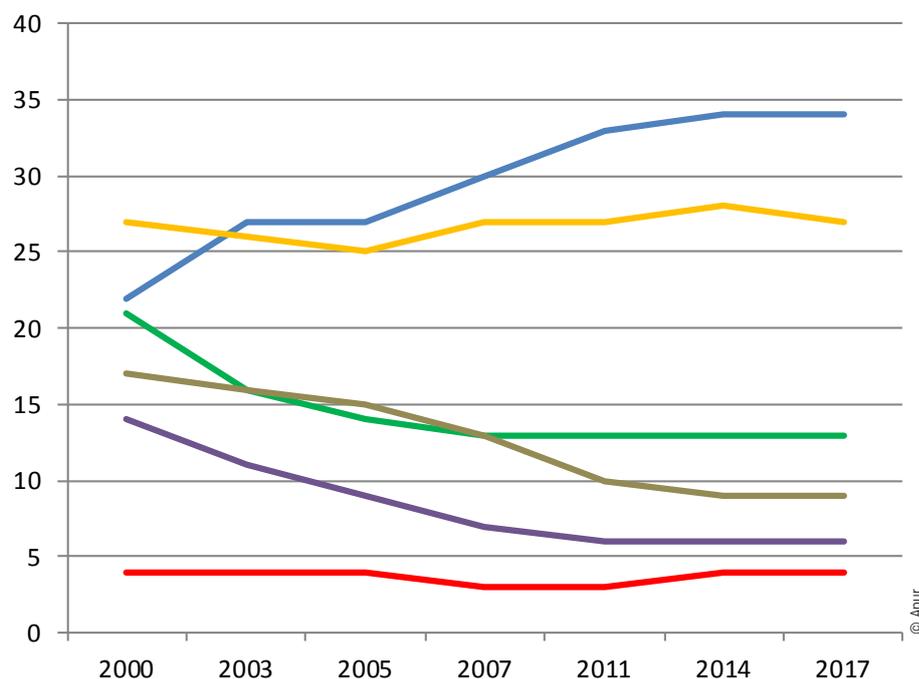
- **Le « Marché aux Fleurs »**, regroupe 27 commerces dont la moitié (13) sont des fleuristes. Ces derniers étaient plus nombreux en 2000 et certains se sont sans doute fait racheter par d'autres et ont été englobés au sein du marché. 4 brasseries se situent le long du boulevard du Palais. 6 magasins de souvenirs se sont implantés depuis 2000 au détriment des services commerciaux (-3) et de quelques fleuristes.

- Les commerces de **la place Dauphine** ont proportionnellement moins muté. On dénombre notamment 5 galeries d'art-antiquaire-vente de monnaies et médailles plus liés au « Carré Rive-Gauche » par le Pont Neuf qu'au reste de l'Île de la Cité et 9 brasseries-restaurants.

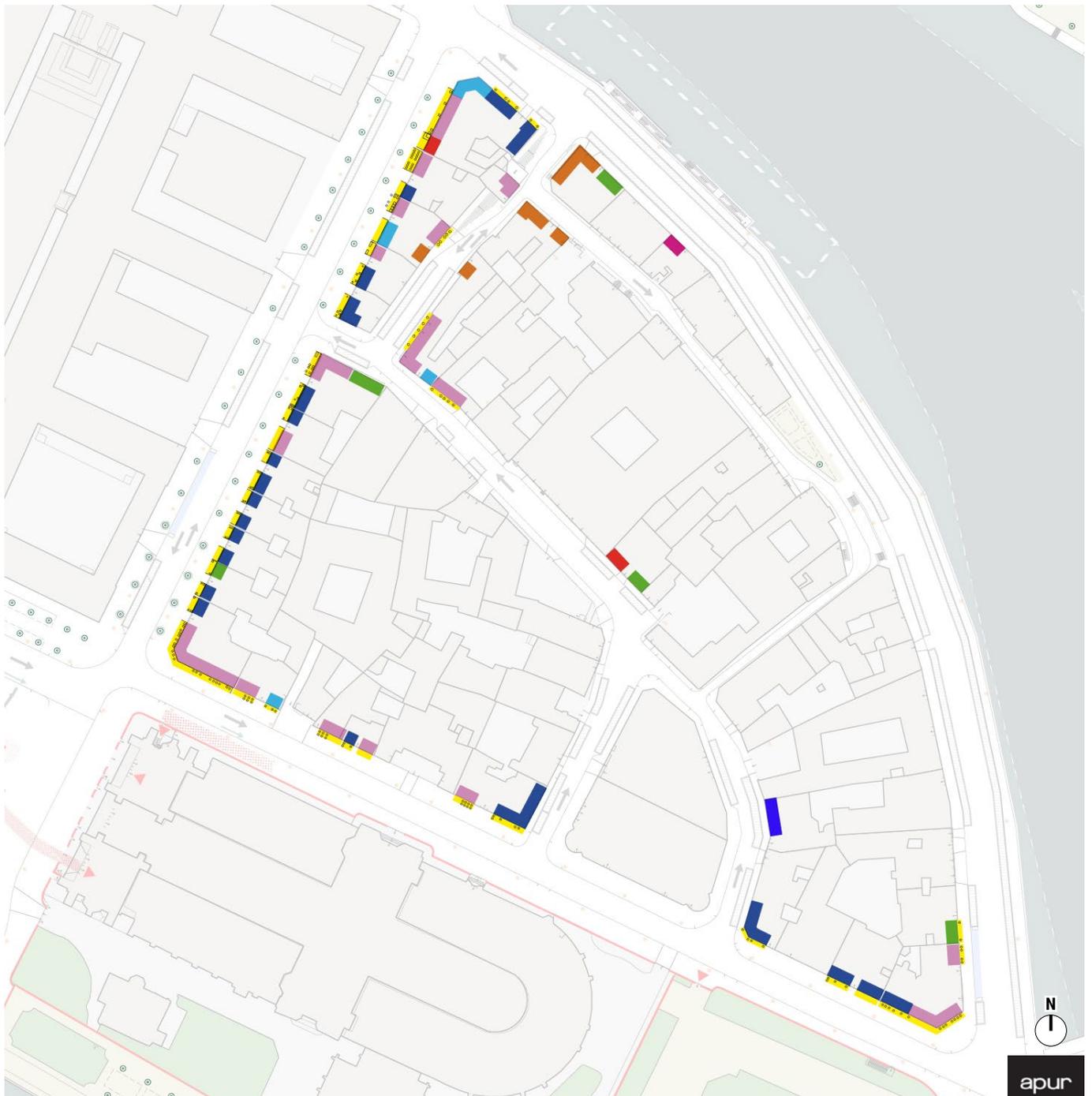
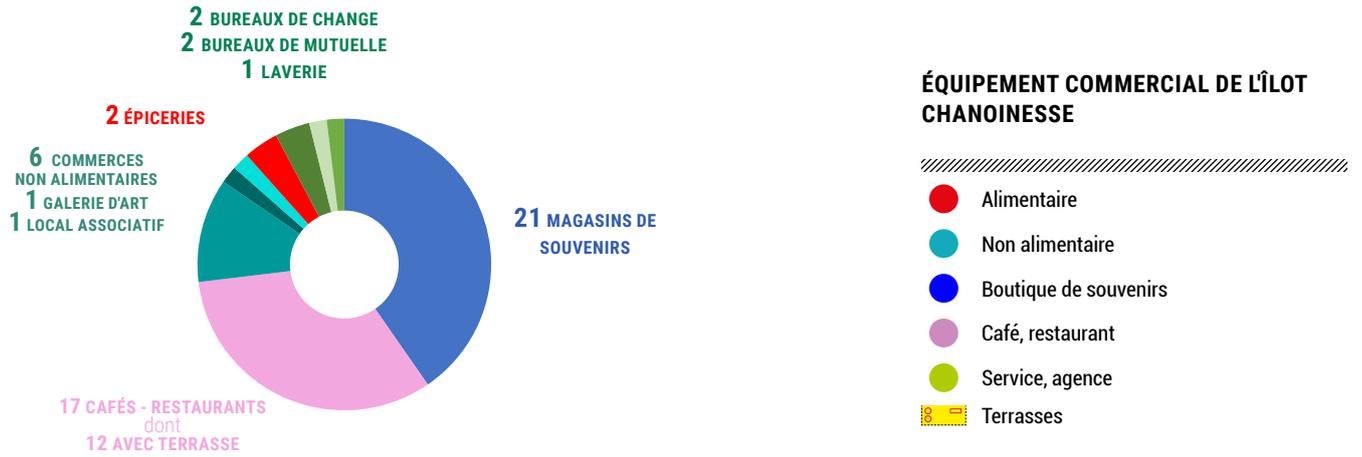
L'ÉVOLUTION DES COMMERCES SUR L'ÎLE DE LA CITÉ (2000-2017)

Source : Apur BDCOM

- Commerce alimentaire
- Commerce de souvenirs
- Fleuriste
- Autre commerce non alimentaire
- Service commercial
- Bar-restaurant



© Apur



La rue d'Arcole

La rue d'Arcole est l'itinéraire naturel vers la Cathédrale depuis la place de l'Hôtel de Ville. Elle offre un linéaire continu de commerces touristique dont de nombreux magasins de souvenirs. Les étalages et les terrasses débordent sur le trottoir Est qui contraste avec le trottoir Ouest bordant l'arrière de l'Hôtel-Dieu. Les trottoirs de la rue d'Arcole ont été élargis et plantés au début des années 2000.

ÉQUIPEMENT COMMERCIAL



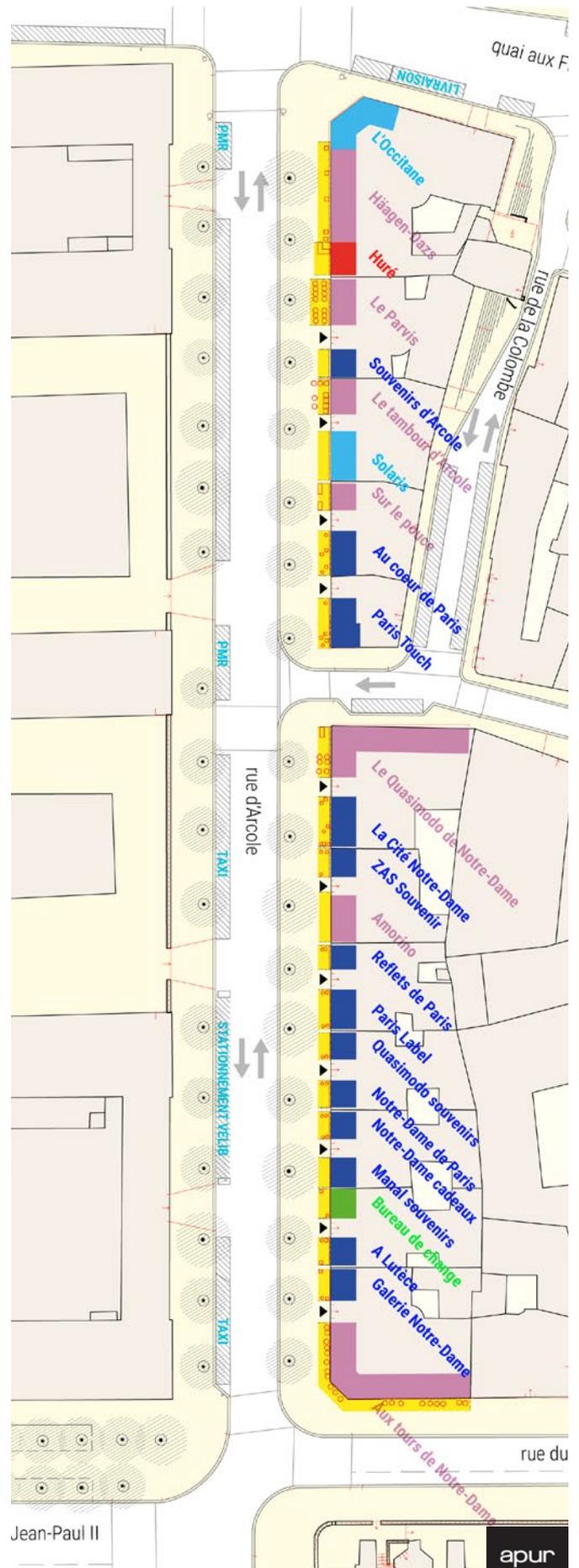
- Alimentaire
- Non alimentaire
- Boutique de souvenirs
- Café, restaurant
- Service, agence
- Terrasses



Magasins de souvenirs rue d'Arcole



Café brasserie glacier rue d'Arcole



Le Marché aux Fleurs Reine-Elizabeth-II

Le Marché aux Fleurs et aux oiseaux – devenu Marché aux fleurs Reine-Elizabeth II en 2014 – est une institution depuis sa création au début du XIXe siècle. Marché pittoresque, composé d’abris en fer et en fonte à l’ombre de nombreux arbres, il constitue un îlot de verdure dans les espaces minéraux du centre de l’île.

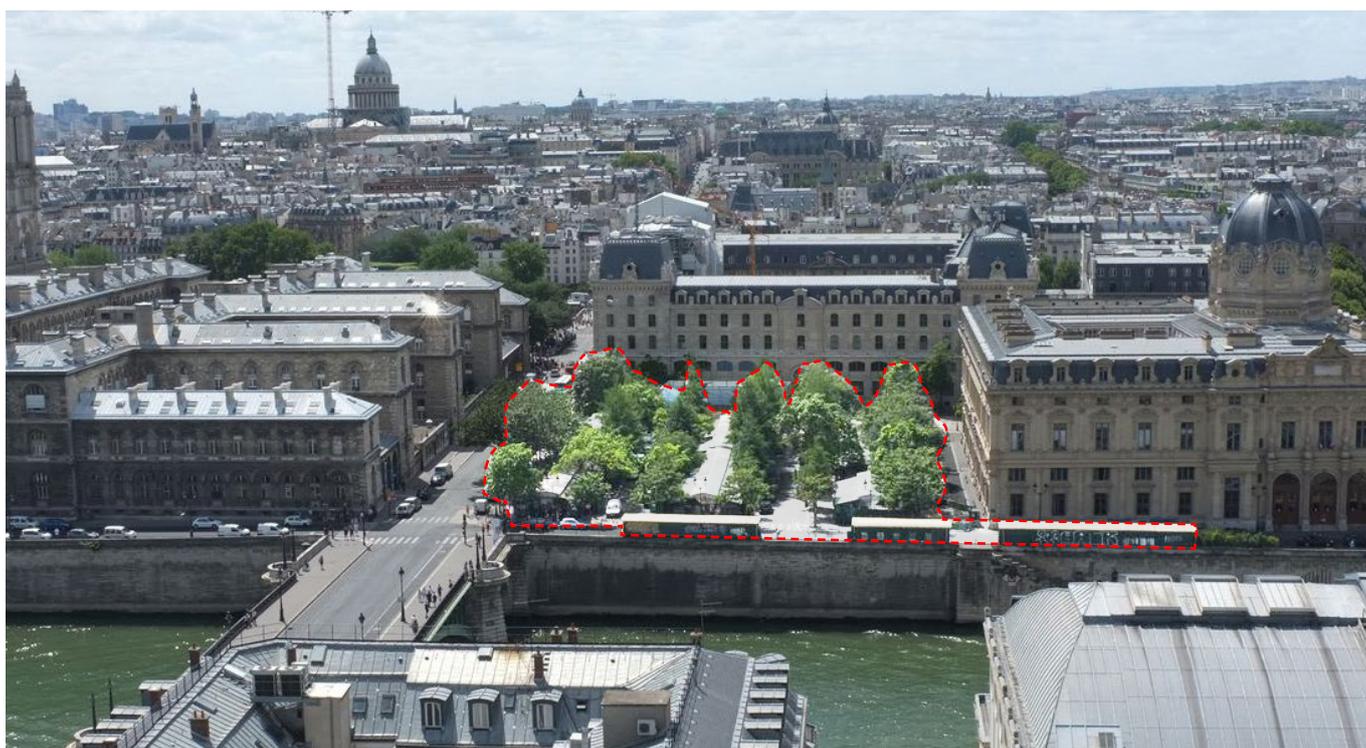


Le nouveau marché aux fleurs de la Cité en 1875 in : Recueil iconographique Marché aux Fleurs (Paris) BHVP © Ville de Paris / BHVP



Le Marché aux fleurs en 1942

© André Zucca / BHVP / Roger-Viollet



Le marché aux fleurs sur l’île de la Cité, au bout du pont Notre-Dame

© Apur - Patagonia

Les commerces de l'Île Saint-Louis

L'Île Saint-Louis, où l'on dénombre 165 locaux en rez-de-chaussée dont 141 sont des commerces, est plus densément peuplée, un peu moins touristique, et se rapproche donc plus de la structure commerciale moyenne de Paris avec proportionnellement plus de commerces et de services du quotidien bien que le nombre de ceux-ci soit en baisse. On recense ainsi 16% de commerces alimentaires (9% à Paris), 35% de commerces non alimentaires (26% à Paris), 11% de services commerciaux (20% à Paris) et 24% de bars-restaurants-hôtels (20% à Paris). Le taux de vacance est de 8%, un peu plus bas qu'à Paris (9%).

L'évolution des commerces entre 2000 et 2017

Globalement, le nombre de commerces est en baisse : moins 17 locaux sur l'Île de la Cité et moins 8 locaux sur l'Île Saint-Louis entre 2000 et 2017. Cette baisse qui peut paraître importante est aussi le fait de regroupements de locaux et la surface commerciale, elle, ne diminue sans doute pas de façon aussi marquée. On constate, aussi, une transformation des commerces vers des activités tournées, de plus en plus, vers le tourisme : augmentation des magasins de souvenirs (+12), des commerces d'équipement de la personne (+7) et même de certains commerces alimentaires (chocolateries : +2 et glacier : +1) au détriment des commerces culturels (-7 galeries d'art, - 4 librairies/vente de journaux...) et des antiquaires (-9). Le nombre d'artisans de la maison (tapisserie, encadreur...) est aussi en baisse (-5). Du fait de la diminution globale des locaux, le taux de vacance augmente un peu, de 6% à 7% entre 2000 et 2007, mais reste inférieur au taux parisien.



Commerces dans la rue Saint-Louis en l'Île

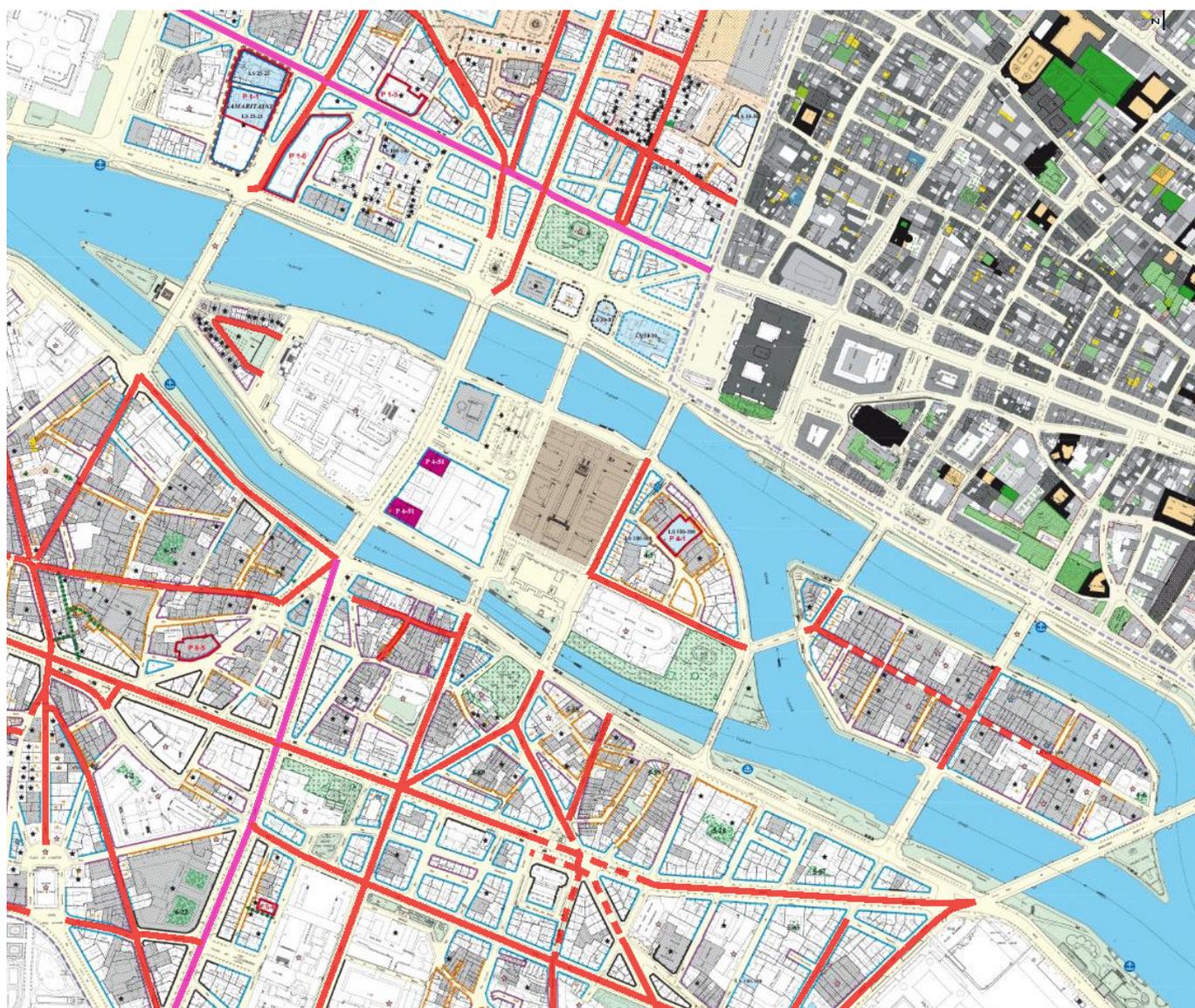
Protection du commerce et de l'artisanat

Sur l'Île de la Cité, les rues d'Arcole, du Cloître Notre-Dame et de la Place Dauphine comportent une protection du commerce et de l'artisanat. En conséquence, la transformation de surfaces de commerce* ou d'artisanat* à rez-de-chaussée sur rue, et sur les locaux d'angles, en une destination autre que le commerce ou l'artisanat est interdite. Ces règles ne s'appliquent pas aux surfaces nécessaires à l'accès des immeubles, ni aux surfaces nécessaires à la création ou à l'extension d'hôtels ou de locaux nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

** La destination Commerce comprend les locaux affectés à la vente de produits ou de services et directement accessibles à la clientèle, et leurs annexes. La destination Artisanat comprend les locaux et leurs annexes où sont exercées des activités de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service relevant de l'artisanat. Pour être rattachés à ces destinations, les locaux d'entrepôt ne doivent pas représenter plus de 1/3 de la surface de plancher totale.*

PROTECTION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

-  Protection du commerce et de l'artisanat
-  Protection du commerce et protection particulière de l'artisanat
-  Protection renforcée du commerce et de l'artisanat
-  Protection renforcée du commerce et protection particulière de l'artisanat



Source : Ville de Paris, PLU en ligne, novembre 2019





4. LES MOBILITÉS

UNE ÎLE CONNECTÉE

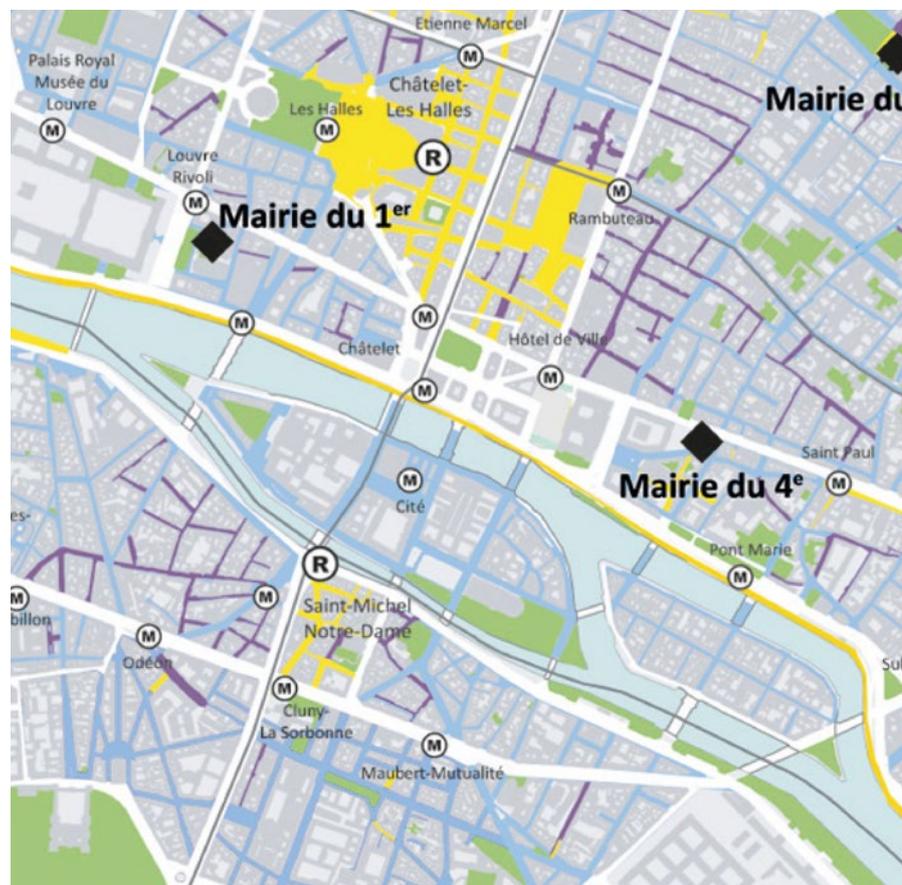
Un centre historique traversé par un important trafic routier

Le centre de Paris est marqué par la double échelle de sa trame viaire, d'une part celle de l'époque médiévale aux rues étroites, d'autre part celle des percées d'Haussmann (Réaumur, Turbigo, Rivoli, Sébastopol, Opéra...). Sous la pression automobile, ces grands axes ont été confortés dans leur rôle d'axes routiers, créant dans le même temps des avenues peu confortables (bruit, pollution) et des barrières difficiles à traverser.

Depuis les années 2000, l'aménagement de couloirs bus, puis de pistes cyclables contribue à pacifier un certain nombre de ces voies, à l'intérieur de ces axes, la quasi-totalité des rues est réglemen-

tée en rues piétonnes, en zone 30 ou en zone 20 (rues partagées) et sur la rive droite la fermeture des voies sur berges polémique en 2016 qui fait aujourd'hui consensus.

Sur l'Île de la Cité, ce sont les axes Nord-Sud les plus circulés, Pont-Neuf, Boulevard du Palais et Rue de la Cité. Seul l'axe rue d'Arcole – Pont au Double est épargné par cette circulation de transit depuis la piétonnisation du parvis dans les années 70. Les autres voies qui ont un rôle de desserte locale et d'accès aux nombreuses places de stationnement, en particulier sur les quais, sont moins circulées.



APAISEMENT DE LA CIRCULATION



Typologie/réglementation

- Zone piétonne
- Zone 30
- Zone 20
- Espace vert

Source: Apur - DVD, Ville de Paris



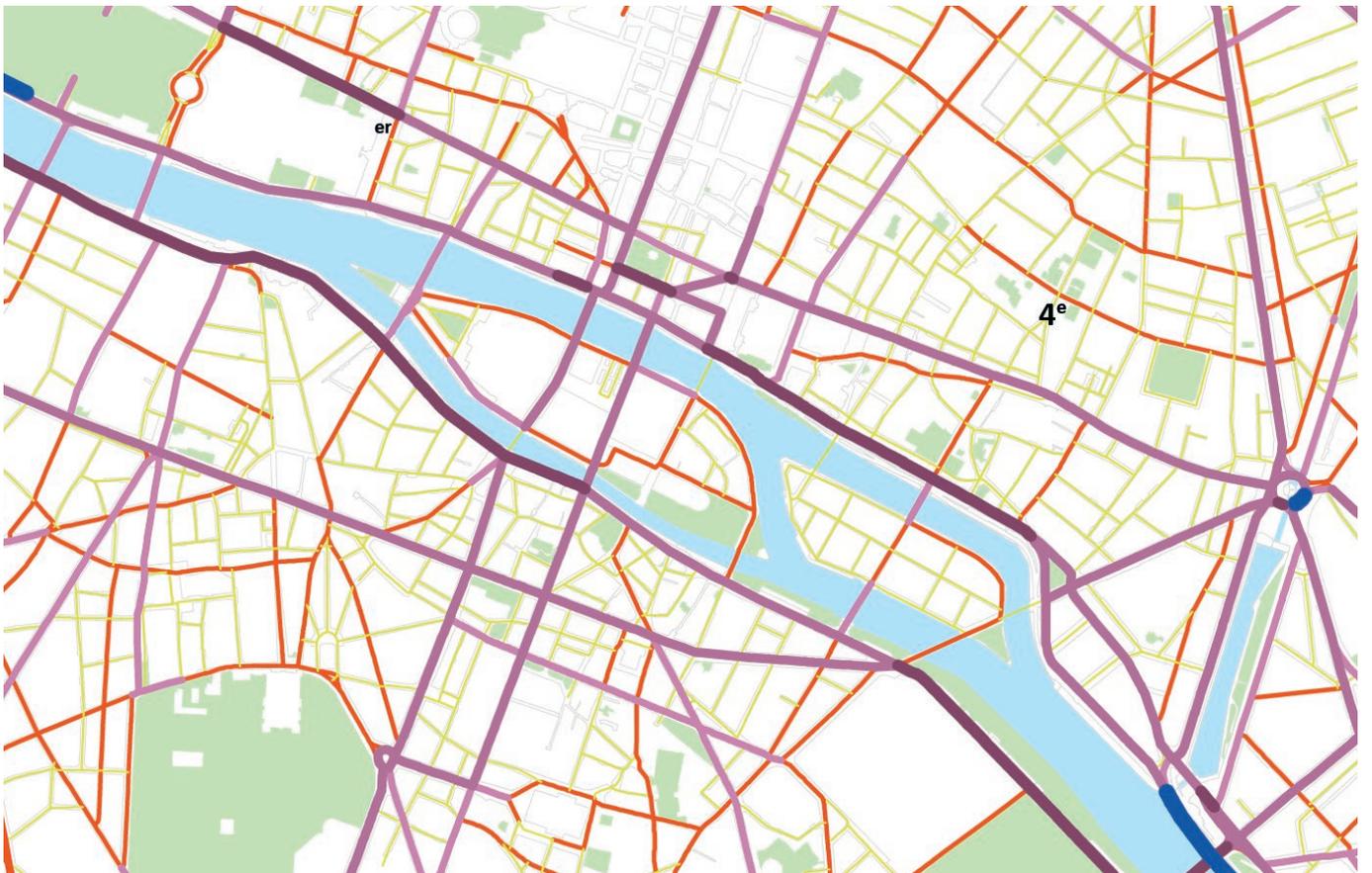
Nuage de pollution à Paris

© Apur - Hervé Levifre

TRAFIC ROUTIER MOYEN ENTRE 6H ET 18H



Source: DVD, Bruitparif



Les espaces accessibles à 5 minutes à pied et à vélo depuis Notre-Dame

L'Île de la Cité est le cœur de Paris. Depuis le "point zéro des routes de France" situé sur le parvis de Notre-Dame, l'ensemble de l'Île de la Cité est accessible en moins de 10 minutes et les nombreux ponts permettent une accessibilité aux rives sans contraintes liées à cette situation insulaire. Ainsi, à 5 minutes à pied sont accessibles l'Île Saint-Louis, la Place de l'Hôtel de Ville, le square René Viviani ou la place Saint-Michel.

Dans le périmètre accessible à 5 minutes à vélo se trouvent le Louvre, le Jardin des Halles, le Centre Pompidou, l'Institut du monde arabe, le Jardin des Plantes, les Arènes de Lutèce, le Panthéon et le Jardin du Luxembourg.

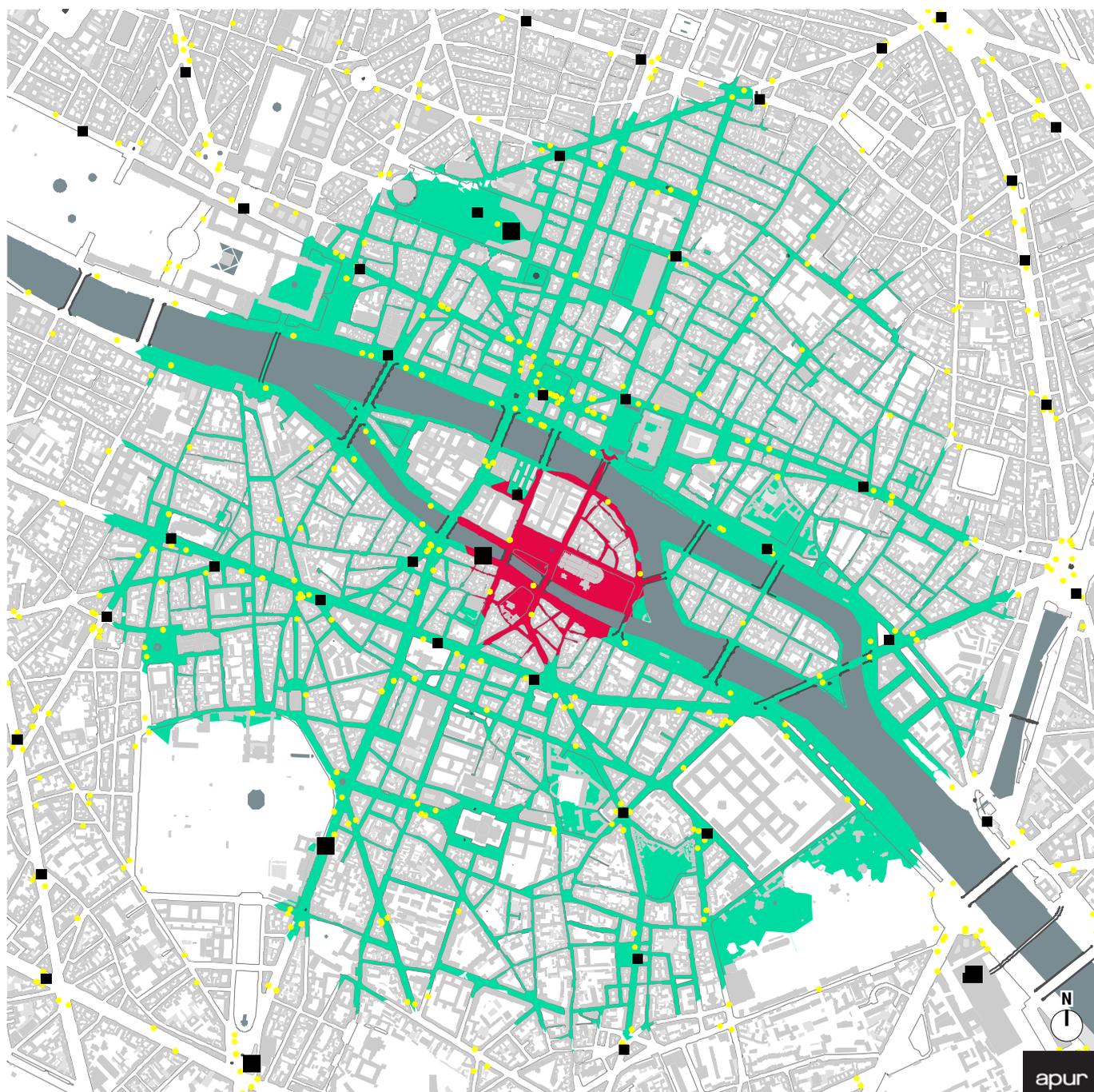


Le point zéro des routes de France marqué sur le parvis de la Cathédrale

ACCESSIBILITÉ



- Le point de départ ("point zéro des routes de France")
- Les espaces accessibles à 5 minutes à pied
À 4 km/h, 5 minutes correspondent à 350 mètres parcourus.
- Les espaces accessibles à 5 minutes à vélo
À 18 km/h, 5 minutes correspondent à 1 500 mètres parcourus.
- Station de RER
- Station de métro
- Arrêt de bus



Un espace public très fréquenté

La fréquentation perçue des espaces publics est une composante majeure de la vie urbaine. La carte ci-contre fait apparaître l'importance des trois axes Nord-Sud qui relient les deux rives, et des lieux de regroupement touristiques; le parvis de la Cathédrale, le pont Saint-Louis ou le Pont-Neuf. En revanche, les quais de l'île sont relativement peu fréquentés.

Trois indicateurs ont été croisés pour la constituer :

- Les pôles générateurs d'attractivité (commerces, équipements, lieux tou-

ristiques) ;

- Les points de diffusion des transports en commun (gares, stations de métro, arrêts de bus ainsi que les autres pôles de mobilité (station vélib') ;
- Les densités d'occupation des îlots bâtis (population et emploi).

Ce croisement de données a été complété par une observation de terrain qui a permis le classement des voies suivant différents degrés de sollicitations.

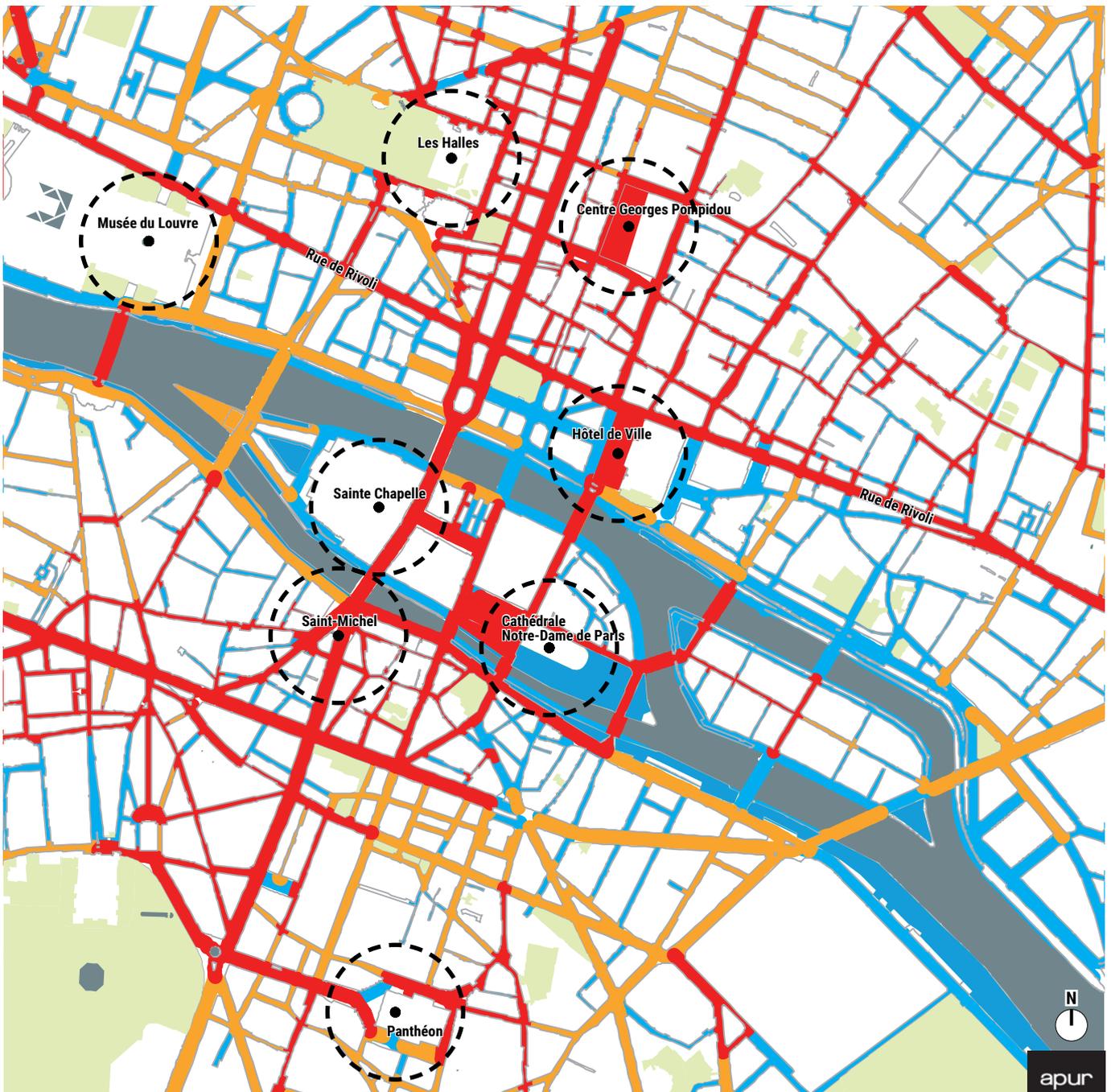


Regroupement de touristes sur la place Jean-Paul II

NIVEAUX DE SOLLICITATION PIÉTONNE

-  Rue ou espace fortement sollicité
-  Rue ou espace moyennement sollicité
-  Rue ou espace faiblement sollicité

 Polarité touristique



Le réseau de transports en commun lourds

Situé au cœur du maillage métropolitain de transports collectifs, le centre de Paris bénéficie d'une accessibilité exceptionnelle qui profite à l'Île de la Cité. Châtelet-Les-Halles, première gare urbaine d'Europe, est située à 500 mètres de l'île. Sur la rive gauche, la station Saint-Michel avec le RER B et le RER C qui dessert les grands sites touristiques disposés le long de la Seine, est à quelques mètres de la place Jean-Paul II. La ligne 4, en correspondance avec toutes les autres lignes de métro (hor-

mis les courtes lignes de rabattement 3 bis et 7 bis) et toutes les lignes du RER dispose d'une station sur l'île.

LES TRANSPORTS EN COMMUN LOURDS



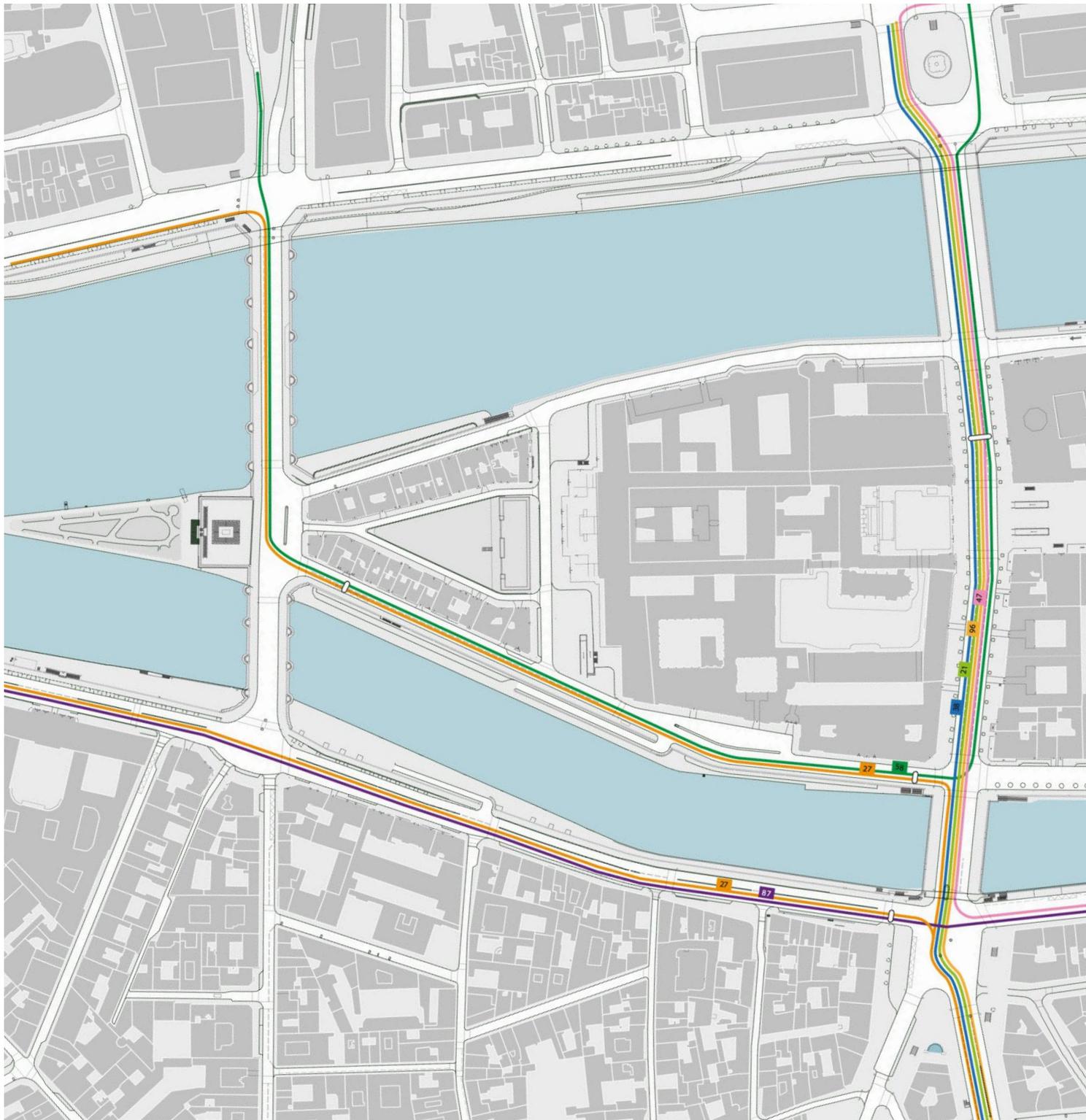
Le réseau de bus

Sept lignes de bus passent sur l'Île de la Cité depuis la mise en œuvre du réseau des bus du Grand Paris en avril 2019, contre 8 auparavant. Cette réorganisation a permis de mieux répartir les tracés sur l'île, ainsi le prolongement du 75 jusqu'à Panthéon permet aujourd'hui de desservir l'est de l'île, la ligne 58 passe maintenant par le métro Cité, la 65 est remplacée par la 38, la 83 s'arrête désormais à Hôtel de ville. Sur l'île, seul le boulevard du Palais comporte des couloirs bus.

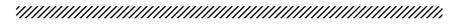
5 lignes de Noctiliens passent par l'Île de la Cité, Châtelet, étant l'un des 5 grands pôles parisiens du réseau Noctilien (Châtelet, gares Montparnasse, de l'Est, du Nord et Saint-Lazare).

LE RÉSEAU DE BUS





LE RÉSEAU DE BUS SUR L'ÎLE DE LA CITÉ



75 Numéro de ligne

○ Arrêt de bus



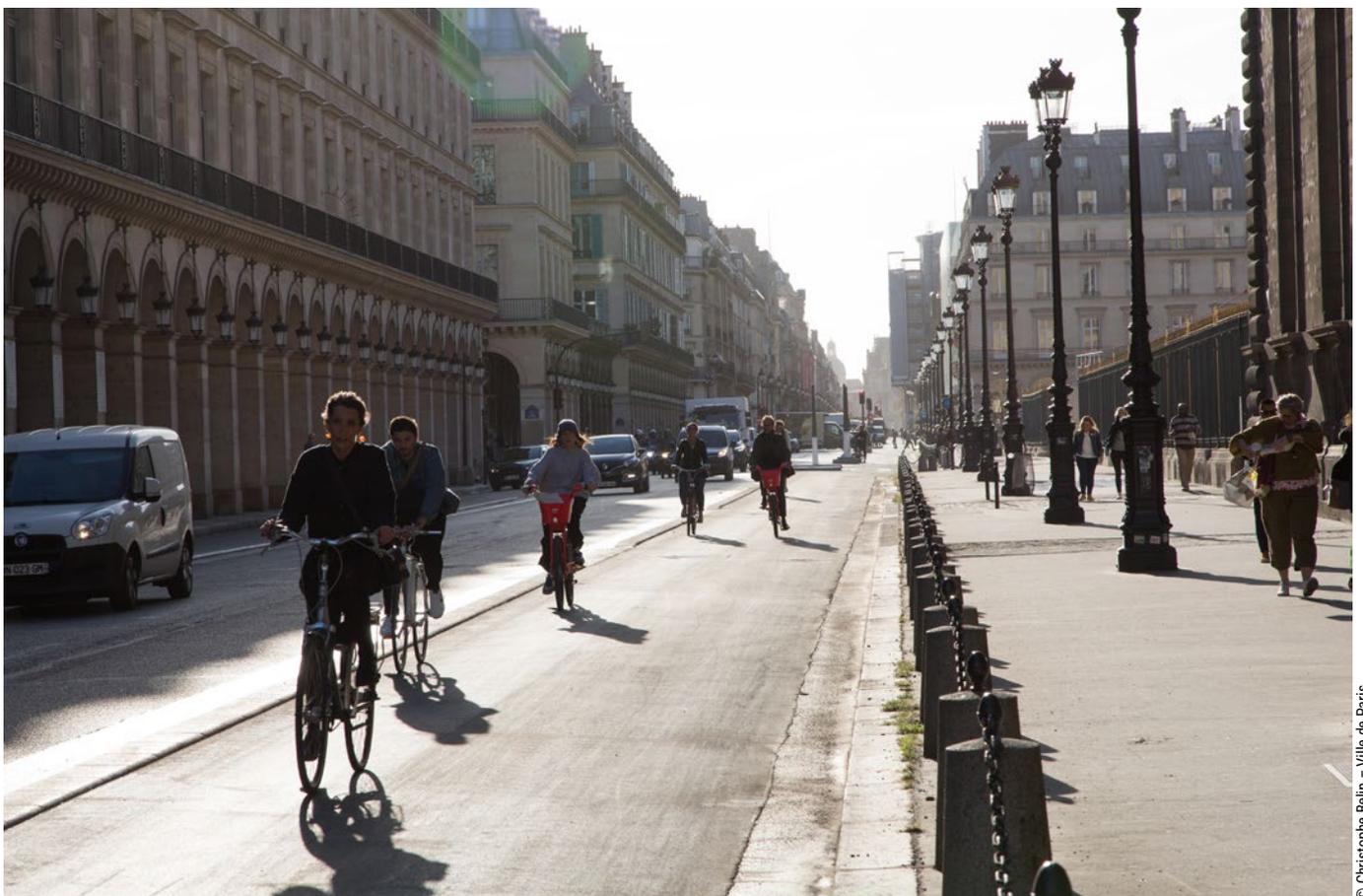
apur

Les aménagements cyclables

Ce secteur est couvert par un réseau cyclable important comportant une large variété de dispositifs d'aménagements adaptés à l'état existant des rues : des pistes cyclables protégées, d'autres partagées avec les bus, des marquages au sol, des contresens cyclables (généralement dans les rues étroites) ou encore d'autres aménagements comme les zones de rencontre entre piétons et cyclistes. Le réseau a été complété récemment par de nouveaux grands projets d'aménagements cyclables, comme la piste bidirectionnelle de la rue de Rivoli. Concernés par le réseau Express vélo, dont le principal axe

Nord-Sud traverse l'île par le boulevard du Palais, les aménagements existants devront faire l'objet de requalifications dans les années à venir afin de les mettre au niveau des attentes actuelles sur la place du vélo dans l'espace public.

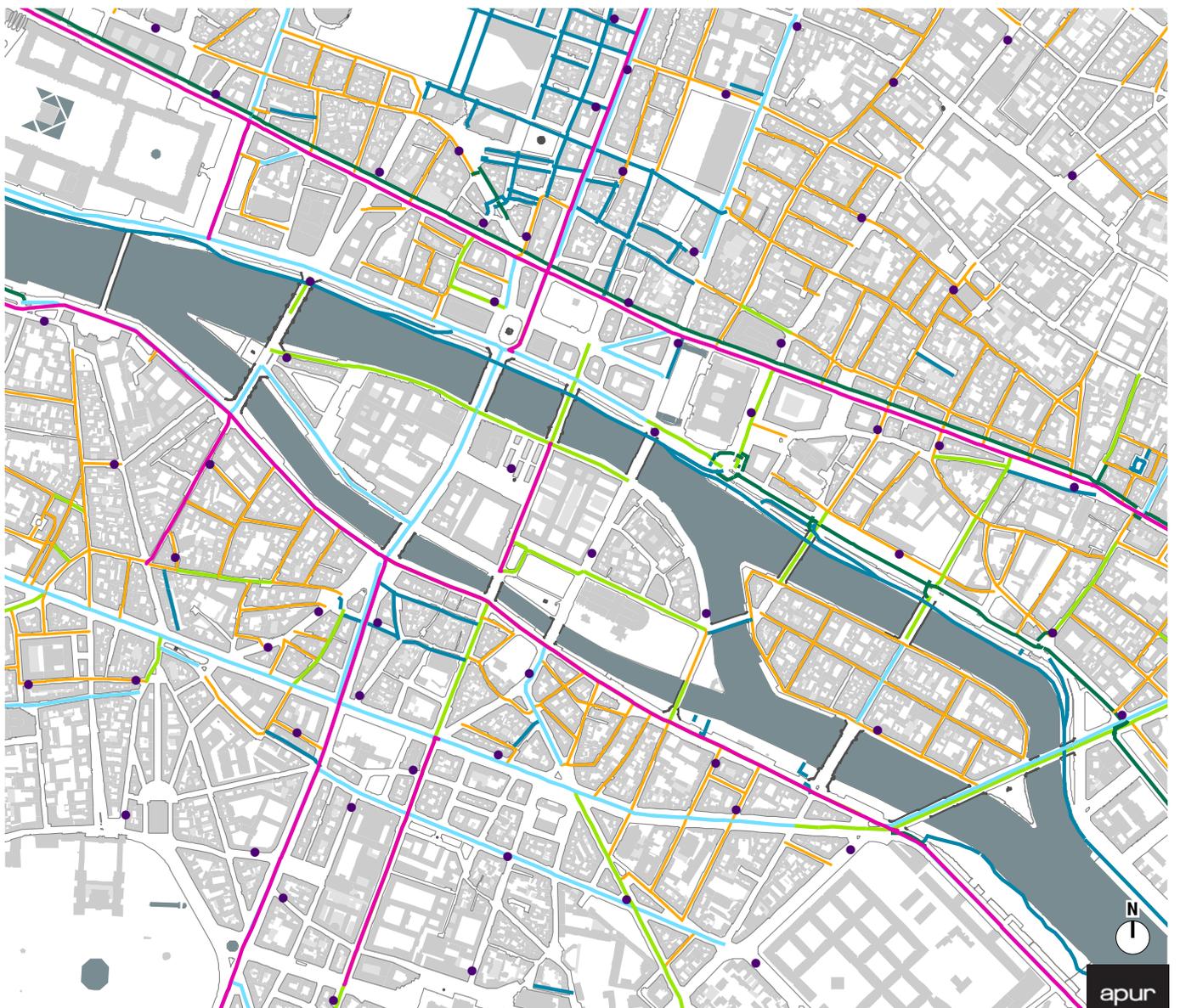
Le secteur est également équipé d'un maillage dense de stations de vélo en libre-service (Vélib'). Parmi elles, 4 se situent sur l'Île de la Cité, dont une dans la rue d'Arcole à proximité directe du parvis de Notre-Dame et une sur le quai aux Fleurs, près du square Jean XXIII à l'arrière de la Cathédrale.



Le tronçon du Réseau Express Vélo (REVe) de la rue de Rivoli, inauguré le 19 septembre 2019

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

-  Station de vélo en libre-service
-  Piste cyclable protégée
-  Bande cyclable (marquage au sol)
-  Piste ou bande cyclable / bus partagée
-  Double-sens, contresens cyclable
-  Autre aménagement cyclable partagé
-  Projet d'aménagement cyclable réalisé récemment







5. LE DEVENIR DE L'ÎLE DE LA CITÉ

VERS UN QUARTIER ZÉRO CARBONE



Le renouveau du centre de Paris est déjà engagé

Plusieurs projets d'ampleur métropolitaine sont actuellement actés ou en cours de réalisation dans le secteur.

La rénovation des Halles s'est achevée en mai 2018 par la réouverture complète du jardin. La Collection Pinault installée dans l'ancienne Bourse du commerce, en face de la Canopée, ouvrira en 2020. À proximité, la mutation de l'imposant bâtiment de la Poste rue du Louvre, dont l'achèvement est prévu en 2020, contribuera aussi dans les années à venir au renouveau du quartier.

Le grand magasin de la Samaritaine, actuellement en travaux, devrait rouvrir en 2020 avec une programmation mixte (commerces, logements sociaux, crèche, bureaux). Plus à l'est du secteur, le bâtiment Morland qui est l'un des 22 sites de l'appel à projets innovants « Réinventer Paris » va se transformer pour accueillir une programmation mixte (hôtel, logements sociaux, commerces, marché), avec notamment un restaurant panoramique offrant une magnifique vue sur l'Île Saint-Louis au premier plan et les points hauts comme Notre-Dame.

À proximité, le Tunnel Henri IV proposé comme site dans le cadre de « Réinventer Paris 2 » connaîtra également des transformations.

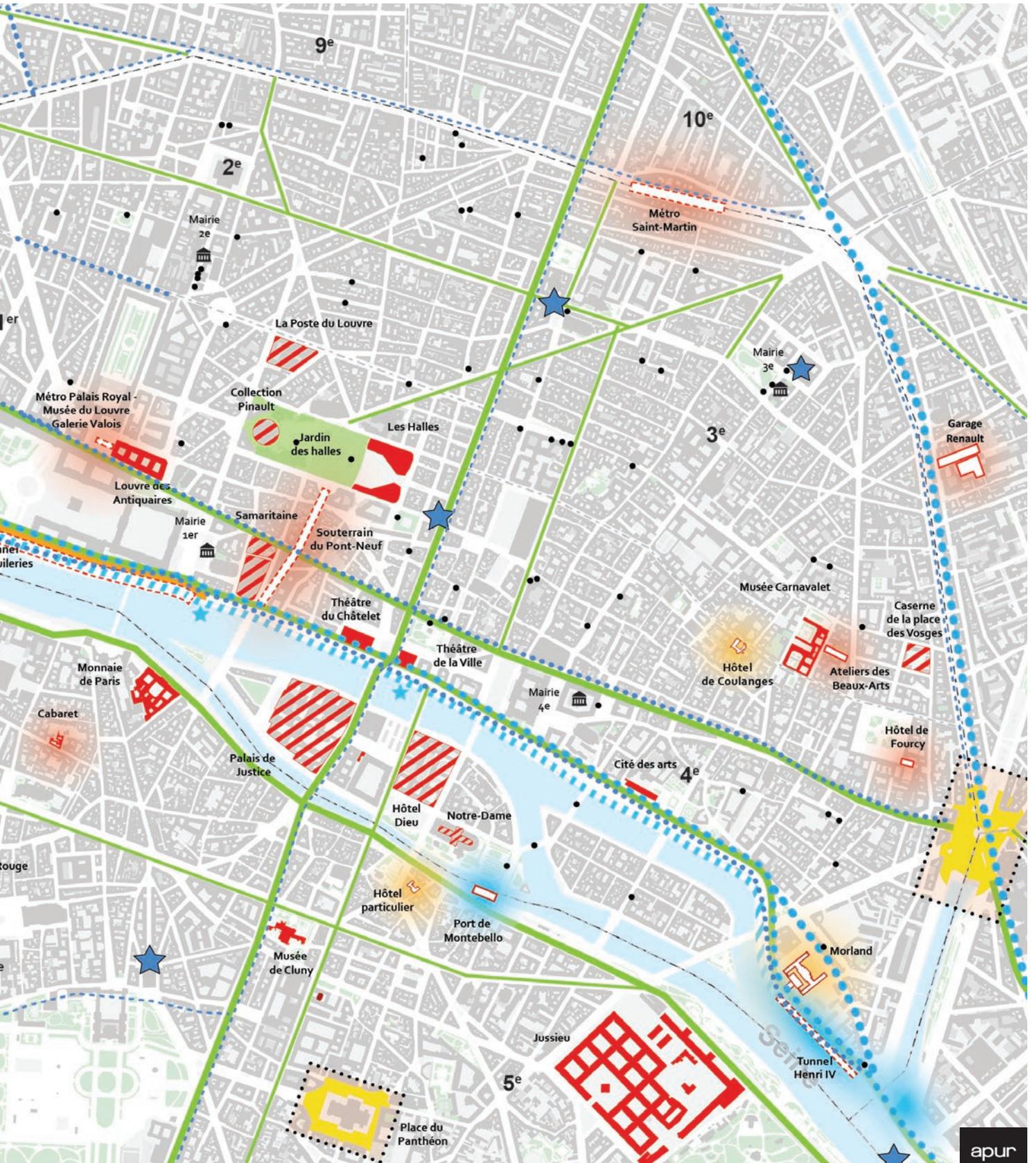
Plus au nord, le Marais comprend deux autres projets d'ampleur. L'hôtel de Coulanges, site de « Réinventer Paris », sera transformé en centre créatif et culturel dédié à la mode et au design tandis que la Caserne de la place des Vosges accueille un projet de logement. Sur la rive gauche, les transformations sont de plus petite échelle et moins nombreuses. Dans le cadre de l'appel à projet « Réinventer la Seine », le quai de Montebello doit accueillir un nouveau programme sur un bateau, et dans le cadre de la première édition de « Réinventer Paris », l'hôtel particulier de la rue de la Bûcherie doit accueillir une programmation mixte comprenant des équipements sportifs et de bien-être, des espaces pour travailleurs indépendants et start-up, et des logements. Enfin, plusieurs projets de requalification d'espaces publics majeurs sont en cours ou programmés. Celle de la place de la Bastille est achevée, les places de la Madeleine et du Panthéon seront réaménagées, comme le parvis de l'Hôtel de Ville où est prévue la création d'une forêt urbaine.

LES PROJETS EN COURS

- Projet achevé
- Projet en chantier
- Projet lauréat du Budget Participatif
- Réinventer Paris 1
- Réinventer Paris 2
- Réinventer La Seine
- Site de baignade à l'étude
- Stratégie Paris Piéton**
- Rue identifiée
- Action localisée
- Axe routier apaisé
- Réinventons nos places
- Parc des rives de Seine
- Projet de transport en site propre
- Réseau cyclable projeté
- Réseau Express Vélo

Source : Apur







Théâtre de la Ville - Rénovation en cours

© Apur



Collection Pinault Transformation en cours –
Livraison 2020

© ph.guignard@air-images.net



Théâtre du Châtelet - Rénovation terminée

© Apur



Les Halles Livraison 2016

© Jacques Leroy - Ville de Paris



Jussieu - Livraison 2016

© ph.guignard@air-images.net



Musée Carnavalet - Rénovation en cours

CC by : Sorin Gracium - SA - 3.0



Louvre des Antiquaires - Livraison 2021

© Apur



Musée de Cluny - Transformation en cours
réouverture mai 2021

© agence Desmoulin/M. Benancé photographie



La Poste du Louvre - Transformation en cours –
Livraison 2020

© Christophe Jacquet - Ville de Paris



Morland Mixité Capitale - David Chipperfield Architects
Livraison 2020

© bloomimages



La Samaritaine - Transformation en cours –
Livraison 2020

© Apur - Arnaud Dubois Fresney



Secteur Austerlitz - Transformation en cours

© Apur

Les projets sur l'Île de la Cité

Avec seulement 17 permis de construire entre 2012 et 2017, dont 11 autour de la place Dauphine concernant uniquement des réhabilitations, la plupart pour des petits travaux de rénovation, le bâti de l'Île de la Cité, dont une large part est protégée, a peu évolué.

Néanmoins dans les années à venir deux projet majeurs concernent les grands équipements de l'île.

Le projet de l'Hôtel-Dieu

La transformation majeure prévue sur l'île est celle de l'Hôtel-Dieu, hôpital historique construit de 1867 à 1878, qui donne sur le Parvis de Notre-Dame, dont l'ancienneté justifie une restructuration lourde. La première phase des travaux porte sur les deux-tiers du site, côté Seine, soit près de 35 000 m². La première tranche de travaux doit être achevée en 2021, la livraison de l'ensemble est prévue en 2023. Le projet, commandé par l'AP-HP a été dessiné par le cabinet d'Architecte SCAU.

L'offre hospitalière va évoluer en recentrant ses activités sur la médecine ambulatoire et la recherche en santé publique. À terme, l'ambition est de faire de l'Hôtel-Dieu un établissement « de proximité et de spécialités », où les consultations sans rendez-vous auront totalement remplacé les urgences. Le site conservera un centre du sommeil et de la vigilance, un service dédié à la médecine du sport et accueillera à terme un service unique de psychiatrie.

A l'issue de la restructuration des services hospitaliers, les 17 000 m² restants, coté parvis, seront confiés, en investissement et exploitation, à un tiers. L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a prévu de concéder pour 80 ans au promoteur Novaxia un tiers de la surface de l'Hôtel-Dieu où seront installés dans un projet dessiné par AAD (Architectures Anne Démians), un centre de biotechnologies, des résidences so-

ciales, des crèches et restaurants et un espace auditorium/expositions.

Pour la place Jean-Paul II - Parvis de Notre-Dame, cette réhabilitation est l'opportunité d'établir une relation nouvelle du bâtiment à la place, en s'ouvrant plus largement sur celle-ci. Ce nouveau rapport pourrait prendre la forme d'une ouverture de rez-de-chaussée actifs permettant d'accueillir du public sur des plages horaires élargies, avec des fonctions qui soient de nature à participer à l'animation de l'espace public et à l'attractivité de la place au-delà de sa vocation touristique.



Cour intérieure de l'Hôtel-Dieu

CC by : Groume - SA - 2.0



L'Hôtel-Dieu en 1875, photographie de Charles Marville

source : State Library Victoria

La restructuration du Palais de Justice

Depuis 2018, Le Palais de Justice n'abrite plus le Tribunal de Grande Instance qui a déménagé dans le quartier de Clichy-Batignolles.

Le projet du ministère de la Justice est d'implanter et/ou de réintégrer diverses entités juridictionnelles dans les surfaces libérées, et notamment la Cour de cassation et de la Cour d'appel de Paris. L'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) est chargé du projet de restructuration de l'îlot du Palais de Justice de l'Île de la Cité qui représente environ 100 000 m² SDO.

Le projet de restructuration global du site est actuellement en phase d'avant-projet définitif (AVPD).

L'APIJ a lancé en mai 2020 un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation.

L'îlot est actuellement occupé par trois ministères différents :

- Le ministère de la justice avec différentes juridictions, (La Cour de Cassation La Cour d'appel de Paris) ;
- Le ministère de l'intérieur avec les locaux de la préfecture de police ;
- Le ministère de la culture avec les locaux de la Conciergerie et de la Sainte-Chapelle.

Le projet immobilier proprement dit est une lourde restructuration des bâtiments du palais de justice avec des fortes contraintes patrimoniales.



Le Palais de Justice

© Google Landsat Copernicus



La cour d'Honneur du Palais de Justice, boulevard du Palais

© Apur - Arnaud Duboys Fresney

Le plan local d'urbanisme

Sur l'Île de la Cité, mis à part celle de l'APHP occupée par l'Hôtel-Dieu qui est en zone Urbaine de Grand Service Urbain (UGSU), toutes les parcelles sont en zone Urbaine Générale (UG). Le projet à l'étude de diversification des fonctions de l'Hôtel-Dieu nécessitera donc une évolution de ce zonage qui n'autorise pas les destinations d'habitation, de bureau, de commerce, d'hébergement hôtelier, hors CINASPIC (Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif).

On compte deux réserves pour du logement social rue Chanoinesse, l'une sur une parcelle Ratp occupée par une installation électrique, dans un bâtiment industriel, l'autre sur la parcelle de la Préfecture de Police occupée par la compagnie motocycliste de Paris et le bureau des naturalisations. Cette dernière comporte également une réserve pour équipement social.

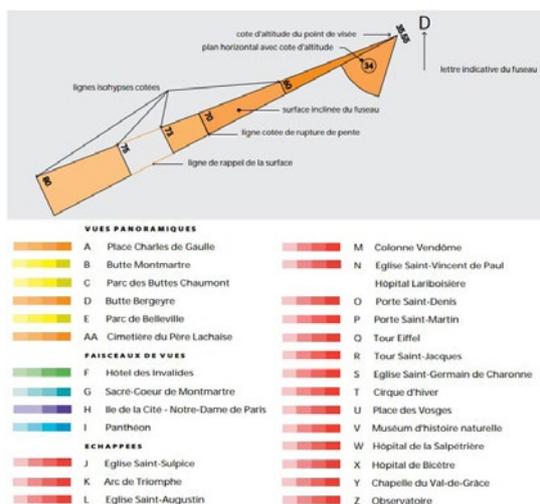
Sur le boulevard du Palais, les deux angles occidentaux de l'îlot de la Préfecture de Police sont concernés par une réserve pour équipements ou installations d'intérêt général à destination de la Préfecture de Police.

Outre les protections patrimoniales

détaillées [p.12](#), la quasi-totalité des parcelles comporte des filets de couleurs qui conduisent à la protection ou la reconstitution des gabarits existants sur voies. Le plafond des hauteurs applicable est de 25 mètres et l'île est entièrement couverte par le fuseau de protection du paysage qui prend origine sur le quai François Mitterrand longeant le Louvre. Les hauteurs sont limitées par deux paliers à 70 et 75, soit respectivement 35 et 40 mètres par rapport au sol de l'île situé autour l'altitude 35.

Les rares quais bas de l'île sont classés en zone Urbaine Verte (UV), ainsi que l'ensemble des espaces verts. Le square Jean XXIII est classé également en Espace Boisé Classé (EBC), qui protège le patrimoine végétal en plus de la limitation des destinations de la zone UV.

Sur la place Jean-Paul II, les jardinières situées le long de la Seine sont classées en zone UV. Le cas échéant, la modification de ce zonage dans le cadre du projet nécessiterait une mise en compatibilité du PLU au moyen d'une procédure de Déclaration de projet (DP) ou de Déclaration d'intérêt public (DUP) justifiée par un projet présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général.



Fuseaux de protection du site de Paris

© Mairie de Paris

I. Zonage

	Zone urbaine générale
	Zone urbaine de grands services urbains
	Zone urbaine verte
	Zone naturelle et forestière
	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
	Terrain appartenant au secteur de protection de l'artisanat et de l'industrie

II. Localisation des équipements et aménagements prévus

Le zonage des terrains grevés d'emplacements réservés est listé sur le plan de zonage A

	Emplacement réservé pour équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général (voir liste dans le règlement, tome 2)	(L.151-41 1° et 2°)
	Emplacement réservé pour espace vert public au bénéfice de la Ville de Paris (voir liste dans le règlement, tome 2)	(L.151-41 3°)
	Périmètre de localisation d'équipement, ouvrage, espace vert public ou installation d'intérêt général à réaliser (voir liste dans le règlement, tome 2)	(L.151-41)
	Périmètre devant faire l'objet d'un projet d'aménagement global (voir liste dans le règlement, tome 2)	(L.151-41 5°)
	Plate-forme de transit en temps partagé des marchandises et déchets acheminés ou évacués par voie d'eau	
	Emplacement réservé en vue de la réalisation de logement, de logement local social au sens de l'article L.302-5 du Code de la construction et de l'habitation, ou de logement locatif intermédiaire au sens de l'article L.302-16 du Code de la construction et de l'habitation	(L.151-41 4°)
	Obligation de réaliser en logement x% de la surface de plancher et d'effectuer au logement social y% de la surface de plancher, dans les conditions énoncées à l'article UG.2.2.3 § 2	
	Obligation de réaliser en logement x% de la surface de plancher et d'effectuer au logement intermédiaire y% de la surface de plancher, dans les conditions énoncées à l'article UG.2.2.4 § 2	
	Obligation de réaliser en logement social x m² de surface de plancher, dans les conditions énoncées à l'article UG.2.2.3 § 2	
	Obligation de réaliser en logement intermédiaire x m² de surface de plancher, dans les conditions énoncées à l'article UG.2.2.4 § 2	

III. Aménagement et traitement des voies et espaces réservés à la circulation

	Voie publique ou privée (zone UC)
	Axe de voie (zone N)
	Aménagement piétonnier
	Emplacement réservé pour élargissement de voie ou création de voie publique communale
	Servitude d'alignement (Servitude d'utilité publique)
	Emprise de constructions basses en bordure de voie avec mention éventuelle 'R'-P si un étage est autorisé
	Voie à conserver, créer ou modifier avec indication éventuelle de largeur
	Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier
	Passage piétonnier sous porche à conserver

IV. Implantation et hauteur des constructions

Gabaris-enveloppes :

Hauteur de verticale indiquée par le couleur :

- H = 5 m : Rose
- H = 7 m : Kaki
- H = 10 m : Vert
- H = 12 m : Orange
- H = 15 m : Violet
- H = 18 m : Bleu clair
- H = 20 m : Noir
- H = 23 m : Gris
- H = 25 m : Bleu marine

Couronnement indiqué par le type de trait :

- Conforme aux dispositions des articles UG.10.2.1 ou UGSU.10.2.1 :
- Continu
- Horizontal :
- Pointillé
- P = 1/3, h = 2 m : Hachures
- P = 1/2, h = 3 m : Tireté court
- P = 1/1, h = 4,5 m : Tireté long
- P = 2/1, h = 4,5 m : Tireté mixte

Exemples : hauteur 18 m, couronnement P = 1/1, h = 4,5 m
 hauteur 10 m, couronnement P = 1/3, h = 2 m

Verticale de même hauteur que la façade existante : Martroi

Implantation : Implantation sans retrait imposé

Hauteur :

Hauteur maximale des constructions par rapport à la surface de nivellement de l'îlot

Hauteur maximale des constructions par rapport au Nivellement Orthométrique

V. Protection des formes urbaines et du patrimoine architectural

Emprise constructible maximale éventuellement limitée en hauteur et en emprise au sol

Bâtiment protégé, ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés (voir la liste dans le règlement, tome 2)

Éléments particuliers protégés (voir la liste dans le règlement, tome 2)

A titre d'information :

Parcelle comportant un élément protégé au titre des monuments historiques :

- ★ - par un arrêté de classement au titre des monuments historiques
- ★ - par un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques

Dans les secteurs délimités par un tireté violet (==) une réduction au 1/2000^{ème} des documents graphiques des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur est reportée à titre indicatif et ne possède aucun caractère réglementaire. Les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur peuvent être consultés à la Préfecture de Paris.

VI. Protection et végétalisation des espaces libres

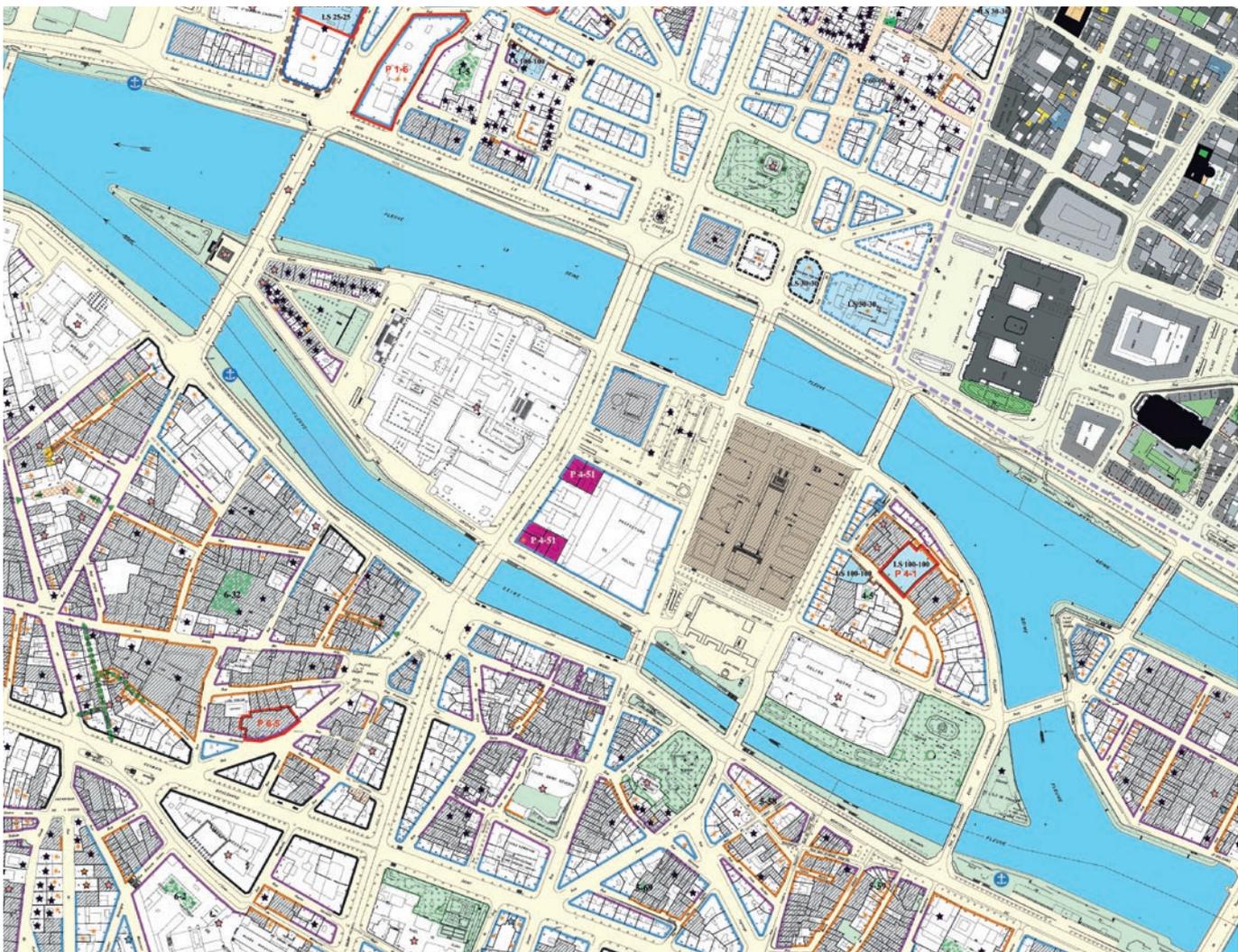
	Espace vert protégé (EVP)
	Espace libre protégé (ELP)
	Espace boisé classé (EBC)
	Espace libre à végétaliser (ELV)
	Espace à libérer (EAL)

VII. Secteurs soumis à des dispositions particulières

(voir la liste des secteurs dans le règlement, tome 2)

VIII. Pour information

ATLAS GENERAL DU PLU



Quelle évolution des espaces publics sur l'Île de la Cité?

Réduire la place de la voiture

A partir du développement de l'automobile, le rôle de pont entre les deux rives a conduit à l'envahissement par la voiture de l'Île de la Cité. Dès 1960, des réflexions visant à en diminuer l'impact ont été menées. L'un des principaux objectifs était d'écarter de la Cathédrale toute circulation automobile. En 1970, environ 20 000 voitures circulaient chaque jour devant Notre-Dame et au carrefour de la rue d'Arcole et de la rue du Cloître-Notre-Dame. C'est à cette période que les parkings souterrains du parvis et de la place de Lutèce ont été

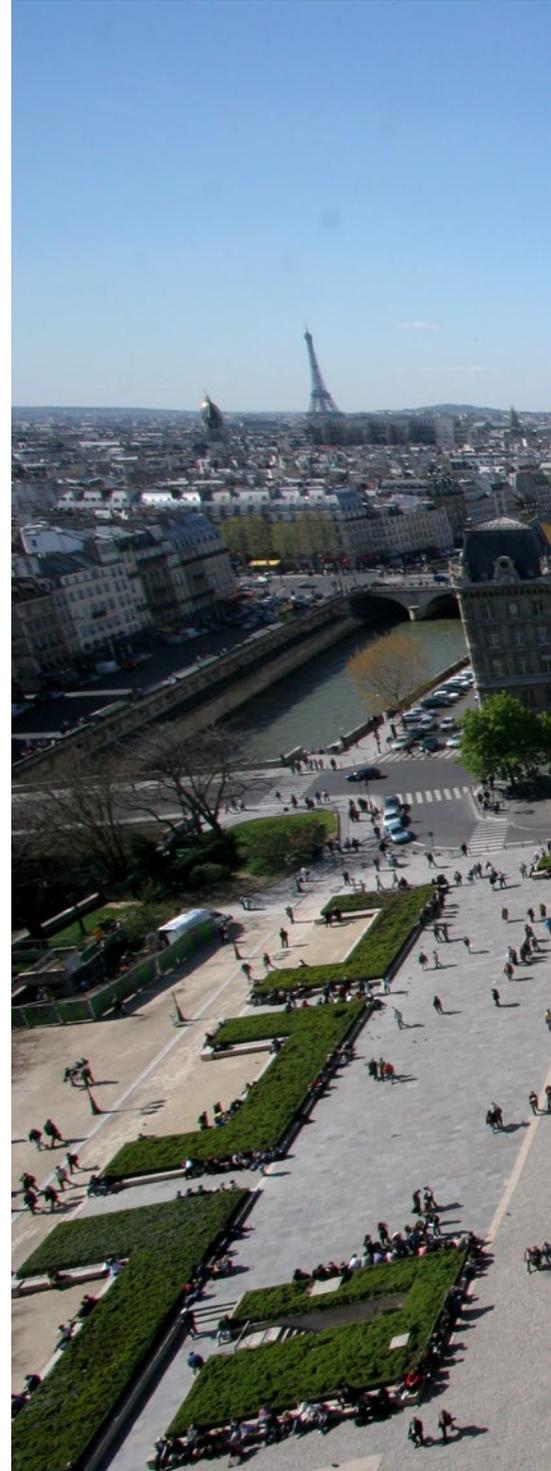
créés et que la place est devenue une esplanade piétonne.

Cette reconquête s'est poursuivie dans les années 2000 avec la création de couloirs bus. Ceci a permis de réduire les voies de circulation traversantes sur le boulevard du Palais, qui reste la voie la plus circulée, avec la rue de la Cité et dans une moindre mesure le Pont-Neuf. En dehors de ces trois axes Nord-Sud la circulation est relativement limitée sur le reste de l'île, en particulier sur les quais. Pourtant les chaussées sont encore très larges et les voies restent largement occupées par du stationnement sur voirie.



Le parvis de Notre-Dame en 1956

© Mairie de Paris – MCC – DU



Le parvis de Notre-Dame



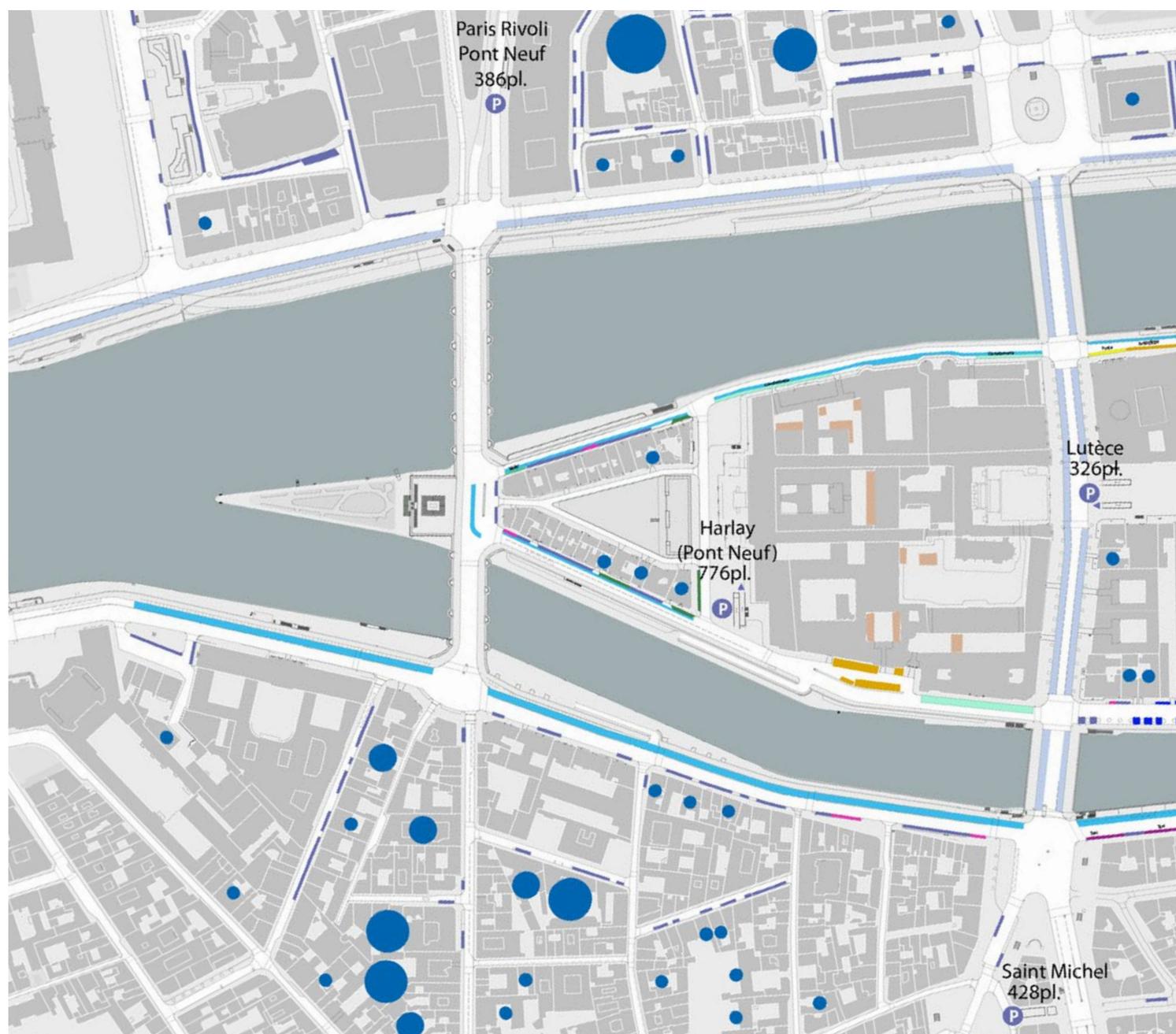
CC by : Tristan Nilot - SA - 3.0

Faire évoluer l'offre de stationnement

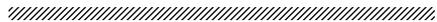
Sur l'Île de la Cité, mis à part quelques places sur les rues de la Cité, d'Arcole et dans la rue Chanoinesse, le stationnement est concentré sur les quais. Il y occupe une place importante. Le stationnement payant en surface, peu présent, se concentre à l'est, à proximité des logements. Le reste de l'île est réservé aux institutions (Préfecture de Police, Palais de Justice, Hôpital Hôtel-Dieu). Sur 4 174 m² de stationnement, 2 478 m² sont occupés par des places affectées aux institutions. L'Île de la Cité compte 3 parkings souter-

rains. Celui situé sous le parvis de Notre-Dame, anciennement exploité par la SAEMES (Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement de la ville de Paris), est définitivement fermé. Les deux restants, Lutèce et Harlay Pont-Neuf, exploités par Indigo totalisent plus de 1 100 places. L'Île Saint-Louis n'en compte aucun.

L'évolution de cette offre de stationnement sur voirie est essentielle à la requalification nécessaire des quais qui permettra d'aménager des trottoirs élargis, plantés d'arbres ainsi que des aménagements cyclables protégés.



TYPES DE STATIONNEMENT



Parkings dans les copropriétés

- inf. 100m²
- 101-500m²
- 501-2000m²
- sup. 2000m²

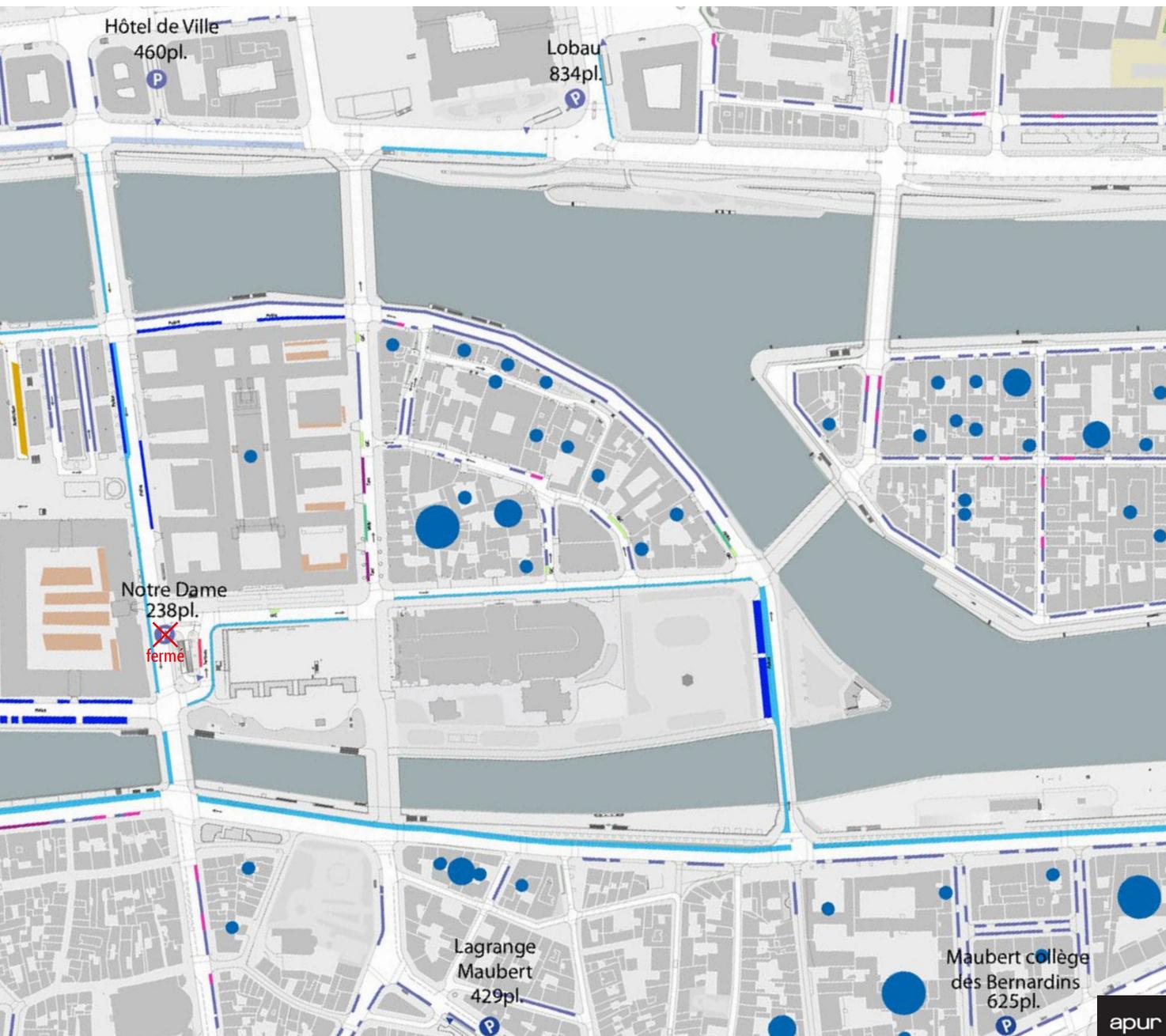
▬ Stationnement de surface dans les équipements

Stationnement sur voirie

- Velib'
- Motos - Scooters
- Police
- Gendarmerie
- Juridiction
- Taxi
- Livraison
- Poste (public)
- GIG - GIC
- Secours
- Automobiles (public)
- P Entrées Parkings souterrains
- ← Sorties Parkings souterrains
- V Stations de vélos en libre-service

Emprise Circulation

- Voie carrossable
- ← Sens de la circulation
- Couloirs de bus

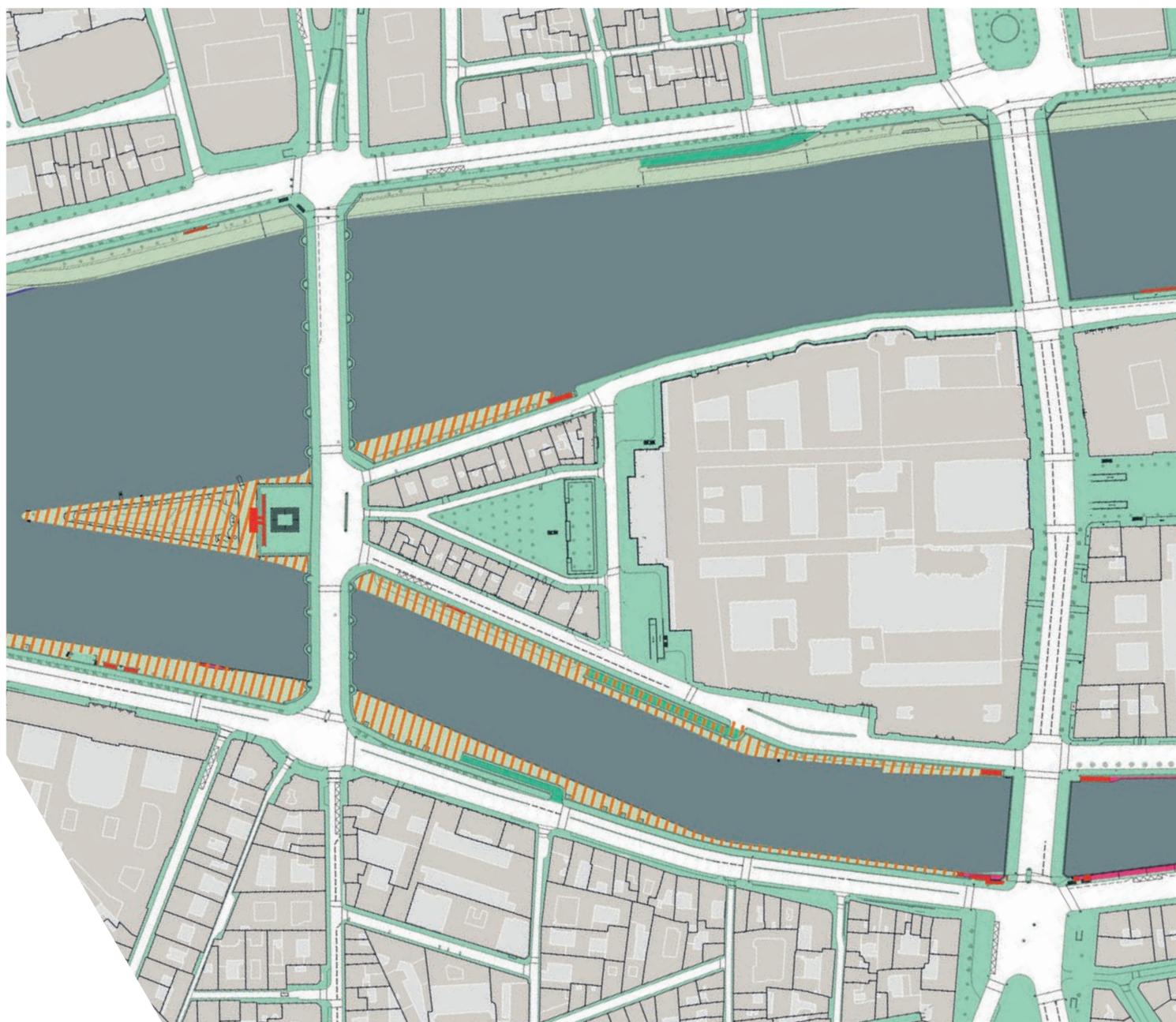


Créer d'avantage d'espaces confortables pour les piétons

La réduction de la place de la voiture doit permettre d'aménager des espaces piétons plus confortables, et adaptés à leur fréquentation. Ainsi, pour répondre à la forte fréquentation touristique, la piétonnisation complète du parvis devra être étudiée. Le parking souterrain Notre-Dame étant définitivement fermé, les voies circulées ne sont plus nécessaires et le rapport de la place à la rue de la Cité pourra être requalifié. La piétonnisation de la rue du Cloître Notre-Dame permettrait de constituer

un large espace entièrement dévolu aux piétons et circulations douces qui fasse le tour de la Cathédrale et offre un axe privilégié aux traversées de l'île entre les deux rives.

A l'est de l'île, le quai de l'Archevêché, aujourd'hui largement occupé par du stationnement en épi, pourrait être requalifié pour devenir un espace qui crée un véritable lien en le parc Jean XXIII et le square de l'Île-de-France.

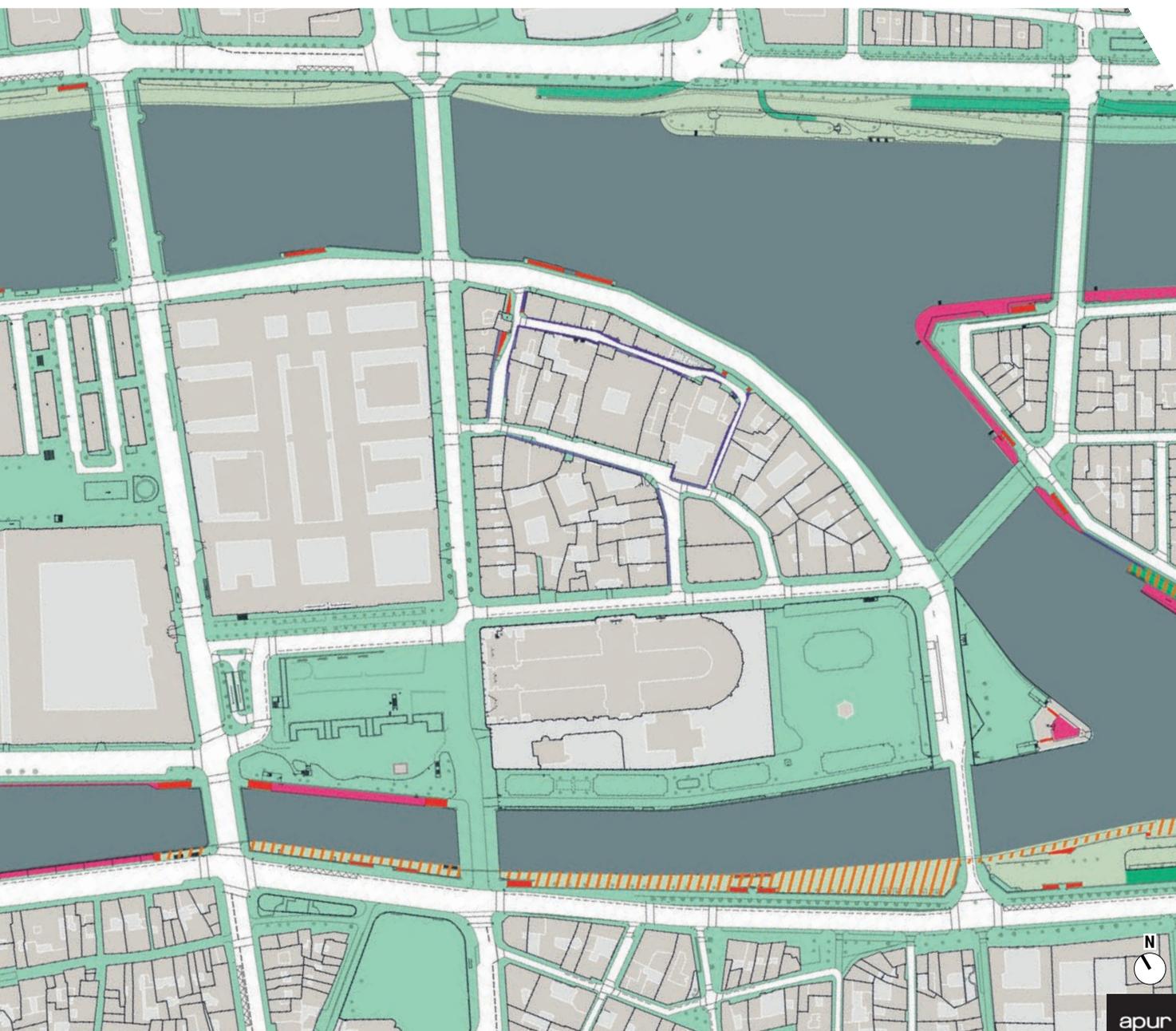


Améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Le traitement des espaces publics doit permettre de créer les conditions d'une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En effet, certains espaces sont parfois inaccessibles pour des personnes à mobilité réduite : par exemple, l'îlot Chanoinesse comporte des trottoirs dont la largeur est inférieure à 1,4 mètres et certains quais bas sont accessibles uniquement par des escaliers. Par ailleurs, les revêtements de sol en pavés bosselés sont difficilement praticables.

L'ACCESSIBILITÉ PIÉTONNE

-  Escalier
-  Espace accessible uniquement par des escaliers
-  Trottoirs dont la largeur est inférieure à 1,4 m
-  ou égale à 1,4 m
-  Revêtement en pavé de grès irréguliers
-  Espace piéton facilement accessible
-  Rampe



L'engagement environnemental au service de la ville zéro carbone

Le Plan Climat de Paris fixe les objectifs d'un développement urbain qui permet de réduire l'empreinte énergétique du territoire, d'atteindre le zéro carbone en 2050, de réaliser la transition énergétique, d'atténuer les effets des îlots de chaleur urbains (ICU) et d'adapter Paris au changement climatique.

Sa prise en compte implique que les projets à venir sur l'Île de la Cité, comme ailleurs à Paris, doivent être neutres en carbone sur l'ensemble de leur cycle de vie, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières pour la construction à l'élimination des déchets.

Dans une logique d'adaptation aux évolutions

du climat, la Ville de Paris rend obligatoire la prise en compte par les aménageurs des grands enjeux climatiques pour Paris : canicules, phénomène d'îlot de chaleur, fortes pluies, crues, sécheresses. Cela doit se traduire par la mise en œuvre de dispositifs permettant l'atténuation du phénomène d'îlot de chaleur et l'anticipation des phénomènes de pluies intenses. Les transformations à venir devront être à l'origine d'externalités positives pour tout le quartier : performances énergétiques, économies d'échelles et financières, attractivité, nouvelle offre de mobilité, etc.



Les objectifs de Paris d'ici 2030



- 50%*

des émissions intramuros
de gaz à effet de serre



- 40%*

de l'empreinte carbone
sur le territoire



- 35%*

de consommations
énergétiques



45%

d'énergies renouvelables
dans la consommation
dont 10%
produites localement



Devenir un territoire

ZÉRO

carburant fossile
et fioul domestique



Respecter
les recommandations
de l'OMS pour

LA QUALITÉ DE L'AIR

Lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain

Le réaménagement des espaces publics doit prendre en compte la question des îlots de chaleur urbains. Ce phénomène se manifeste dès qu'il y a artificialisation d'espaces naturels au profit de l'urbanisation. L'usage de matériaux captant la chaleur, l'imperméabilisation qui bloque le cycle naturel de l'eau et la consommation d'énergie pour les activités humaines participent à l'élévation de la température en ville qui surchauffe durant les périodes de canicules, la ren-

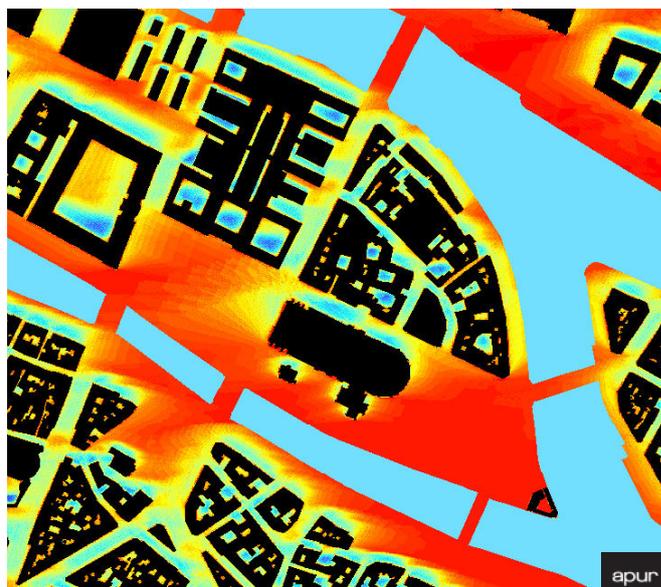
dant inconfortable.

Cette question doit être intégrée à la conception des espaces publics le plus en amont possible afin de concevoir des systèmes où la végétation, les revêtements de sols, la question de l'eau participent de la création d'un espace confortable à toutes les saisons.

Les éléments de diagnostic suivants doivent permettre d'appréhender simplement par des ordres de grandeur suffisants à l'esquisse du projet les caractéristiques existantes des espaces de ce point de vue.

LES ABORDS DE NOTRE-DAME PARMIS LES ESPACES LIBRES LES PLUS ENSOLEILLÉS

Cette première carte présente l'ensoleillement cumulé sur les espaces libres sur une journée type en été (15 août). À ce stade, ne sont pris en compte ni la nature du sol, ni la présence d'arbres. Apparaissent ainsi les espaces les plus ensoleillés, ceux-ci sont susceptibles d'absorber du rayonnement en journée et le restituer la nuit si leur nature le permet, ce qui sera souvent le cas avec des revêtements tels que l'asphalte des trottoirs ou le bitume des chaussées.



UNE TRAME RAFRAÎCHISSANTE TOUTEFOIS PRÉSENTE :

Cette deuxième carte recense les entités qui ne stockent pas l'énergie solaire. Il s'agit des revêtements en stabilisé, des sols nus, des pelouses, des plans d'eau. On ajoute également les arbres qui font à la fois de l'ombre et de l'évapotranspiration le jour. Le but ici est de rendre compte d'un point de vue qualitatif des éléments qui ont un rôle plutôt rafraîchissant sur l'espace urbain qui a été ensoleillé.



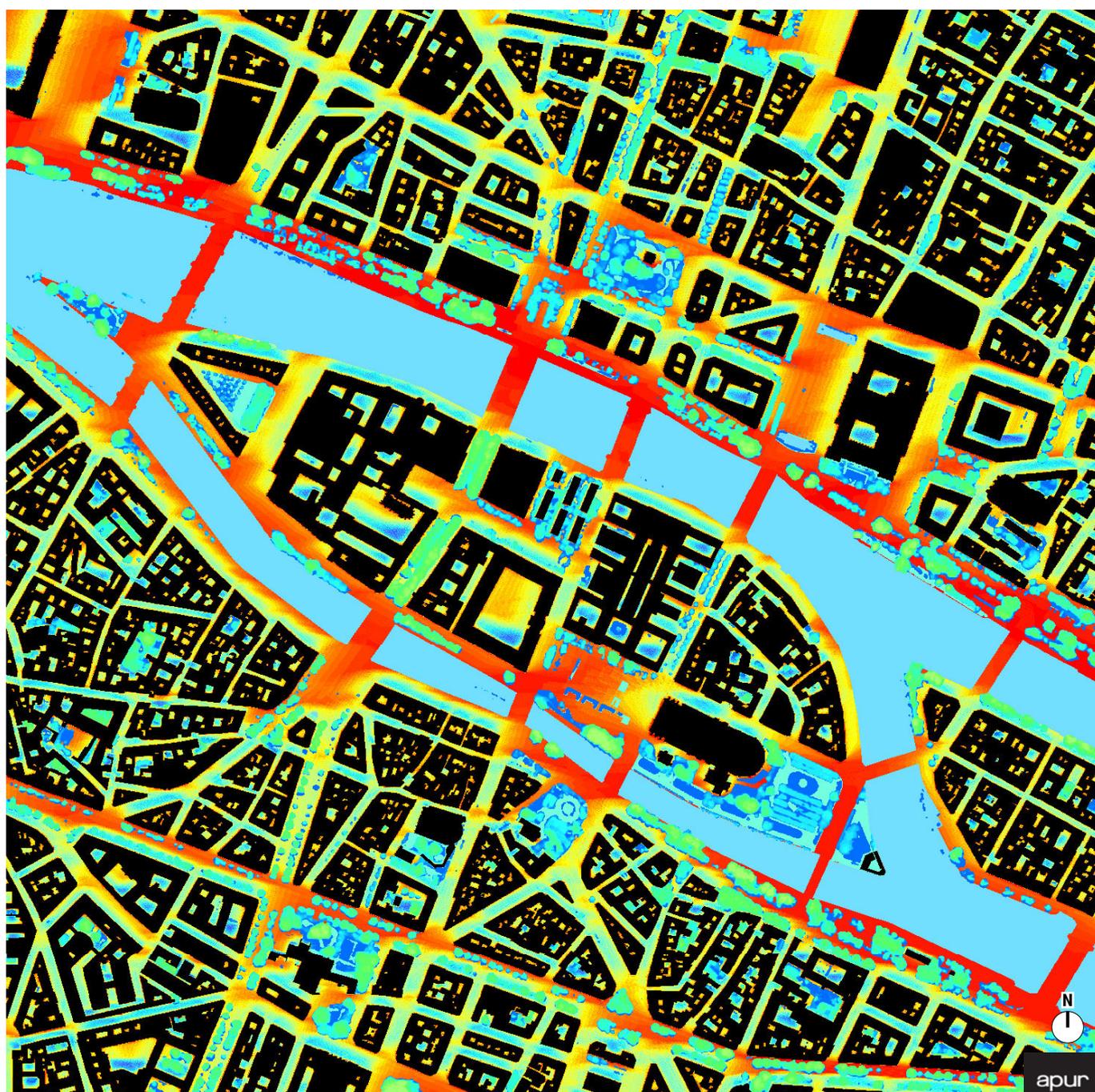
Cette carte de synthèse est la superposition des deux précédentes, elle rend compte du confort thermique nocturne. Elle est généralement suffisante pour comprendre les principaux mécanismes en jeu dans les questions de climat urbain.

Néanmoins, cet exercice doit être complété le cas échéant par un recensement des sources de chaleur anthropique. Les éléments rejetant du chaud tels les

climatiseurs en rez-de-chaussée participent à la pollution thermique au niveau des piétons. Dans la nomenclature colorimétrique arbitraire précédemment employée, ils seront à faire figurer comme des halos « rouges » (c'est-à-dire le niveau de température le plus élevé). Il en sera, par exemple, de même des réseaux de chaleur mal calorifugés, des parcs de stationnement autocars, etc.

ÉCHELLE QUALITATIVE DE CONFORT THERMIQUE NOCTURNE

- Chaud
-
-
- Lieux sous les arbres à grand développement
- Plans d'eau, revêtements de sol en stabilisé
- Pelouses
- Frais



Perméabiliser les sols

La perméabilisation des sols doit être un objectif prioritaire. Elle est encadrée par le plan ParisPluie qui vise à faire de l'eau de pluie une ressource en la valorisant au plus près de l'endroit où elle tombe. La perméabilisation permet de lutter contre les îlots de chaleur, de déconnecter les eaux de pluie du réseau d'assainissement pour retrouver le cycle naturel de l'eau, de retrouver un sol vivant favorisant la biodiversité. Elle peut

prendre la forme de pleine terre végétalisée dans les espaces qui le permettent, mais aussi de revêtements poreux, de stockage en vue d'usages qui le permettent, etc.

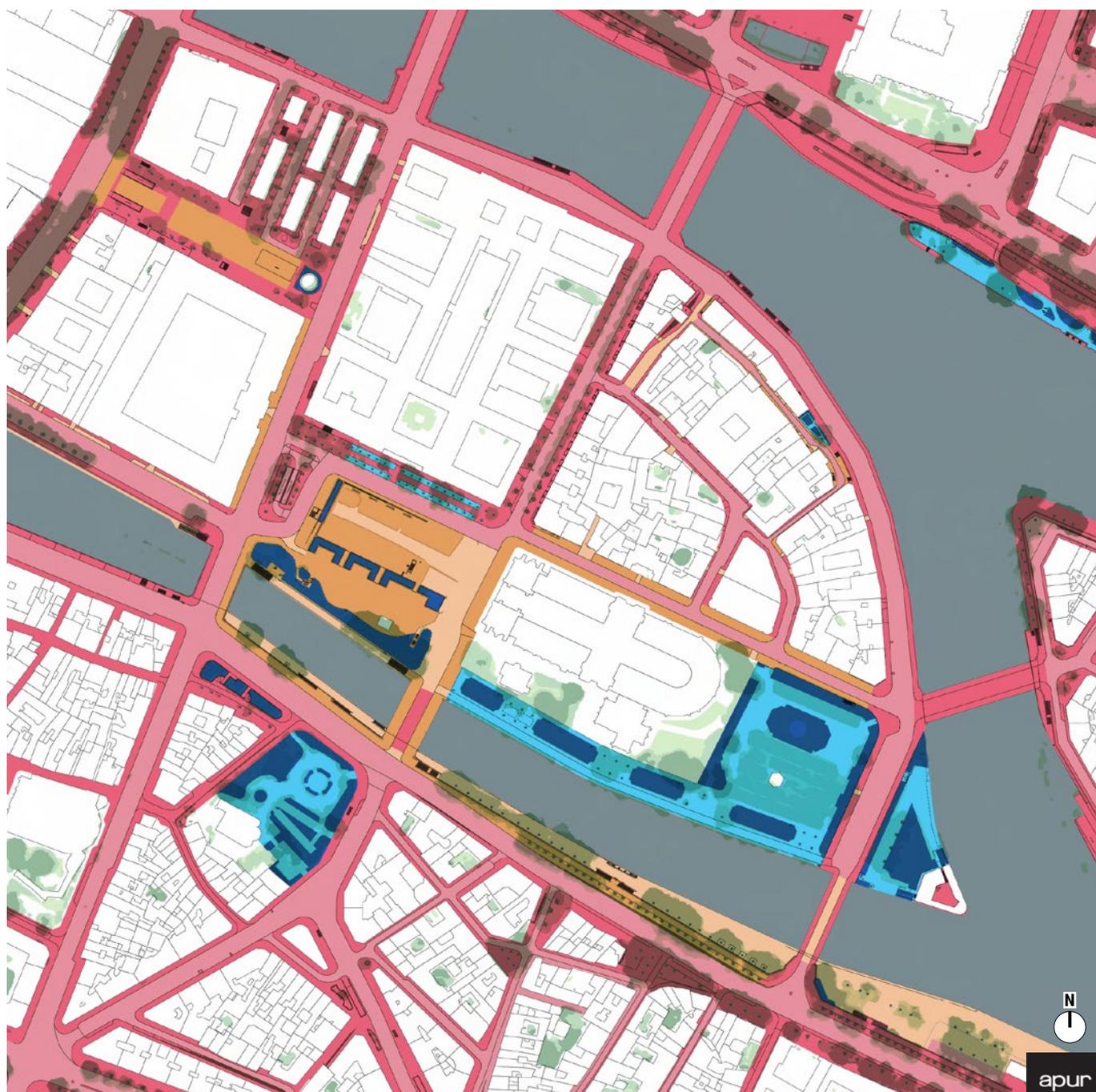
REVÊTEMENTS DE SOLS

Perméables ou semi-perméables

- Sol végétalisé
- Stabilisé

Imperméables

- Dallage minéral (granit)
- Pavés
- Trottoirs en asphalte
- Voirie en enrobé



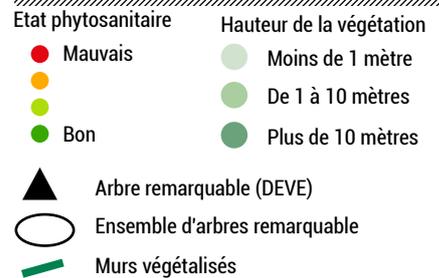
Augmenter la présence de la nature

La végétation est aujourd'hui concentrée sur quelques espaces de l'Île de la Cité, dans les jardins et le marché aux fleurs, en alignement le long des grands axes, ou en périphérie du parvis de Notre-Dame.

La végétation a de nombreuses vertus environnementales en plus d'être une attente des usagers de la ville en termes de paysage. Ainsi, le projet de l'Île de la Cité doit créer les conditions d'un ver-

dissement général de l'île. De nombreux espaces pourraient encore être végétalisés, que ce soient les espaces publics libérés du stationnement, les places publiques qui pourraient accueillir des forêts urbaines ou le bâti qui peut lui aussi être le support de végétalisation verticale ou de toitures végétalisées.

LA VÉGÉTATION



Diminuer l’empreinte carbone des consommations énergétiques

Le plan Climat fixe l’objectif d’un système énergétique 100% énergies renouvelables et de récupération en 2050 afin de permettre de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, de réduire de nombreux risques liés à la production ou à l’approvisionnement en énergie tout en valorisant les ressources au plus près des territoires.

Pour atteindre cet objectif de 100% d’énergies renouvelables, dont 20% produites localement, il est indispensable de diminuer les besoins énergétiques, grâce à l’amélioration thermique des bâtiments, l’adoption de comportements économes et l’utilisation de technologies et d’équipements moins consommateurs d’énergie.

La transformation de l’Île de la Cité doit être exemplaire dans la maîtrise de son impact environnemental, et pour atteindre cet objectif, la réflexion sur ces sujets doit être menée à une échelle qui dépasse celle de chacun des projets à venir. C’est par la prise en compte de l’échelle du quartier, en incluant les espaces bâtis et non bâtis de l’île qu’une stratégie carbone permettant une neutralité carbone sur l’ensemble de leur cycle de vie pourra être élaborée et déclinée à toute les échelles de projet.

A cet effet, tous les dispositifs vertueux du point de vue environnemental devront être envisagés et étudiés :

- La mise en place de systèmes d’échange d’énergie entre les sites ;
- Le raccord éventuel au réseau de chaleur et au réseau de froid ;
- La création d’une unité de production

de chaleur ou de froid notamment en valorisant l’eau de la Seine par hydrothermie ;

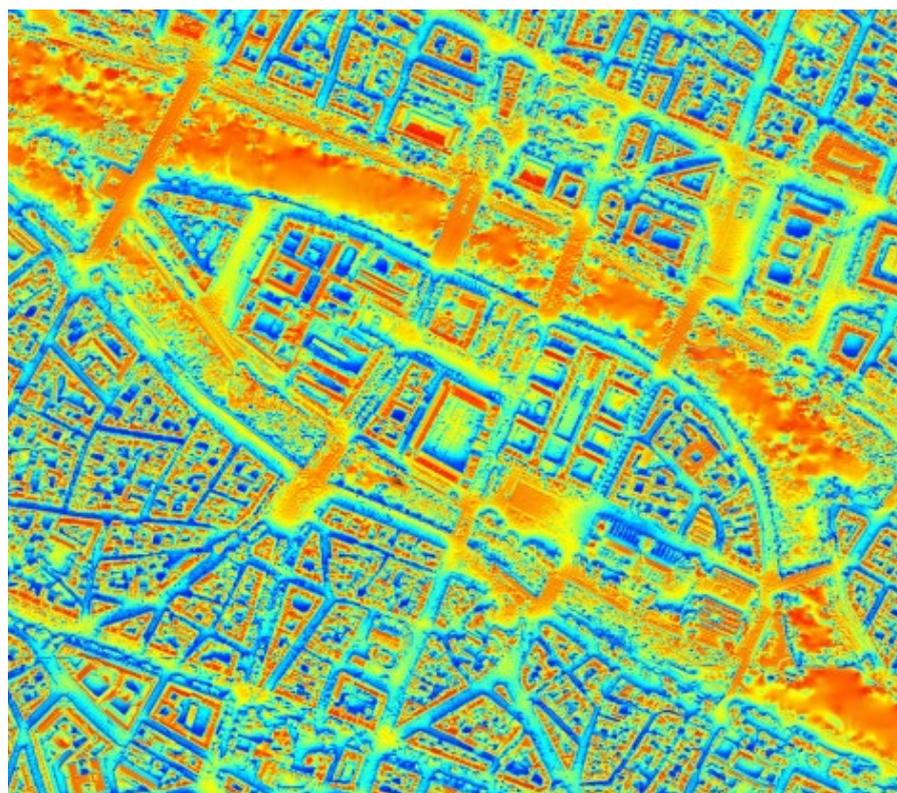
- La connexion au réseau d’eau non potable (ENP) pour les usages qui le permettent ;
- La déconnexion totale des eaux pluviales des réseaux d’assainissement en généralisant la gestion à la source et en exploitant les potentiels de mutualisation entre lots et avec les voies publiques et les espaces verts ;
- La valorisation du potentiel d’énergie solaire ;
- Le fonctionnement possible en cas de crise (éclairage, ventilation, etc.).

CADASTRE SOLAIRE DE LA VILLE DE PARIS



Sources : Ville de Paris, Apur

Echelle de potentiel solaire en KWh/m²/an



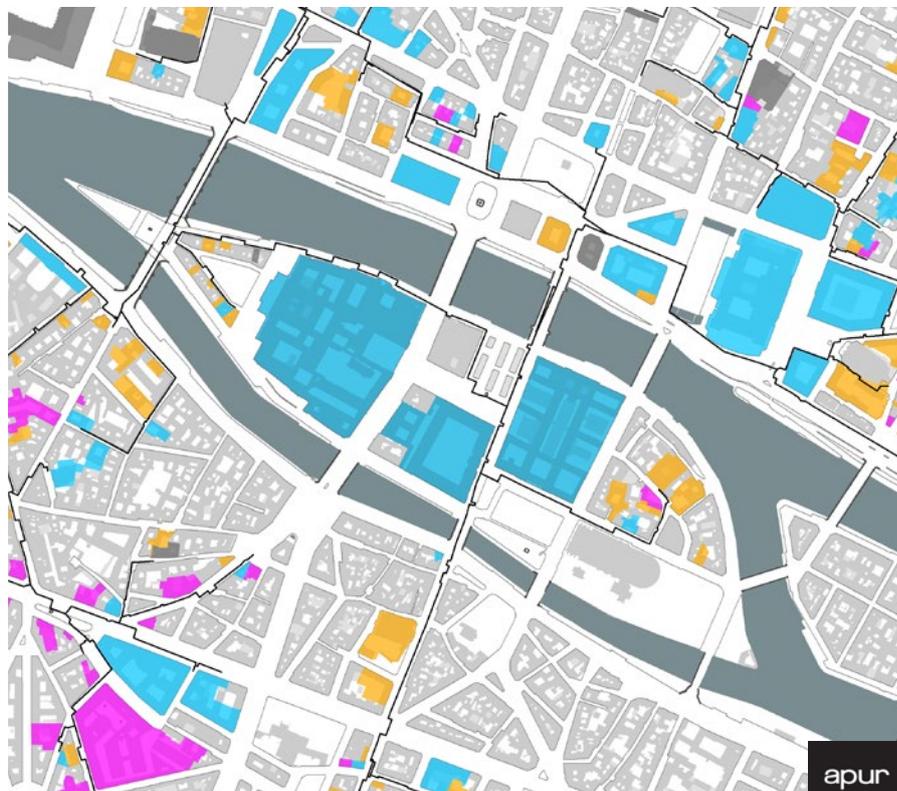
© Mairie de Paris - Apur

RÉSEAU ET PARCELLES RACCORDÉES AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN EN 2018



Sources : CPCU, DGFIP, Apur

- Parcelle à dominante d'activité
- Parcelle à dominante de logement
- Parcelle avec une mixité importante
- Parcelle non déterminée
- Réseau CPCU



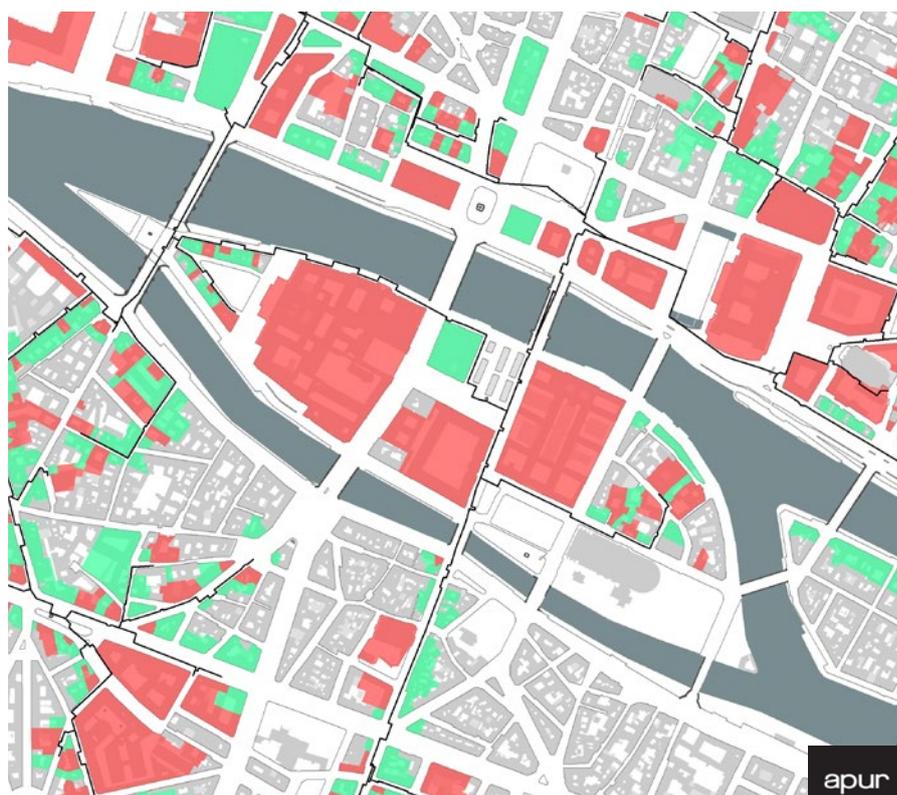
apur

POTENTIEL DE DENSIFICATION LE LONG DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN EXISTANT



Sources : CPCU, DGFIP, Apur

- Parcelles desservies en 2018
- Parcelles situées le long du tracé du réseau et non desservies
- Réseau CPCU



apur

La gestion de la période de chantier

Le chantier de sauvegarde et de reconstruction de la Cathédrale va impacter durablement le fonctionnement de l'Île de la Cité. La phase très délicate de démontage de l'échafaudage de la Cathédrale, déformé pendant l'incendie du 15 avril 2019, a commencé et durera jusqu'au début de l'été 2020. Cette opération atypique et dangereuse doit être réalisée sous contraintes météorologiques et sanitaires, en raison de la pollution au plomb issue de l'incendie de la couverture en plomb de la toiture, et de la crise du coronavirus.

Le général Georgelin, nommé par le président de la République à la tête de l'établissement public chargé de la conservation et la restauration de Notre-Dame de Paris, a l'objectif de faire une célébration dans la Cathédrale le 15 avril 2024. Cette tâche déjà difficile à réaliser, ne signifiera pas pour autant la fin du chantier qui s'étendra très probablement au-delà de cette date.

Les abords de la Cathédrale sont et seront encore longtemps mobilisés pour le chantier. Aujourd'hui, sur une partie du parvis, sous de longs barnums, les archéologues répertorient les pierres et les bois de charpente, alors que le square Jean XXIII accueille la base vie. L'emprise occupe également une grande partie de la rue du Cloître-Notre-Dame dont seul le trottoir Nord reste accessible.

Néanmoins la Cathédrale a continué d'attirer les touristes dont la fréquentation ne s'est interrompue qu'en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Après plus de 13 mois de fermeture et de très nombreuses opérations de nettoyage, le Parvis et la rue du Parvis de Notre-Dame de Paris ont été ouverte. Une exposition est affichée sur les palissades de chantier et le parvis redeviendra bientôt une destination pour les touristes, venus observer le chantier de reconstruction, dont il faudra organiser l'accueil.



L'exposition Notre-Dame de Paris, les premiers mois d'une renaissance

© Apur



Vue du chantier de la toiture

© Edouard Bierry / Ministère de la Culture



L'ouest du Parvis réouvert le 31 mai 2020, à la suite des opérations de dépollution

© Apur

Mutualiser la logistique des chantiers pour réduire leur impact

Pour la logistique des chantiers, l'objectif défini dans le Plan Climat est que tous les chantiers doivent s'engager dans une logique d'économie circulaire afin d'atteindre 50% de chantiers « zéro déchet enfoui » en 2030 et 100% en 2050. Une réflexion sur l'articulation des besoins logistiques des différents chantiers doit être menée. Elle devra permettre de réduire les mouvements de

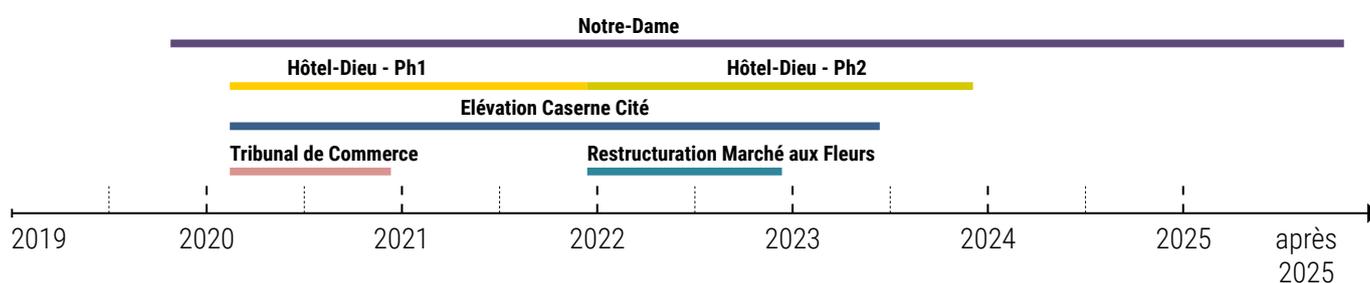
véhicules, et d'optimiser le remplissage des poids lourds et véhicules utilitaires. Par ailleurs, des emprises mutualisées pourraient être mises à disposition pour la gestion des produits et matériaux issus des déconstructions. L'opportunité d'utiliser de façon temporaire le parking en phase chantier est à regarder (bases chantier, stockage,...).

L'utilisation de la voie fluviale est à étudier et à privilégier pour l'évacuation des déblais de démolition et pour l'acheminement de matériaux. Elle est

déjà mise à profit dans le cadre du chantier Notre Dame, avec des livraisons par convoi exceptionnel par voie fluviale de transformateurs électrique chargés sur le port de Bonneuil-sur-Marne.

LES CHANTIERS PROGRAMMÉS SUR L'ÎLE DE LA CITÉ

Source : Plan des chantiers programmés transmis par la Ville de Paris - janvier 2020



Calendrier non connu : Crèche Massillon, Rénovation salle des commandes





© Apur - Emmanuelle Roux



6. LA PLACE JEAN-PAUL II - PARVIS DE NOTRE-DAME

ÉTAT DES LIEUX



La place Jean-Paul II - Parvis de Notre-Dame

La place Jean-Paul II – Parvis de Notre Dame a, comme son nom l'indique, une double fonction. C'est le parvis de la Cathédrale, bien différent du parvis original qui était beaucoup plus petit, et c'est une place publique dans la tradition des grandes places parisiennes haussmanniennes.

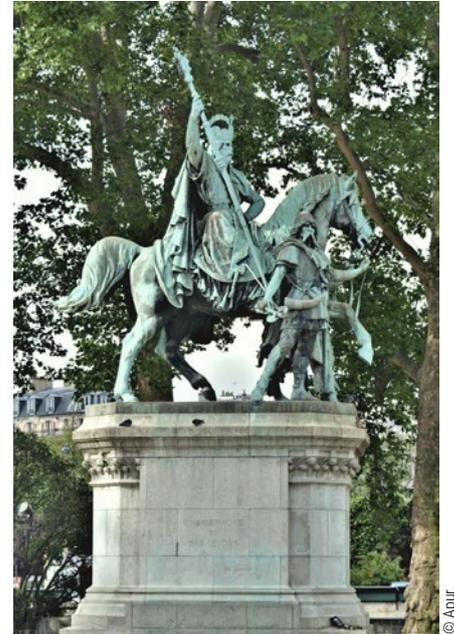
Si à sa création elle a pu servir de place d'arme à la préfecture de Police, mettant en scène la confrontation du religieux et du républicain, puis d'aire de stationnement, c'est aujourd'hui un espace qui sert surtout à accueillir le flux de touristes venant regarder et visiter la Cathédrale. Les files d'attente s'étirent sur toute sa longueur les jours d'affluence. Elle accueille les attroupements de touristes qui se prennent en photo avec la Cathédrale. Son aménagement actuel, ainsi que la nature des rez-de-chaussée qui l'entourent, ne permet pas à cette grande place parisienne d'accueillir une vie urbaine d'une nature différente.

La place est bordée de deux grands équipements, la Préfecture de Police et l'Hôtel-Dieu, dont les rez-de-chaussée

sont fermés et ne participent pas à l'animation de cet espace public. L'entrée de la Crypte archéologique, peu visible, est confidentielle.

Créées en 1970, les rampes du parking autour desquelles se fixe le stationnement des deux-roues motorisés forment une séparation peu qualitative avec la rue de la Cité. La voie de circulation qui les dessert et longe la façade de l'Hôtel-Dieu pour rejoindre la rue du Cloître Notre-Dame occupe une surface importante tout en coupant l'esplanade centrale du rapport aux bâtiments qui l'entourent. Au Sud, la jardinière inaccessible et continue prive cet espace d'un rapport lisible à la Seine.

Néanmoins, l'axe rue d'Arcole-pont au Double constitue un itinéraire privilégié pour la traversée des piétons et vélos de l'île reliant le parvis de l'Hôtel de Ville à la rive gauche, et la rue de la Cité aujourd'hui très circulée est un lien majeur entre les deux rives. Cette fréquentation qui n'est pas liée à la présence de la Cathédrale pourrait bénéficier davantage à la mixité d'usages de la place.



Au sud de la place, la statue de Charlemagne et ses Leudes installée en 1878

© Apur

Diversifier les usages de la place

Le projet de réaménagement offre l'opportunité de donner au parvis des fonctions plus diversifiées qui permettront de donner à cet espace public majeur du centre de Paris des usages nouveaux complémentaires de son rôle de parvis de la Cathédrale. Ainsi, le projet de l'Hôtel-Dieu pourrait proposer des rez-de-chaussée actifs ouverts sur la place, la programmation du parking désaffecté offrir des aménités liées à la Cathédrale mais aussi devenir un lieu de destination autonome s'appuyant sur la revalorisation de la crypte et sur de nouvelles fonctions.

Avant l'incendie, les événements organisés sur la place étaient rares et principalement liés à la Cathédrale (ordinations sacerdotales, processions, son et lumière, Sapin de Noël...). Seule la fête du pain se tient de façon récurrente en mai. La préfecture de Police est assez restrictive sur ce site pour ne pas impac-

ter les files d'attente de la Cathédrale et donc nuire à la sécurisation du site.

Afin de rendre possible l'émergence d'une identité renouvelée de cette place, la gestion des flux et de l'affluence liée à Notre-Dame doit permettre de libérer la surface des files d'attente interminables. Des solutions existent comme par exemple ce qui a déjà été fait pour l'entrée latérale de l'accès aux tours. La longue file qui s'étendait sur le trottoir sud de la rue du Cloître Notre-Dame a disparu grâce à la mise en place d'une gestion numérique des entrées.

Toutes les pistes qui permettront de traiter les abords de la Cathédrale comme un espace public vivant, tout en optimisant sa fonction de seuil de la Cathédrale, sont à explorer afin de ne pas asservir tous les espaces qui l'entourent à la fonction touristique mais de la remettre, comme lors de sa construction, au cœur de la Ville foisonnante.



Le parvis de Notre-Dame dans les années 60

© RV-32396-14 © CAP/Roger-Viollet

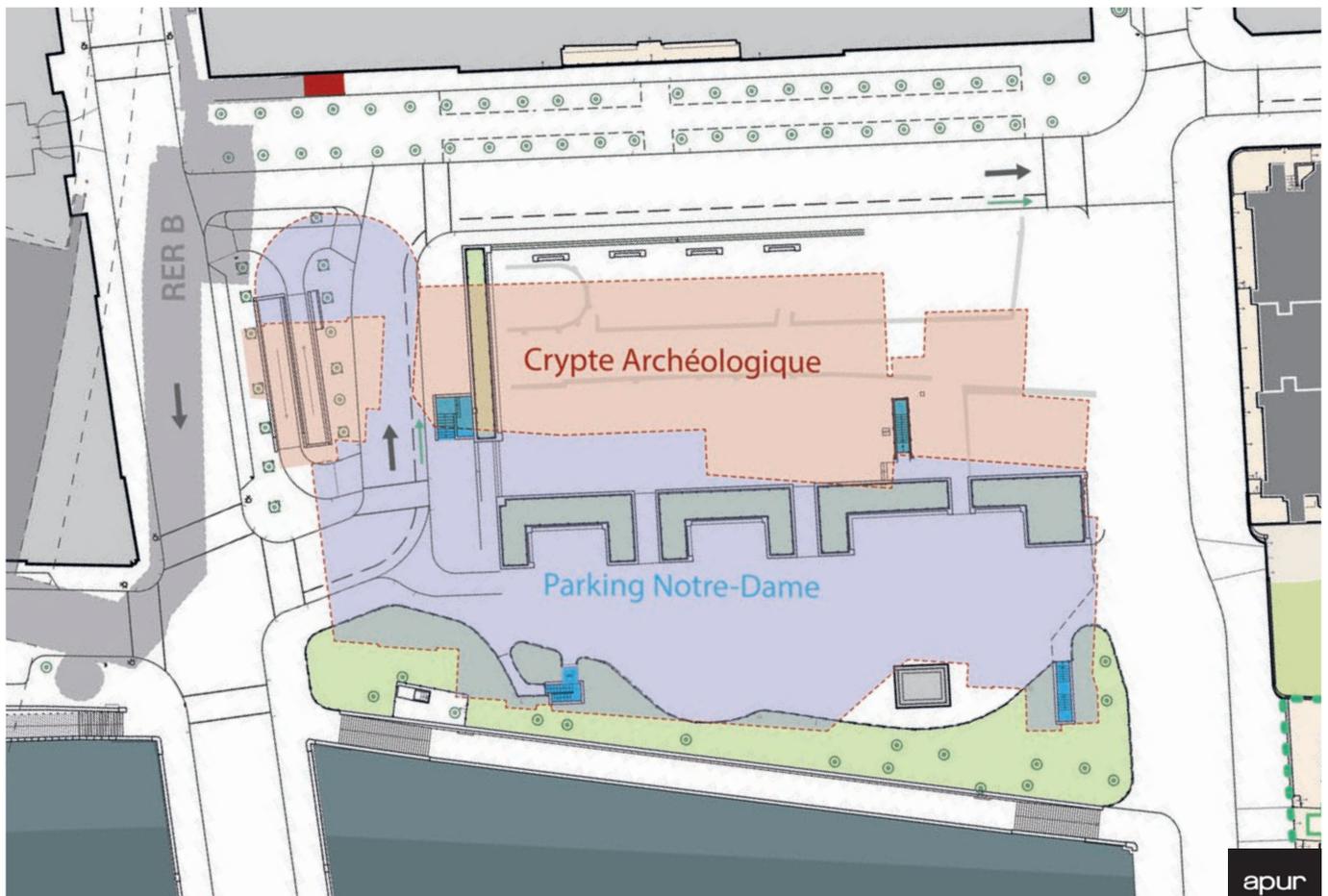
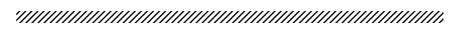
Le sous-sol de la place Jean-Paul II

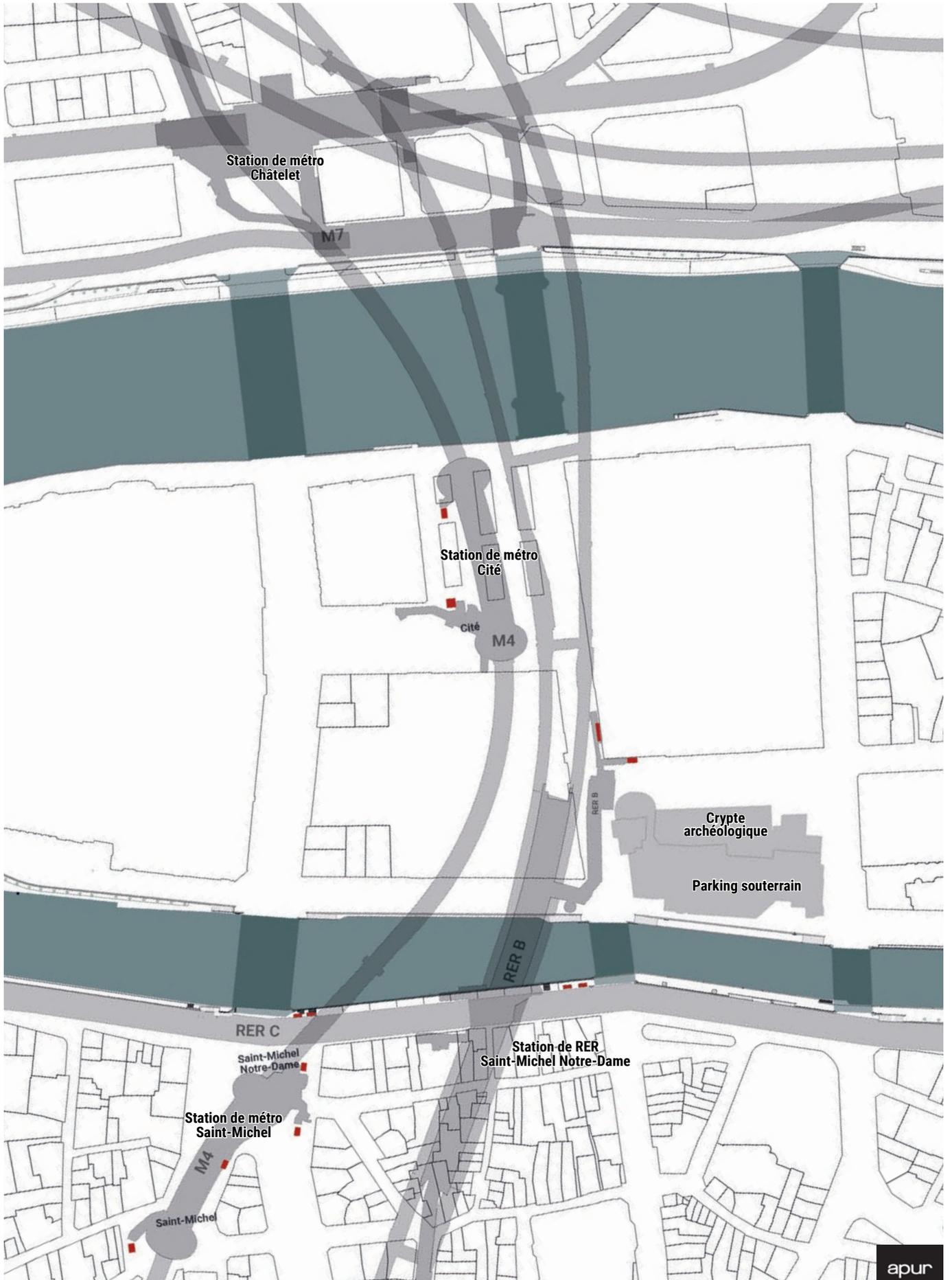
Le sous-sol de la place a été aménagé pendant les années 1970. Il comporte un parking souterrain et la Crypte archéologique, qui a été dévoilée à l'occasion des travaux pour le parking. La présence de ces occupations souterraines apparaît en surface, d'une part par le nivellement de la place qui, pour couvrir la Crypte, est légèrement au-dessus du niveau du seuil de la Cathédrale, et par les accès qui émergent en plusieurs endroits de la place, notamment les rampes du parking implantées à l'ouest de la place. Ces trémies disposées sur un îlot de voiries séparent la place de la rue de la Cité.

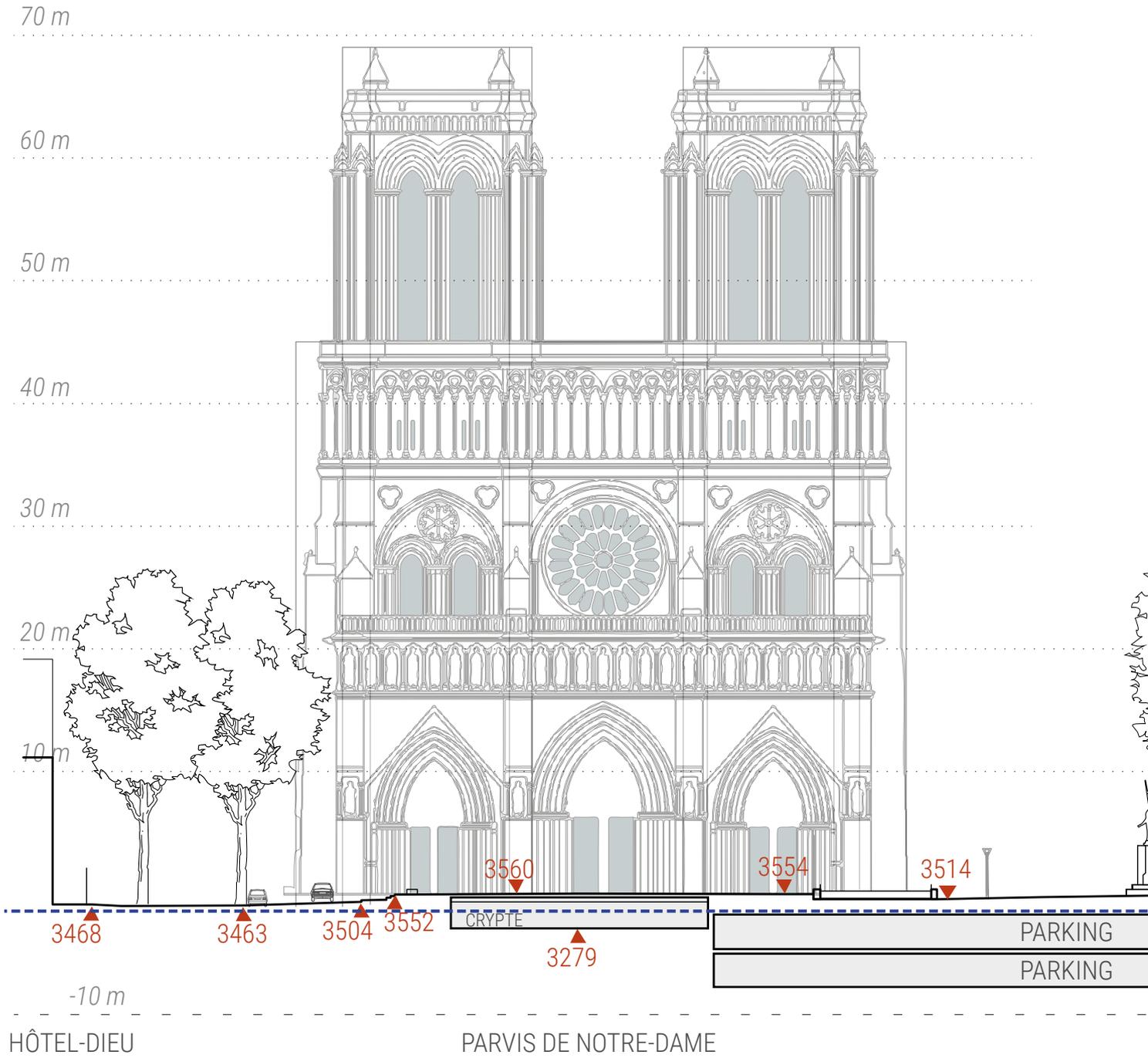


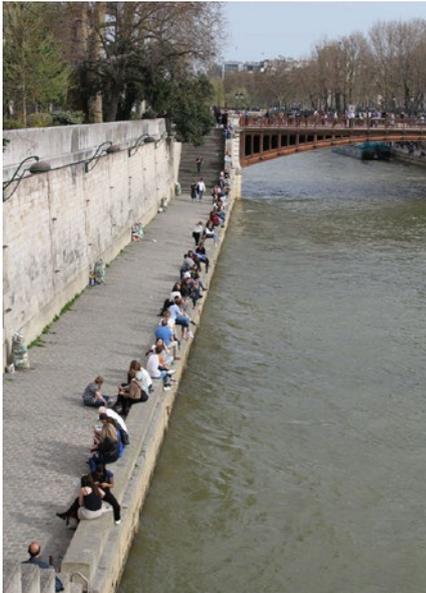
Les rampes d'accès du parking Notre-Dame qui séparent la place de la rue de la Cité

L'OCCUPATION DU SOUS-SOL DE LA PLACE





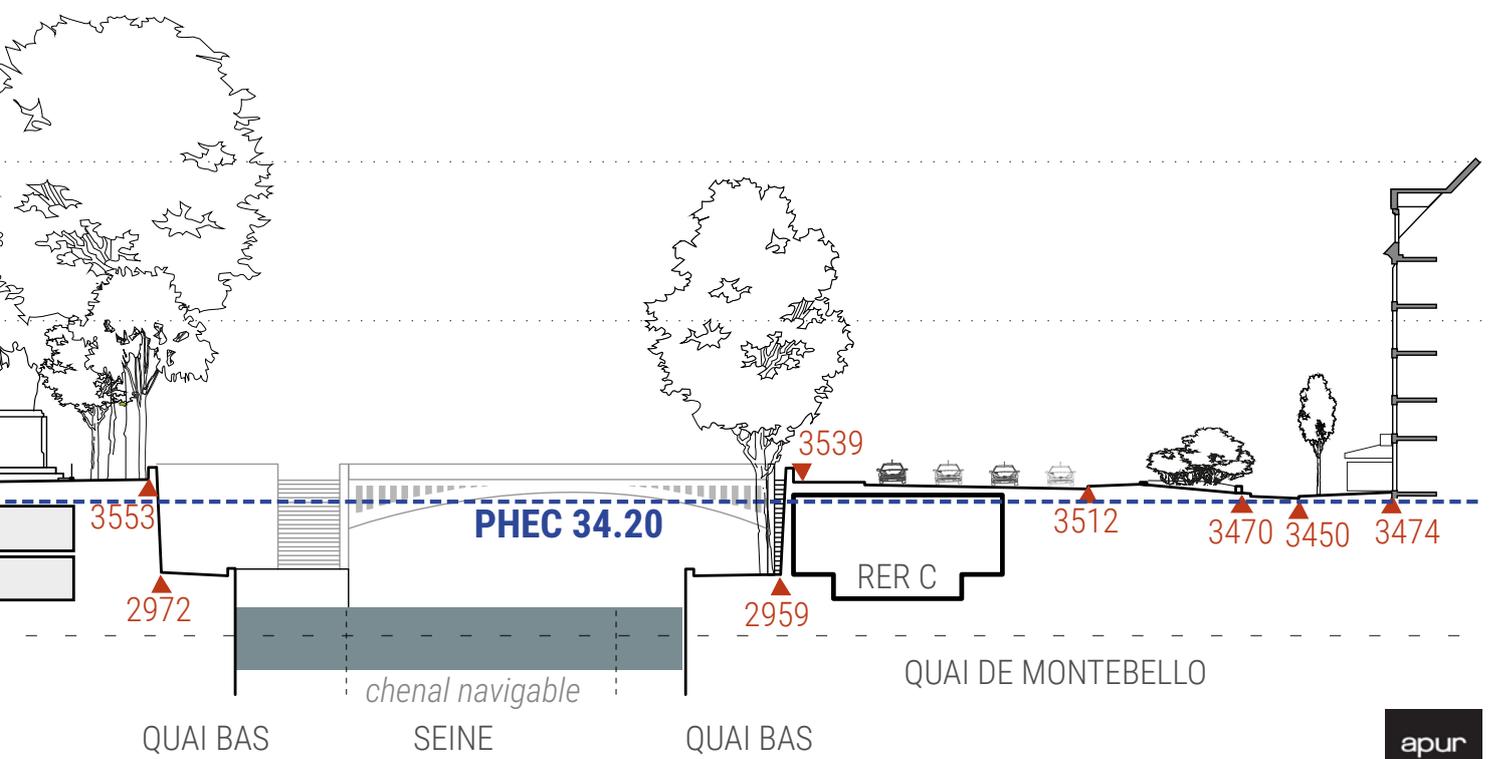
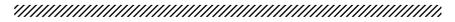




© Apur - Clément Pairet

La promenade Maurice Carême, au droit du parvis

COUPE TRANSVERSALE AU NIVEAU DE LA PLACE JEAN-PAUL II

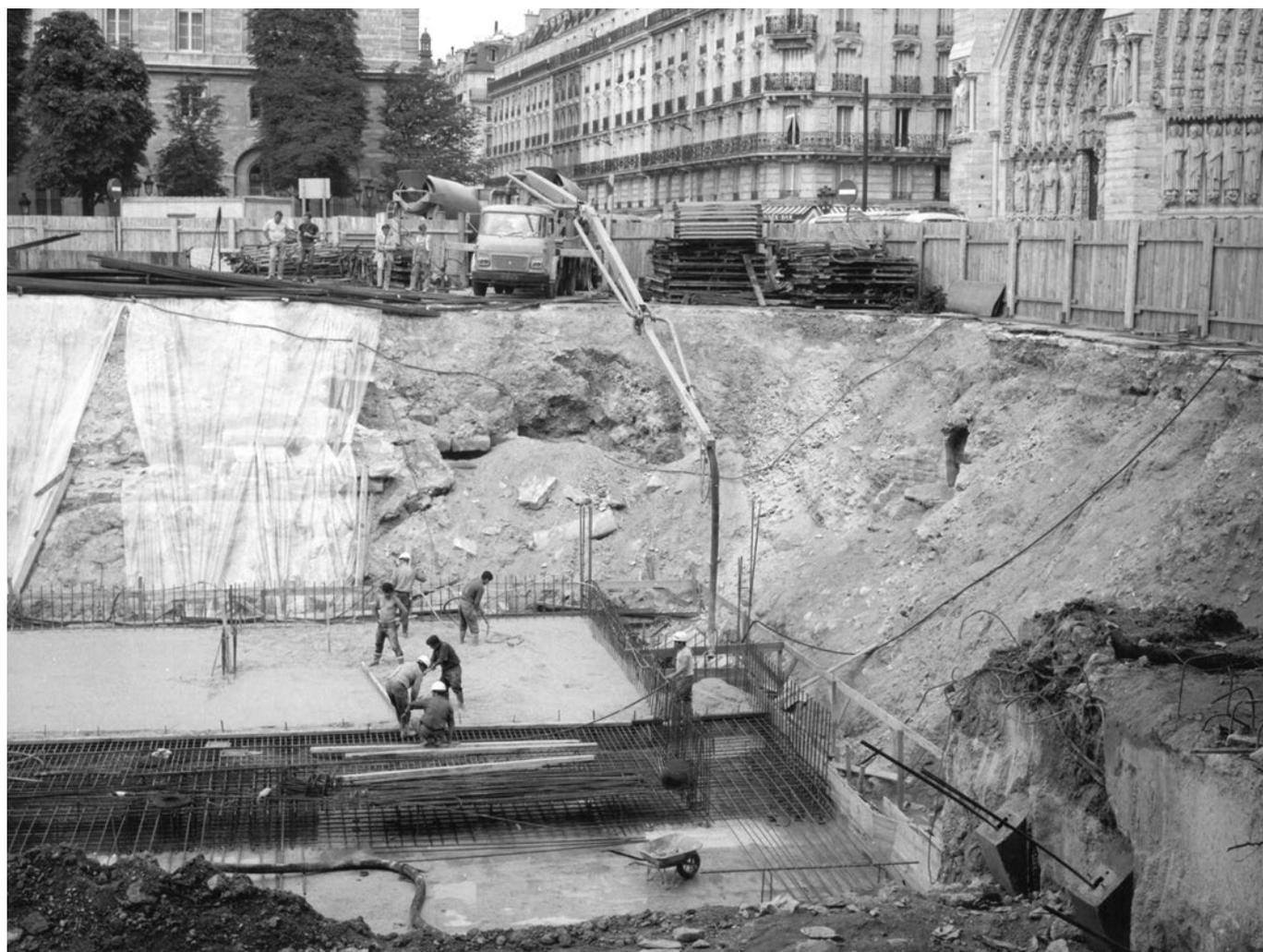


Le parking souterrain Notre-Dame

Premier parc de stationnement public en ouvrage réalisé à Paris, le parking souterrain Notre-Dame, propriété de la Ville de Paris et auparavant exploité par la SAEMES, est aujourd'hui définitivement fermé. Il comptait 238 places sur deux niveaux. Son emprise occupe la majorité de l'emprise de la place. Au nord il est mitoyen de la Crypte archéologique. Au sud les rampes de circulation entre les deux niveaux s'approchent à quelques mètres du mur du quai, préservant une bande de pleine terre plantée incluant la statue de Charlemagne. Depuis la surface, il com-

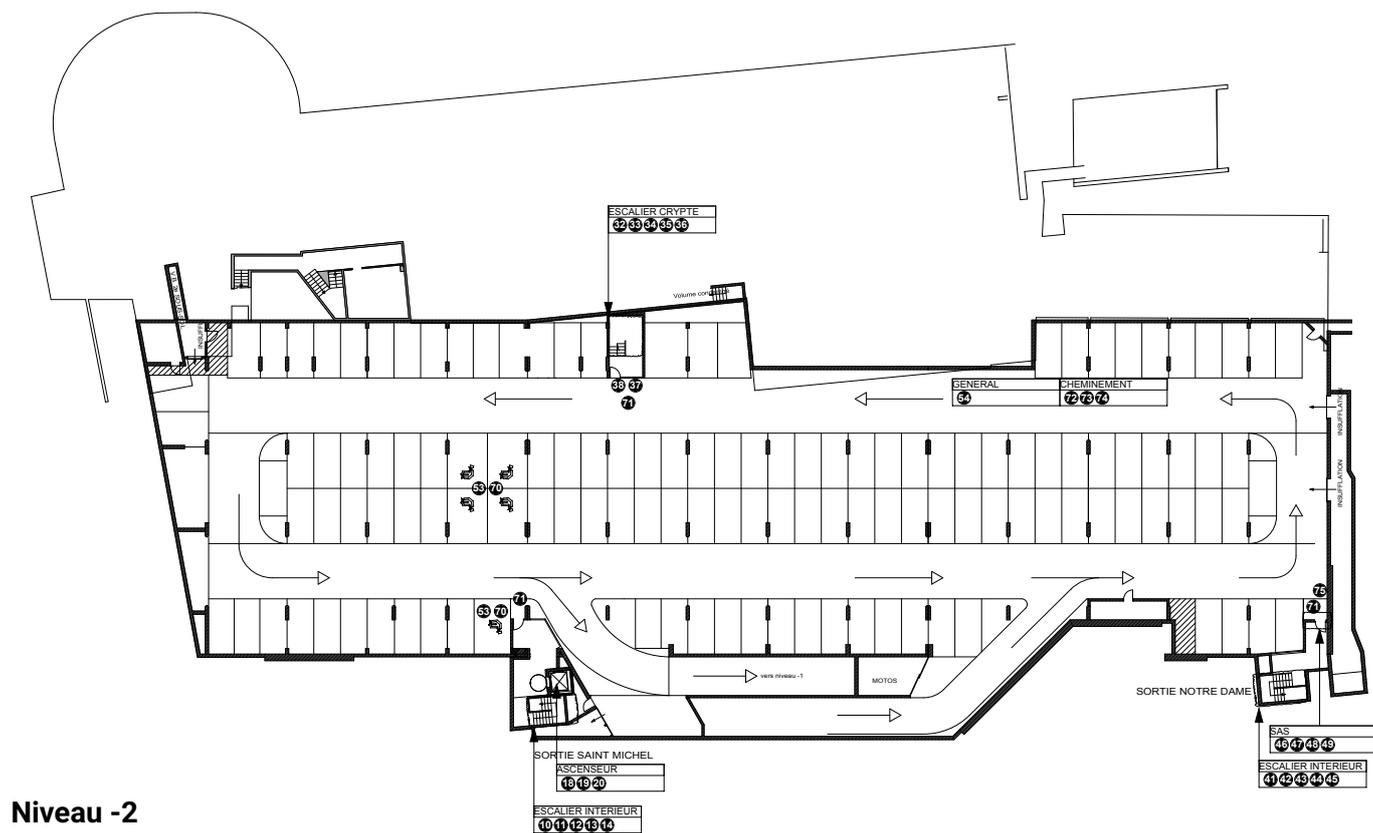
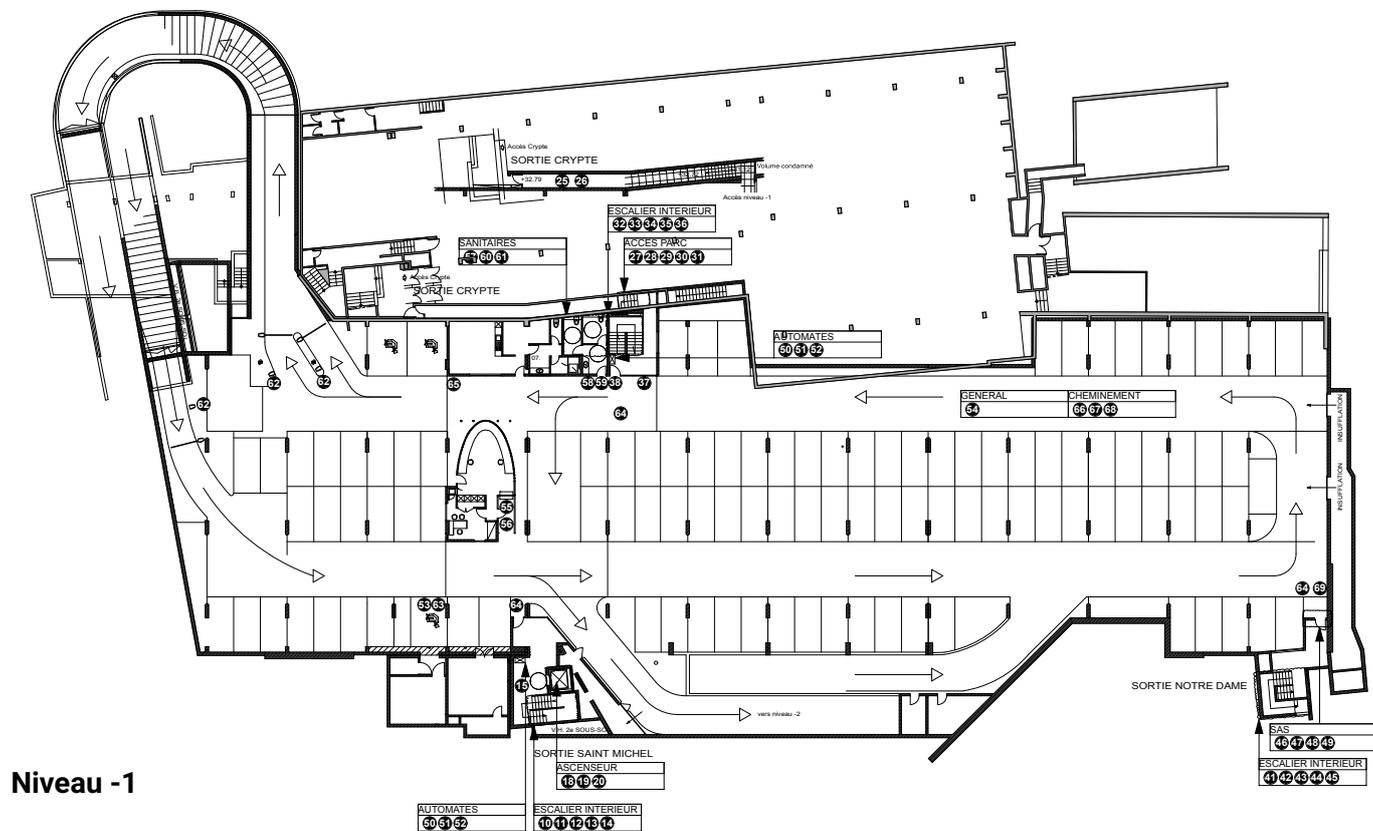
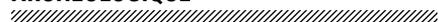
porte deux rampes véhicule côté rue de la Cité, et trois accès piétons. L'accès principal est commun avec celui de la Crypte, les deux autres, Notre-Dame à l'est et Saint-Michel à l'ouest, sont côté Quai.

Les rampes ferment l'espace de la place vers la Préfecture de police. La partie ouest devenant un espace servant et une coupure, elles orientent la place comme parvis de la cathédrale, alors qu'elle était conçue ouverte des deux côtés de façon équivalente à l'origine. Cette réorientation est renforcée par l'entrée de la crypte et les plantations



Travaux pour le parking souterrain du parvis de Notre-Dame en 1970

RÉCOLEMENT DES PLANS DU PARKING SOUTERRAIN ET DE LA CRYPTÉ ARCHÉOLOGIQUE



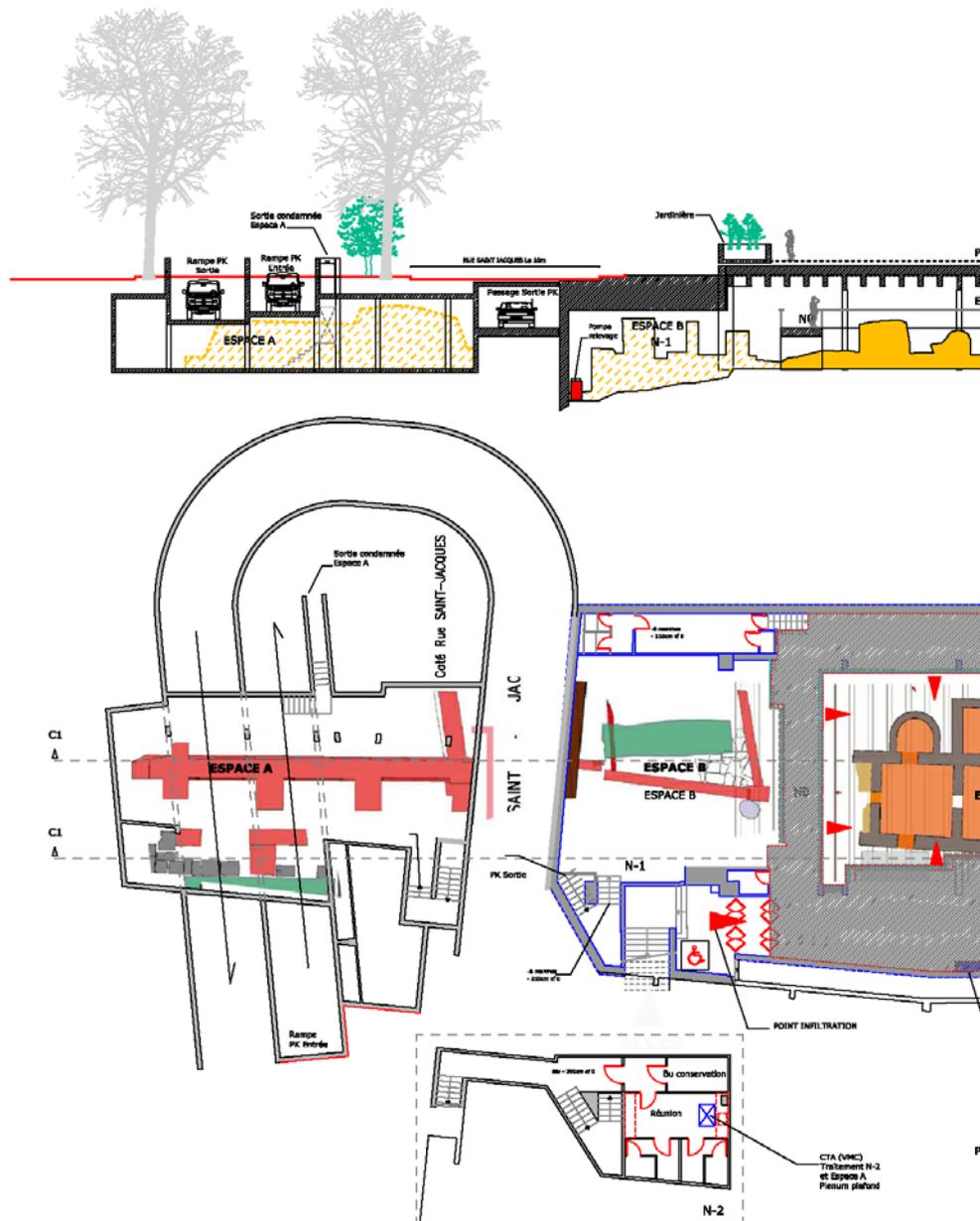
La crypte archéologique

La crypte archéologique de l'Île de la Cité est située juste sous le parvis de la Cathédrale Notre-Dame. Sur 1 450 m², elle présente des vestiges archéologiques de l'Antiquité au XIXe siècle, découverts lors des fouilles réalisées entre 1965 et 1970, dans le cadre des travaux de réalisation du parking souterrain. Elle fait partie des musées de la Ville de Paris, qui en est propriétaire. Elle offre un panorama unique sur l'évolution urbaine et architecturale de l'Île de la Cité. Son accès par un escalier situé à l'ouest de la place Jean-Paul II est peu visible et mal signalé, en conséquence sa fréquentation est faible au regard du nombre de visiteurs de Notre-Dame. Son entrée est payante et elle est accessible aux personnes à mobilité réduite. Certaines zones de la Crypte restent encore à fouiller. Une réflexion sur des modifications de la crypte afin d'augmenter son attractivité et d'enrichir le parcours muséographique en l'étendant sur l'emprise du parking désaffecté est en cours.



Vue sur le chantier de fouilles archéologiques 1971

© Anne Salaün / Roger-Viollet



PLAN ET COUPE DE LA CRYPTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Source : Paris Musées, FDA



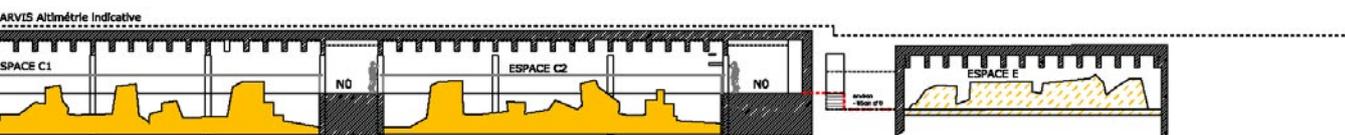
les vestiges préservés dans la Crypte

CC by : Jean-Pierre Dalbéra - 2.0



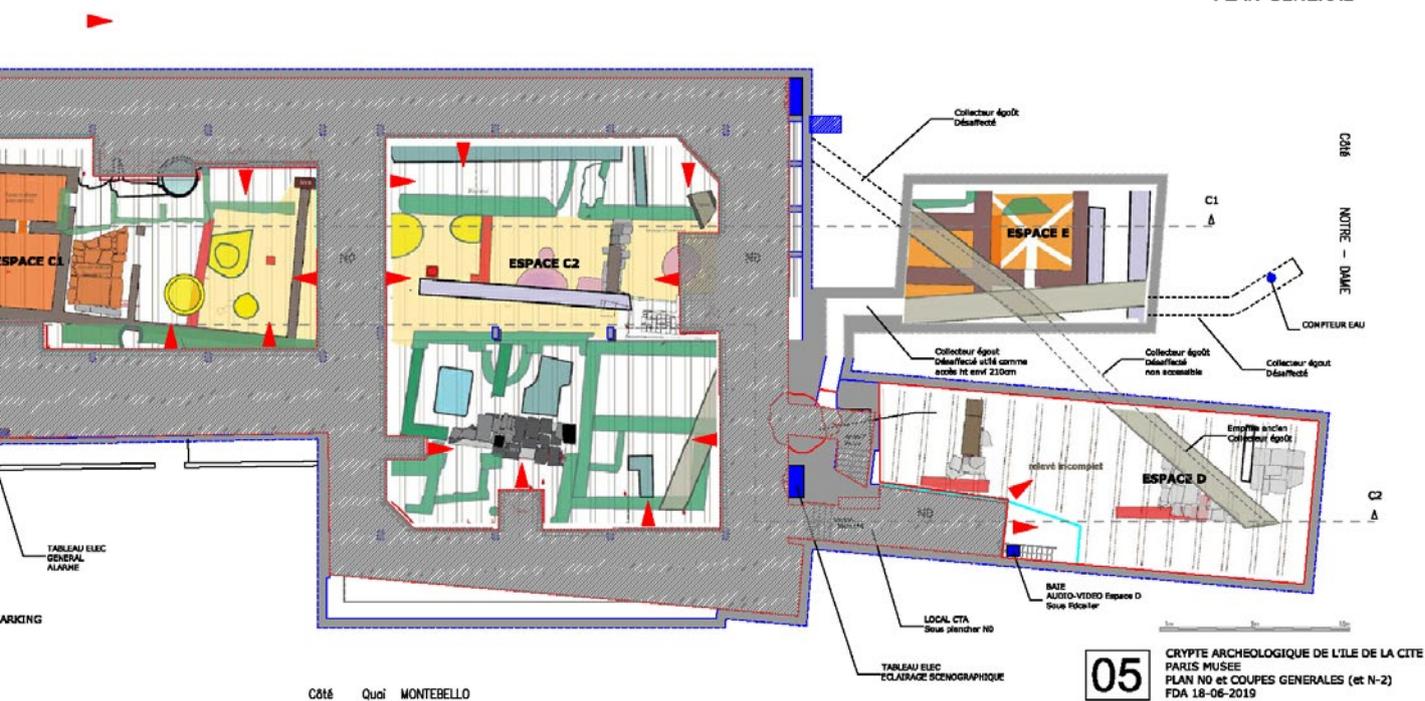
L'escalier d'accès à la Crypte archéologique

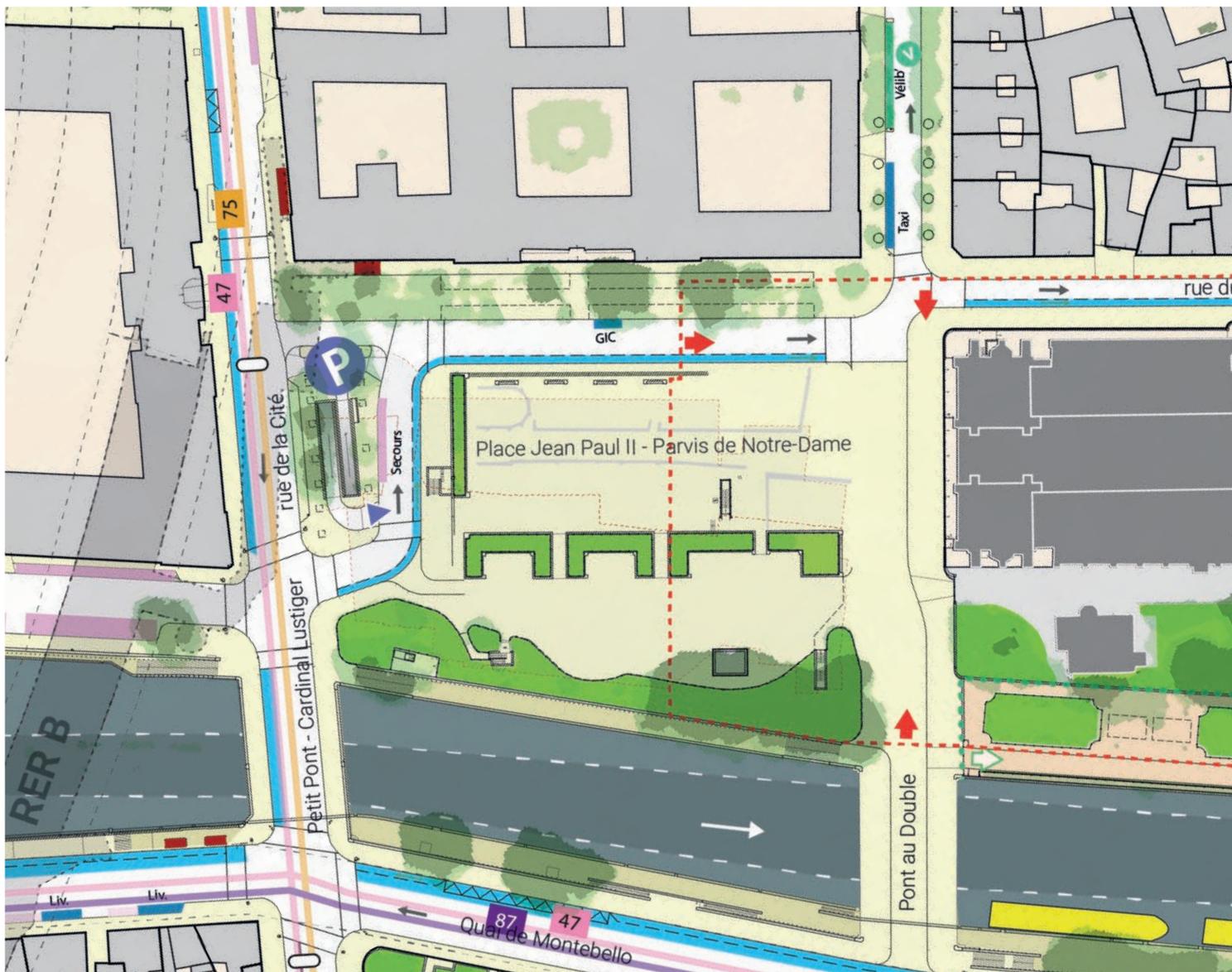
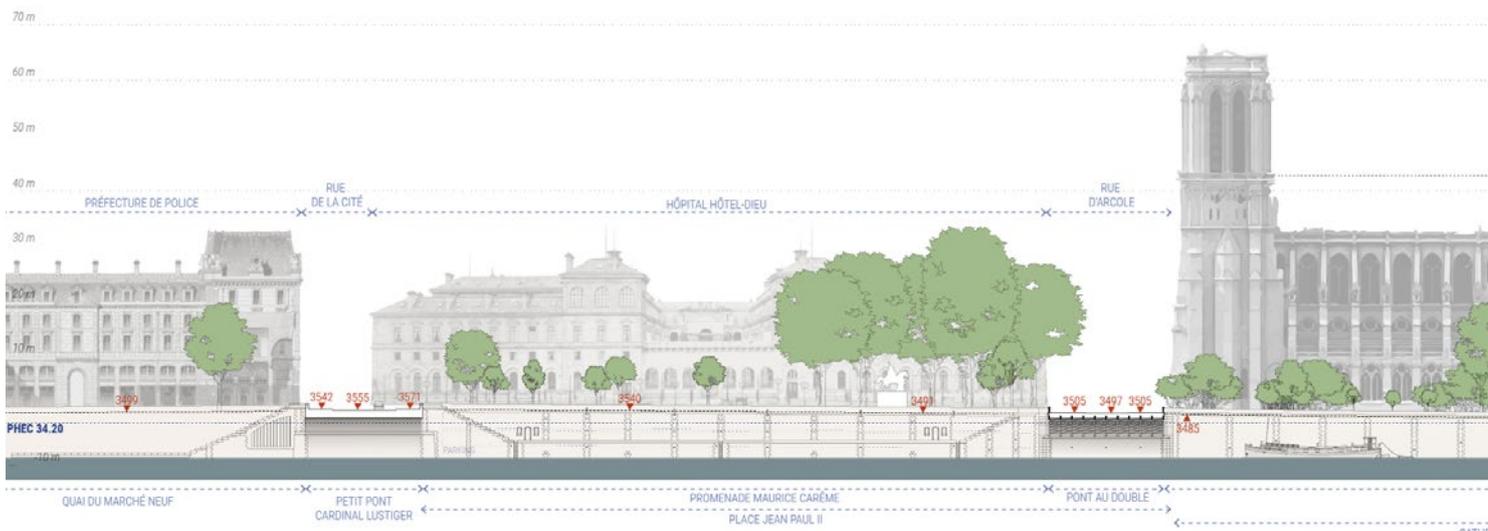
© Apur



COUPE 2

PLAN GENERAL

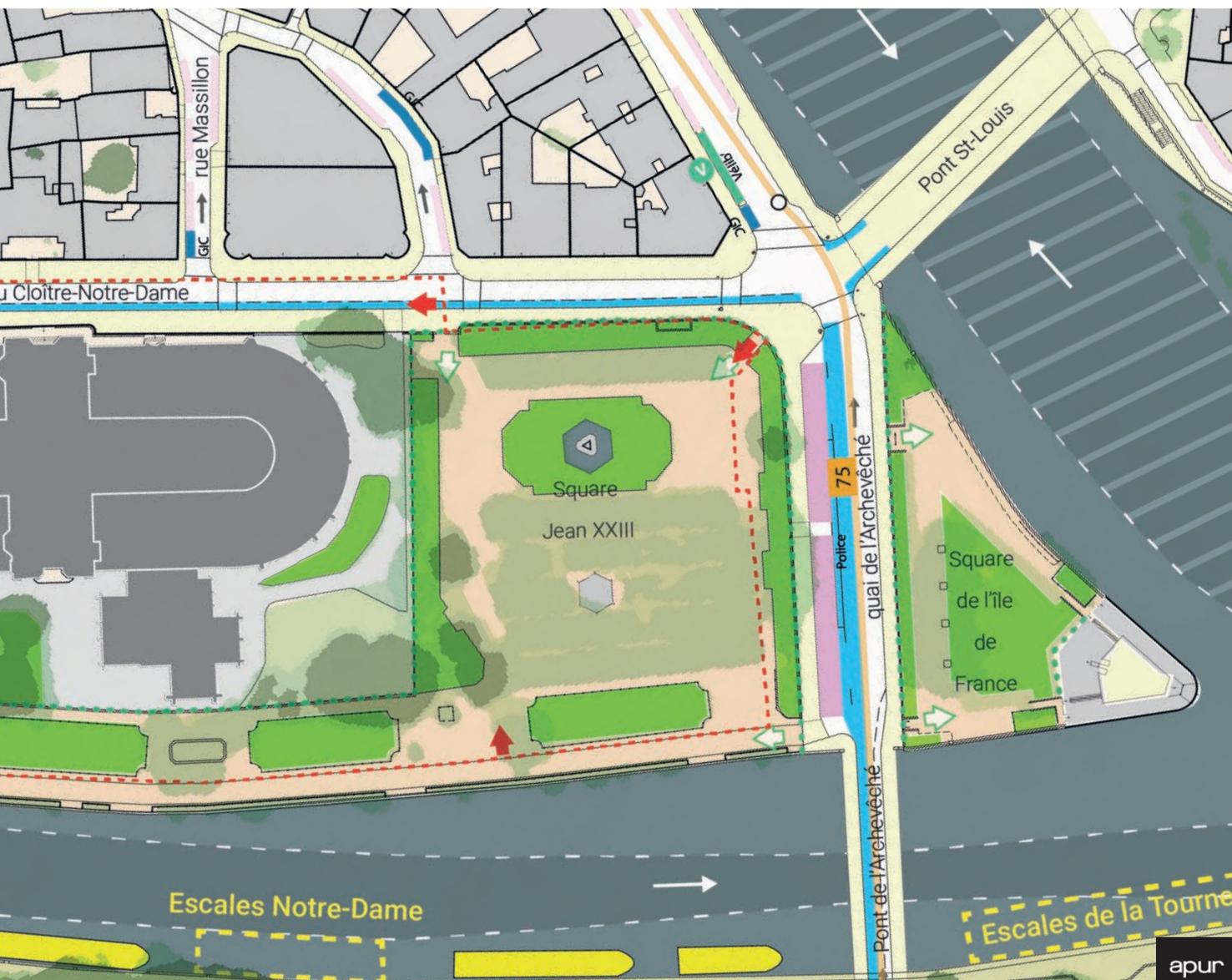




COUPE SUR LE PETIT BRAS DE LA SEINE



© Apur



Plan de synthèse

Les Éléments Paysagers

- Espaces végétalisés
- Hauteur de la végétation en mètres :
 - Moins de 1 mètre
 - De 1 à 10 mètres
 - Plus de 10 mètres
- Clôtures Squares et Jardins
- Entrées Squares et Jardins

La Voie d'Eau

- Bateau - logement
- Etablissement flottant
- Bateau à passagers
- Bateau de service - ponton flottant
- Escale de courte durée
- Zone d'accostage d'urgence
- Zone d'attente de l'alternat
- Le Chenal de navigation
- La Seine

Les Espaces Privés

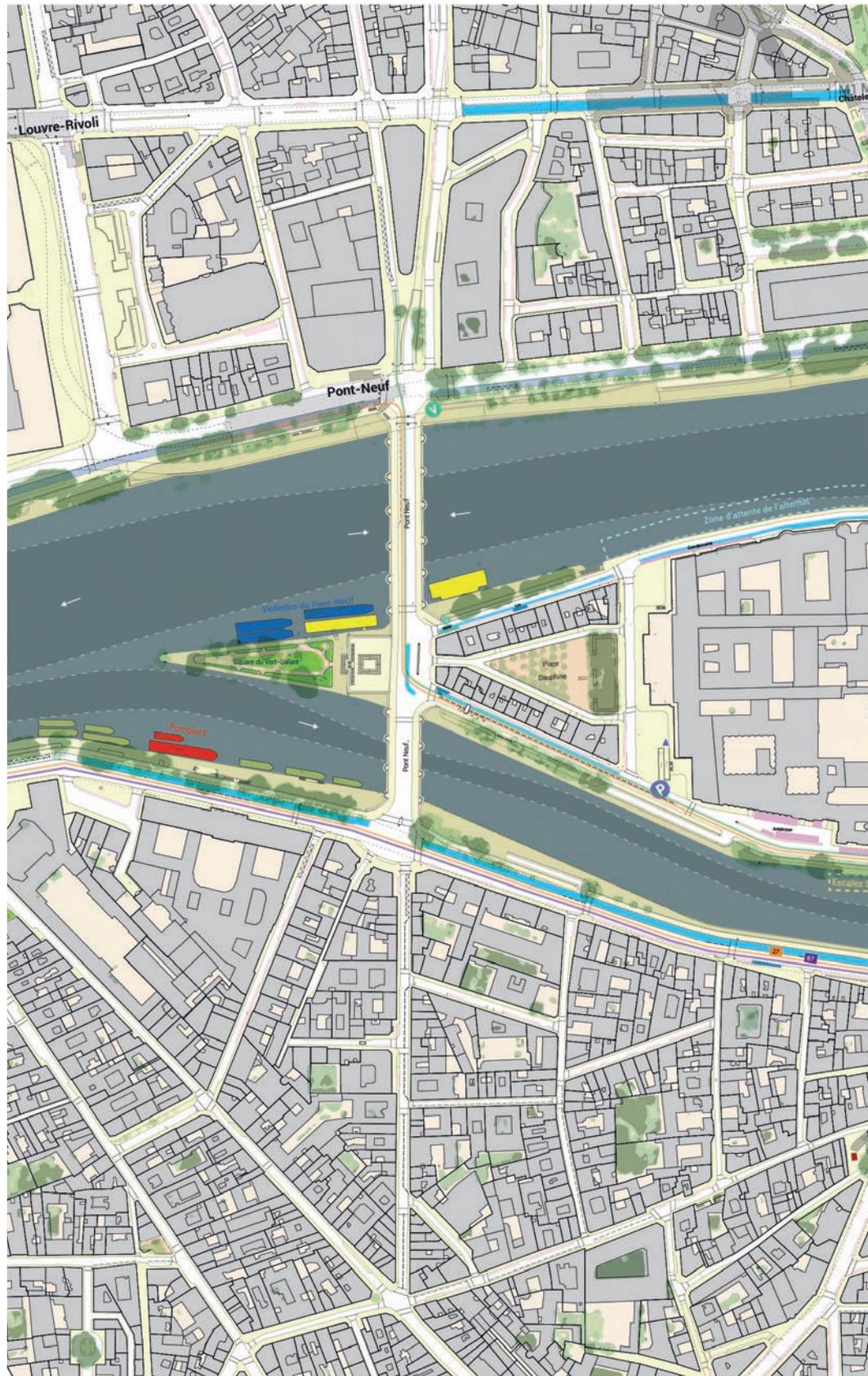
- Espaces résidentialisés
- Emprise bâtie
- Les Emprises souterraines : des tunnels du métro, et sous la place Jean Paul II, de la crypte de la cathédrale et du parking
- Emprises Chantier
- Entrées Chantier

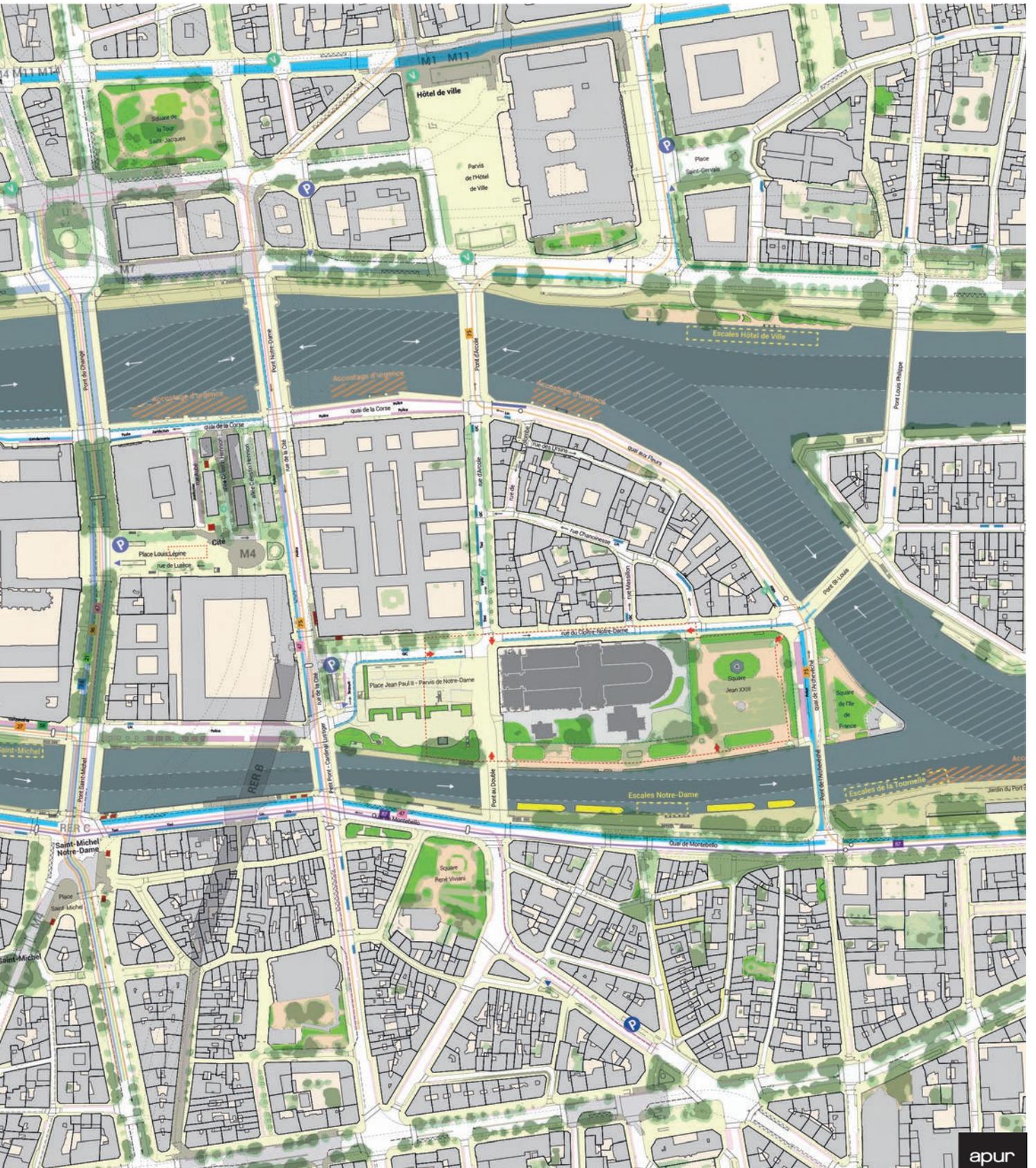
Les Espaces Publics

- Circulation ouverte 24h/24
- Quais bas accessibles
- Les promenades des espaces verts
- Voie carrossable
- Sens de la circulation
- Couloirs de bus
- Pistes cyclables
- Stationnements Livraisons, Taxi, Poste
- Stationnements Police, Gendarmerie, Secours, Juridictions
- Stationnements GIG, GIC, Autos, Motos, Scooters
- P Entrées Parkings souterrains
- ← Sorties Parkings souterrains
- V Stations de vélos en libre-service

Les Transports en Commun

- Arrêts de Bus
- Escaliers Stations de Métro : RATP







SYNTHÈSE

Les transformations de ce territoire sont, à chaque échelle, un « témoignage » des évolutions de Paris.

- Echelle du centre de Paris/ Île de la Cité
- Echelle de la cathédrale et de ses abords

Elle doivent prendre en compte quatre éléments structurants :

1/ Des situations dominées par la force de la grande histoire de Paris et de ses accumulations

- un socle fondateur pour ouvrir les grandes institutions vers la ville , accueillir plus de services voir plus d'habitants.

2/ Un espace public en évolution qui peut se transformer plus

- Développer les espaces piétons, les itinéraires cyclables ;
- Se poser la question du stationnement de surface en particulier celui lié aux équipements ;
- Amplifier la végétation au service de la biodiversité, des espaces de fraîcheur ;
- Favoriser le contact avec la Seine.

3/ Une offre touristique majeure, une expérience mineure, sans confort

- Améliorer les parcours depuis les transports en commun et les escales fluviales ;
- Améliorer la gestion des flux de visiteurs ;
- Mettre en valeur et développer la crypte, développer des parcours muséographiques.

4/ Des espaces qui se libèrent à mettre au service des besoins pour le tourisme mais aussi d'un renfort de l'offre aux parisiens

- Diversifier les programmes, utiliser l'urbanisme temporaire ;
- Développer des rez-de-chaussée actifs ;
- Diversifier l'offre commerciale, travailler sur une chronotopie.

Les abords de Notre-Dame de Paris

ANALYSE URBAINE

Déclencheur d'une réflexion sur l'avenir de la Cathédrale Notre-Dame de Paris et de ses abords, l'incendie de Notre-Dame est intervenu dans une période de réflexion sur l'évolution de l'Île de la Cité. Depuis les années 2000, le renouveau du cœur de Paris est engagé. Il se manifeste au travers de nombreux projets qui concernent autant la restauration d'un bâti souvent patrimonial qu'une transformation profonde des espaces publics et des espaces verts, avec par exemple la création du parc Rives de Seine sur les anciennes voies sur berges, la transformation des Halles et de son jardin ou la création de nombreuses pistes cyclables. Si l'Île de la Cité n'a pas encore connu de mutation profonde, le chantier engagé pour la sauvegarde de la Cathédrale et la reconstruction de la toiture et de la flèche, s'inscrit donc dans une île qui va évoluer.

Ce document dresse un état des lieux qui doit permettre d'inscrire la réflexion à venir sur les abords de la Cathédrale dans les enjeux urbains de l'Île tout entière.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

